

Université de Montréal  
Département d'Histoire ; Faculté des Arts et des Sciences.

**Aux origines du lobbyisme en France : le cas de l'industrie lainière au XVIIIe siècle.**

Par  
Minel Flavian

Département d'histoire  
Faculté des arts et sciences

Mémoire présenté à la Faculté des arts et sciences  
en vue de l'obtention du grade de Maître ès Arts  
(M.A.) en Histoire  
option Recherche

08/2020

© MINEL, 2020.

Université de Montréal  
Département d'Histoire ; Faculté des Arts et des Sciences.

*Ce mémoire intitulé*

**Aux origines du lobbyisme en France : le cas de l'industrie lainière au XVIIIe siècle.**

*Présenté par*

**Flavian MINEL**

*A été évalué(e) par un jury composé des personnes suivantes*

**Susan Dalton**

Président-rapporteur

**Huberman Michael**

Directeur de recherche

**Vincent Arel-Bundock**

Membre du jury

## Résumé :

À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, en Europe, émerge un nouveau discours économique : le mercantilisme. S'ensuit une mainmise de plus en plus importante de l'administration royale sur l'industrie et l'économie du pays. Ce système économique domine largement la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle avant de progressivement s'essouffler face à la montée du libéralisme économique.

Parmi les grandes industries de l'époque se trouve l'industrie lainière relativement dispersée sur l'ensemble du territoire. On observe tout de même une certaine concentration industrielle dans certaines généralités, principalement au nord de la France et dans le sud avec la région du Languedoc. Ces deux régions constituent les focales principales de notre étude. L'objectif est alors de comprendre comment le facteur géographique a influencé la formation et la réussite de groupes de pression dans l'industrie lainière dans un siècle d'évolution de la pensée économique. La première étude de cas porte sur le lobby lainier languedocien qui s'oppose aux privilèges économiques obtenus par les Marseillais auprès de l'administration royale. Ces derniers possèdent l'exclusivité du commerce avec la région du Levant, débouché principal de la production lainière du Languedoc. S'ensuivent alors de vives protestations et oppositions entre les deux protagonistes pour défendre les intérêts économiques de chacun. Enfin, notre seconde étude de cas nous mène à analyser les conséquences économiques de la signature du traité commercial franco-britannique en 1786. Premier traité de libre-échange entre la France et l'Angleterre, ce dernier n'est pas sans conséquence pour l'industrie lainière du nord de la France. Se forment, alors de véritables groupes de pression chez les industriels de la laine exigeant la modification du traité commercial. En réalité, cet accord matérialise une opposition entre deux groupes de pression, le premier issu d'un milieu rural vivant essentiellement de l'agriculture et le second issu d'un milieu urbain principalement industrialisé.

**Mots-clés :** France XVIII<sup>e</sup> siècle — Industrie lainière – Mercantilisme — Groupe de pression – Polémique industrielle — Levant – Traité commercial franco-britannique 1786 – Libéralisme économique.

## Abstract :

At the end of the 17th century, in Europe, a new economic discourse emerged: mercantilism. The result was a growing control by the royal administration over the countries' industries and economy. This economic system dominated the first half of the 18th century before gradually weakening in the face of the rise of economic liberalism. Among the major industries at the time was the wool industry, which was relatively dispersed throughout the country. There was still a certain industrial concentration in certain *généralité* mainly in the north of France and in the south with the Languedoc region. These two regions constitute the main points of our study. The goal then is to understand how the geographic factor influences the formation and success of lobbies in the wool industry in a century of evolution of economic thinking. The first case study relates to the study of the wool industry in the Languedoc which opposes the economic privileges obtained by Marseille from the royal administration. The latter had exclusive rights to trade with the Levant region, the main outlet for Languedoc wool production. Huge protests and oppositions ensued between the two protagonists in order to defend the economic interests of each other. Finally, our second case study leads us to analyze the economic consequences of the signing of the Franco-British trade treaty in 1786. The latter had a huge consequence on the wool industry in the north of France. It followed the emergence of a lobby in the wool industry demanding for a modification of the treaty. In reality this agreement materialized an opposition between two different kinds of pressure groups: the first one coming from a rural environment living primarily from agriculture; the second one coming from a mainly industrialized urban environment.

**Keyword :** 18<sup>th</sup> century - Wool industry – Mercantilism – Pressure groups – Industrial polemic- Levant – England and French Commercial agreement of 1786 – Liberalism economic.

## Table des matières

Résumé :.....	I
Abstract :.....	II
Table des matières .....	III
Liste des tableaux.....	V
Liste des figures.....	VI
Remerciement.....	IX
Introduction. ....	11
Chapitre 1 : La géographie de l'industrie lainière et son poids dans l'économie française. ....	26
1. La géographie de l'industrie lainière.....	26
a. Présentation générale.....	26
b. L'industrie lainière du nord de la France.....	30
c. L'industrie lainière languedocienne. ....	38
2. Le poids économique et la géographie commerciale de ces régions.....	40
a. La prépondérance de l'industrie lainière.....	40
b. La géographie commerciale du Languedoc.....	45
c. Les exportations de l'industrie septentrionale.....	47
Conclusion partie 1. ....	51
Chapitre 2 : Étude de cas : Le Languedoc et Marseille dans le commerce du Levant.....	53
1. Le monopole marseillais.....	54
a. L'affranchissement du port phocéen. ....	54
b. Les conséquences sur l'organisation du commerce avec le Levant .....	61
2. Les contraintes liées au monopole marseillais.....	63
a. Le Languedoc, région de prédilection pour le commerce avec les Échelles.....	63

b. Les contraintes du monopole phocéén sur le commerce languedocien.....	66
3. Les revendications du Languedoc : L'alternative du Port de Sète.....	71
a. L'histoire du port de Sète.....	71
b. La question du lazaret sétois.....	75
Conclusion partie 2. ....	78
Chapitre 3. Analyse du traité d'Eden en 1786 par le prisme de la géographie : la France, un territoire aux intérêts différents. ....	80
1. Le traité d'Eden : son contexte et ses attentes. ....	81
a. Le contexte particulier du traité d'Eden.....	81
b. L'analyse du traité. ....	85
2. Le tableau économique franco-britannique. ....	87
a. Les avantages comparatifs de l'Angleterre. ....	87
b. La viticulture bordelaise : un environnement favorable au lobbyisme.....	93
3. Le traité d'Eden : l'avènement d'une opposition entre un milieu rural et urbain. ....	100
a. Les gagnants du traité d'Eden : Bordeaux et la viticulture.....	100
b. L'industrie lainière septentrionale : la grande perdante du traité commercial. ....	104
Conclusion partie 3. ....	111
Conclusion générale.....	113
Bibliographie. ....	123
Annexe 1 : Tableaux et graphiques.....	128
Annexe 2 : Cartes. ....	130

## Liste des tableaux.

**Tableau 1** : L'industrie lainière de la généralité de Rouen en 1715.

**Tableau 2** : L'industrie lainière d'Amiens en 1715

**Tableau 3** : Les grandes catégories de moutons en France du Nord vers 1770.

**Tableau 4** : L'industrie lainière du Languedoc en 1715.

**Tableau 5** : Exportation des centres de productions de laine du Nord de la France.

(Exprimées en milliers de livres tournois).

**Tableau 6** : Commerce de Marseille en 1789 (en millions de livres tournois)

**Tableau 7** : Statut social de 46 directeurs du Bureau de l'Agrandissement (1669-1698)

**Tableau 8** : Évolution des exportations industrielles en France en et Angleterre.

**Tableau 9** : Pourcentage de libertés dans les différents corps de métier de la ville de Caen au XVIIIe siècle

## Liste des figures

**Figure 1** : Production de l'industrie lainière en 1715.

**Figure 2** : Production de l'industrie lainière en 1786.

**Figure 3** : Production lainière en 1715 exprimée en %.

**Figure 4** : Production de pièces de laine au XVIIIe siècle.

**Figure 5** : Production et exportation de draps du Languedoc au Levant.

**Figure 6** : Conceptualisation du commerce France-Levant.

**Figure 7** : Carte évaluant la distance Marseille-Montpellier.

**Figure 8** : Carte évaluant la distance Montpellier-Sète.

**Figure 9** : Représentation du canal du midi et de l'étang de Thau.

**Figure 10** : Salaire par rapport au prix du capital.

**Figure 11** : Prix de l'énergie début XVIIIe siècle.

**Figure 12** : Les principaux axes de communication en France à la fin du XVIIIe siècle.

**Figure 13** : La viticulture en Aquitaine au cours des XVIIe et XVIIIe siècles.

**Figure 14** : Plan de Bordeaux dit de Matis, 1716.

**Figure 15** : Généralité de Guyenne 1780-1785.

**Figure 16** : Exportation des vins français en milliers de tonneaux en Angleterre et Hollande.

**Figure 17** : Exportation des vins de haut et des vins de ville en Angleterre au XVIIIe siècle.

**Figure 18** : Carte de l'industrie lainière septentrionale en 1786.



*À mes parents  
pour leur soutien tout au  
long de mes études.*

## Remerciement.

Mes remerciements vont à mon directeur de recherche, Michael Huberman, pour sa disponibilité, ses conseils et le soutien qu'il a pu me manifester tout au long de ce projet.

Je tiens à offrir également mes remerciements à ma famille et mes amis qui ont su me soutenir dans la réalisation de ce projet.

Enfin, je voudrais adresser une pensée particulière à Stéphane Durand qui m'a été d'un grand soutien tout au long de mes études. Sa sympathie, ses suggestions et la confiance qu'il a su m'accorder m'ont été précieuses.



## Introduction.

En 2013 l'Union européenne et les États-Unis envisageaient un nouveau traité de libre-échange : le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, communément appelé TAFTA. Celui-ci avait pour objectif de dynamiser les échanges économiques et les investissements entre les deux continents afin de relancer l'activité économique encore fébrile après la crise des *Subprimes* de 2008. Il se manifestait par des droits de douane relativement faibles dans certains secteurs comme les industries du textile, de l'automobile et également par une harmonisation des réglementations. Ce dernier point fut l'objet de nombreuses critiques notamment de la part des agriculteurs français qui avaient peur de faire face à une concurrence déloyale. Celle-ci est d'autant plus redoutée que la réglementation européenne s'avère plus contraignante que celle des États-Unis en matière d'utilisation de pesticides, d'hormones ou encore d'OGM. On constate ainsi la naissance d'une opposition régionale en France, notamment dans les régions majoritairement agricoles. Le poids de ces régions, de plus en plus nombreuses à s'opposer à ce traité afin de défendre leurs intérêts, a été si important que la France a dû reconsidérer sa position sur le traité pour finalement cesser les négociations. L'existence de lobbys, de groupes de pression, de groupes d'intérêt n'est aujourd'hui aucunement surprenante pour la plupart d'entre nous, ce sont des termes qui sont progressivement entrés dans le vocabulaire courant. La géographie fait d'ailleurs partie intégrante de ces groupes de pression. Il n'est, par exemple, aucunement étonnant de voir la région de Bourgogne dont la richesse provient majoritairement de l'agriculture, s'opposer à la signature de ce traité. Or, ce phénomène n'est pas nouveau : déjà pendant l'Ancien Régime, les industriels de la laine ont su constituer des groupes pour défendre leurs intérêts dans la France du XVIIIe siècle. Dès lors, l'étude de ce phénomène dans une perspective historique et géographique semble intéressante afin de mieux comprendre l'origine et le fonctionnement des lobbys aujourd'hui.

En France, l'organisation du commerce au XVIIIe siècle est indéniablement liée à la manière dont l'administration royale conceptualisait la pratique de l'économie, à savoir le prisme du mercantilisme. Ce dernier est un terme anachronique, inventé par les économistes libéraux de la fin du siècle pour identifier le système de pensée auquel ils voulaient s'opposer.

Dans le « système mercantiliste »<sup>1</sup>, l'ordre social est avant tout un ordre politique dans lequel les sujets sont au service du Roi. Dans ce cas de figure, le souverain a toute autorité pour régner sur la société. Ceci comprend également le commerce en l'organisant et l'encourageant afin de faciliter l'enrichissement du royaume. Ce système de pensée se fonde sur le principe du bullionisme, c'est-à-dire la conviction que l'accumulation de métaux précieux dans le royaume constitue le seul moyen d'affirmer la puissance de la nation. En pratique, il se caractérise par une volonté d'avoir une balance commerciale positive, donc des exportations supérieures aux importations afin de maintenir le plus d'or possible sur le territoire. La richesse pour les mercantilistes est donc avant tout monétaire.

Cette vision de l'économie suscita de nombreuses critiques dans l'historiographie moderne.<sup>2</sup> A. Smith la considérait comme l'apologie des intérêts privés et critiquait fortement le principe du « *Zero Sum Game* » qui s'impose dans le système mercantiliste. En effet, la conception des échanges économiques qui prévalait à cette époque était celle d'échanges bilatéraux avec l'idée de « jeu à somme nulle ».<sup>3</sup> Cela préfigure alors la présence de gagnants — les pays exportateurs — et de perdants — les pays importateurs — accroissant ainsi la concurrence entre les nations. Partant de ce constat, nous comprenons dorénavant l'intérêt croissant de l'État moderne pour le commerce national qui relève du bien-être de la nation. Au contraire, le père de l'économie classique considère que l'échange commercial peut être source d'enrichissement pour les deux nations. C'est effectivement A. Smith qui révolutionne la théorie économique à la fin du XVIIIe avec son ouvrage *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776). Il remet en cause la théorie du bullionisme propre au mercantilisme et la théorie de la balance commerciale positive comme fondement de la richesse d'un pays. Smith théorise alors sa propre conception des échanges économiques en se basant sur le concept d'avantage absolu où chaque pays se spécialise dans une production qui lui est la moins chère à produire et échange celle-ci sur le marché international.

Par la suite, Heckscher dans son ouvrage *The mercantilism*, le définit comme une phase dans l'histoire de l'économie politique, l'associant également à un concept de vie et une vision du

---

<sup>1</sup> Lars Magnusson, *The political economy of mercantilism* (London [England] ; : Routledge, 2015).Page 217 L'emploi des mots « système mercantiliste » est volontaire. Dans cet ouvrage, l'auteur définit la période mercantiliste comme un ensemble de discours et non comme une pensée économique ou doctrine économique.

<sup>2</sup> Magnusson, *The political economy of mercantilism*. Page 15

<sup>3</sup> Ronald Findlay, *Power and plenty : trade, war, and the world economy in the second millennium* (Princeton, N.J. : Woodstock : Princeton University Press, 2009). Page 310

monde.<sup>4</sup> Le système mercantile sert alors une cause avant tout étatique, contrairement aux libéraux qui prônent un intérêt général. En effet, dans le système libéral le producteur est soumis au phénomène de concurrence le contraignant ainsi à baisser le prix de son produit ou à améliorer la qualité de celui-ci. Le consommateur quant à lui, cherche à maximiser son panier de bien sous une contrainte budgétaire, il cherche donc le meilleur rapport qualité prix. Dès lors, dans la pensée économique classique, la somme des intérêts individuels des consommateurs et des producteurs constitue l'intérêt collectif. Enfin, Cunningham décrit le mercantilisme comme un système qui cherche le pouvoir plutôt que l'abondance.<sup>5</sup> Le pouvoir de l'État était la fin ultime à laquelle étaient orientées les politiques régulatrices des monarchies et des hommes d'État successifs. Le mercantilisme se matérialise donc plus comme un système de pensée économique que comme une doctrine économique *per se*.

Dans le royaume de France, cette pratique de l'économie connut un grand développement sous J-B Colbert, nommé contrôleur général des finances en 1665. Il mit en place de grandes réformes commerciales et financières afin de redresser les finances du royaume au plus bas à la fin du XVIIe siècle. L'objectif était de mettre en place une politique d'assainissement des finances par une réduction de l'endettement. Ce dernier occupait 35 % des revenus nets de l'État, soit trente millions de livres tournois en 1663, Colbert réussit à le diminuer à huit millions en 1683.<sup>6</sup> Notons tout de même que cette politique d'assainissement des finances royales se fit dans un contexte de paix, ce qui facilita considérablement le travail de l'homme d'État qui mena en parallèle une véritable politique d'austérité économique. C'est dans ce contexte d'endettement du royaume que le rôle des groupes d'intérêts s'est affirmé. Les diverses guerres du XVIIe siècle avaient considérablement endetté l'État royal qui devait se reposer sur quelques financiers pour couvrir ses créances. D. Dessert, dans son ouvrage *L'argent du sel*, démontra cette connivence entre les financiers du royaume et l'État. Il prit notamment l'exemple de Thomas de Beaune, un financier de la couronne. Celui-ci s'indigne, au lendemain de la fronde, des taxes que veut lui faire payer la couronne. Il fit part au roi d'une subtile menace dont l'argument principal revenait à dire que lui faire payer tant de taxes

---

<sup>4</sup> Eli F. Heckscher, *Mercantilism* (New York : New York : Garland Pub., 1983). Page 8

<sup>5</sup> W. Cunningham, *The growth of English industry and commerce. [Vol. 2], [Part 1]* (Cambridge : Cambridge University Press, 1919).

<sup>6</sup> Jean-Marie Thiveaud, « Dette publique, politique monétaire, emprunt, impôt en perspective historique XVI ème - XIX ème siècles, » *Revue d'économie financière*, n° 46 (1998). Page 27.

reviendrait à mettre en péril la couronne, par son rôle de financier direct de l'État. On observe ici le lien ambivalent entre dette, financier, et État.<sup>7</sup>

Colbert, relativement soucieux du commerce intérieur, fit édicter par une ordonnance en 1673 le premier décret régulant le commerce à l'époque moderne : le *Code Savary*, ancêtre du Code du Commerce. L'objectif était de réguler le commerce intérieur afin d'en finir avec le désordre qui prévalait dans la pratique commerciale. Il s'entreprit donc de réformer le secteur industriel en créant des règlements dans le but de garantir la qualité des produits exportés et créa également les manufactures royales.<sup>8</sup> Ces dernières possédaient un statut privilégié en étant protégé par le roi mais devaient en contrepartie produire des biens en suivant le règlement établi par l'administration royale. Afin de faire respecter la réglementation, Colbert mit en place une véritable juridiction commerciale avec des inspecteurs, des chambres de commerce ou encore le Conseil du commerce. Ainsi, en 1669, il retira l'inspection des draps aux mains des maîtres jurés de corporation pour la placer dans les mains d'un nouveau corps de l'État : les inspecteurs de manufactures. Ces derniers avaient pour rôle de vérifier si la production respectait le règlement établi. En instaurant ces inspecteurs, Colbert assura également l'omnipotence de l'État sur l'activité économique du royaume à travers le phénomène de centralisation. Philippe Minard les qualifie même de « fonctionnaires » confirmant leur assujettissement à l'appareil étatique.<sup>9</sup>

Colbert est ainsi considéré comme le père du mercantilisme français. Toutefois, c'est aussi un personnage controversé dans l'historiographie moderne, notamment à la suite des derniers ouvrages de D. Dessert. Ce dernier écrit à son propos :

*Toutefois, il existe plusieurs Colbert : le théoricien sentencieux et volontiers moralisateur qui délivre un message cachant mal, derrière l'apparent souci de bien commun, la volonté de puissance, l'ambition la plus féroce et l'intérêt personnel le plus trivial. Ses écrits sont alors volontiers partisans, manipulateurs et doivent être regardés avec beaucoup de méfiance.*<sup>10</sup>

---

<sup>7</sup> Daniel Dessert, *L'argent du sel : le sel de l'argent* (Paris : Fayard, 2012). Page 7-8

<sup>8</sup> Paul- M. Bondois, « L'organisation industrielle et commerciale sous l'Ancien régime : Le privilège exclusif au XVIIIe siècle. », *Revue d'histoire économique et sociale* 21, n° 2-3 (1933). Page 141

<sup>9</sup> Philippe Minard, *La fortune du colbertisme : État et industrie dans la France des Lumières* ([Paris] : Fayard, 1998). Page 75

<sup>10</sup> Daniel Dessert, *Colbert : ou, Le serpent venimeux*, Questions à l'histoire, (Bruxelles : Éditions Complexe, 2000). Page 13

Il est souvent accusé d'avoir privilégié les intérêts de son clan, en plaçant notamment sa famille à des postes stratégiques dans l'administration royale, à l'instar de ses enfants mis au poste de secrétariat d'État ou encore son neveu qu'il introduit à la marine. Il pratiquait alors un népotisme au service de son clan.<sup>11</sup> On retrouve ici la critique de « clan », « d'intérêt privé » défendu par A. Smith et les libéraux sur le système mercantiliste : la recherche de l'intérêt général du Royaume se fait par la satisfaction d'intérêts privés à travers l'accord de certains privilèges ou de certaines prérogatives.

La création du Conseil de Commerce en 1701 par une ordonnance royale traduit également la mise en application des principes mercantilistes. Celui-ci est un organe de l'administration royale dont le but était d'examiner les dossiers propres à l'industrie et au commerce. Sa création ne fut pas *ex-nihilo*, plusieurs fois dans le passé un organisme semblable à celui-ci a été convoqué. On peut citer à titre d'exemple la convocation par Louis XI des négociants de la ville de Tours pour faire prospérer le commerce, ou encore, Barthélemy Laffemas, marchand gestionnaire de l'argenterie d'Henri IV qui avait soumis au Roi un ensemble de mesures propres à restaurer dans le royaume le commerce et l'industrie.<sup>12</sup> Il sera par la suite nommé à la tête du premier conseil du Commerce en 1602, préfigurant l'arrivée du mercantilisme manufacturier.

L'organisation au sein même du Conseil de Commerce était complexe. On y retrouvait dans un ordre hiérarchique croissant les députés de Commerce dont le but était de produire des mémoires pour le conseil et de rendre compte de la situation du commerce de leur ville d'élection. Ils étaient censés être tenus par l'impartialité, mais ils étaient tout de même souvent soumis à la pression du milieu commerçant de la ville. On y retrouvait ensuite les commissaires qui possédaient une voix délibérative au sein du Conseil. Ils votaient donc toutes les décisions en matière commerciale à la suite de l'analyse des mémoires. Le conseil était alors doté d'un aspect plurivalent car il était à la fois un organe consultatif du gouvernement royal et une institution chargée de rédiger des normes commerciales.<sup>13</sup> Pour les commissaires qui siégeaient à ce conseil, « l'intérêt général » était synonyme d'intérêt de la nation.

---

<sup>11</sup> Daniel Dessert, *Le royaume de Monsieur Colbert : (1661-1683)* (Paris : Perrin, 2007). Page 169

<sup>12</sup> Pierre Bonnassieux, *Conseil de Commerce et Bureau de Commerce 1700-1791 : inventaire analytique des procès-verbaux* (Paris : Imprimerie Nationale, 1900). Page VI.

<sup>13</sup> Sébastien Vosgien, *Gouverner le commerce au XVIIIe siècle : Conseil et Bureau du commerce, Gouverner le commerce au 18e siècle*, (Paris : Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2017). Page 57

Sébastien Vosgien parle ici « d'économie conventionnelle »<sup>14</sup> pour désigner la situation économique du début du XVIIIe siècle. Il présente ceci par ces mots :

*L'action publique économique du royaume se fonde alors sur des acteurs privés, mais assujettis sous forme institutionnelle ou indécente à savoir, corporations, privilège de manufactures, etc., le tout dirigé par la bureaucratie royale.*<sup>15</sup>

Le conseil du commerce possédait ensuite des institutions subalternes telles que les chambres de commerce présentes dans les généralités du royaume. Elles sont un élément essentiel du Conseil du Commerce car elles permettent de rendre compte des intérêts économiques au niveau local en recueillant l'avis des industriels de la région. Ces chambres se qualifient elles-mêmes comme des représentants spontanés des intérêts économiques régionaux.<sup>16</sup> C'est donc une véritable pyramide institutionnelle du commerce qui se met en place avec au sommet le Bureau du Conseil du Commerce et plus bas les chambres de commerce du royaume qui représentent le négoce local.

La prédominance du politique sur l'économie était donc actée dans le siècle des Lumières — du moins jusqu'au dernier quart de siècle. Le fait d'être dans une économie conventionnelle sous-entend d'une part la présence de privilèges, d'autre part, la présence de conflits pour obtenir de telles prérogatives. Ces privilèges naissaient alors de la rationalité politique, ils pouvaient contribuer à promouvoir une certaine activité industrielle ou proposer des conditions attrayantes à des manufacturiers étrangers pour qu'ils viennent s'installer en France. Les manufactures royales sont des exemples mêmes d'application de la politique mercantiliste. On retrouve dans ce cas de figure, la famille Van Robais, alors d'origine flamande et naturalisée française en 1666 par Colbert. La famille obtint la nationalité, mais dut s'engager dans la production de draps fins dans le cadre de la manufacture royale d'Abbeville dont le titre s'accompagnait de privilèges tels que : le monopole de fabrication de draps fins, une exemption fiscale et enfin une protection de la marque et des procédés de fabrication.<sup>17</sup> Les monopoles étaient également en vogue dans l'économie de l'époque et détenaient également une certaine connotation géographique. C'est le cas par exemple de

---

<sup>14</sup> Vosgien, *Gouverner le commerce au XVIIIe siècle : Conseil et Bureau du commerce*. Page 205

<sup>15</sup> Vosgien, *Gouverner le commerce au XVIIIe siècle : Conseil et Bureau du commerce*. Page 201

<sup>16</sup> Vosgien, *Gouverner le commerce au XVIIIe siècle : Conseil et Bureau du commerce*. Page 110

<sup>17</sup> Bibliothèque nationale de France, département Droit, économie, politique F-21239 (2) : Lettres patentes... qui continuent pendant 20 années, à commencer du 1er octobre 1725, le privilège accordé aux sieurs Vaurobais, de la manufacture des draps et autres étoffes établie à Abbeville...

Marseille qui détenait le monopole du commerce avec le Levant, tandis que la région du Languedoc, le monopole de production de draps à destination des Échelles. Ce qui faisait du sud de la France une zone incontournable du commerce avec le Levant. De la même manière en Angleterre, le lobby de la brasserie de bière avait fait pression sur le gouvernement anglais pour maintenir la taxe sur le vin français. Ainsi, les brasseurs pouvaient continuer d'alimenter le marché en alcool par l'intermédiaire d'un monopole étatique.<sup>18</sup> Ceci est un exemple même de l'alliance d'industriels pour défendre des intérêts privés.

Ce principe des privilèges était certes au cœur de la politique économique du siècle, mais on ne doit pas s'abandonner à une vision arbitraire de celle-ci. Comme il a déjà été mentionné, l'accord de ces privilèges répondait de la rationalité économique elle-même dépendante de la rationalité politique. En d'autres termes, les privilèges étaient sanctionnés seulement dans le cadre de l'intérêt général.<sup>19</sup> Toutefois, cette logique mercantiliste commença à s'essouffler dans la seconde moitié du siècle. En témoignent les délibérations du conseil du commerce qui diminuent drastiquement sur la période de 1750 à 1791. Cette idée d'un état moins présent dans l'économie se développe avec des ministres comme Turgot qui s'inspire de libéraux comme A. Smith. Le modèle anglais était alors le modèle de référence pour « l'élite » française, à l'instar de Vincent Gourmay, négociant français et principal défenseur du libéralisme économique. Ce dernier était principalement opposé aux monopoles et à la réglementation qu'il jugeait contraignante pour le commerce.<sup>20</sup> Dans ce contexte d'ambivalence économique, le Conseil du Commerce accorda beaucoup moins de privilèges aux négociants et commença à être moins regardant sur la qualité. En réalité, le Conseil du Commerce s'engagea progressivement dans une vision libérale de l'économie et son mode de raisonnement suivit cette même logique libérale. Le conseil jugea par exemple que si la production est de qualité, alors les commerçants toucheront un plus large marché. Ici, c'est le consommateur qui prit un rôle de premier plan dans l'économie en étant seul juge de la qualité des produits. L'État abandonna ainsi progressivement le contrôle de l'économie, pour laisser une plus grande liberté économique à ses sujets. L'aboutissement de ce tournant libéral

---

<sup>18</sup> John V. C. Nye, *War, wine, and taxes : the political economy of Anglo-French trade, 1689-1900* (Princeton, N.J. : Princeton University Press, 2007).

<sup>19</sup> Sébastien Vosgien, « Le privilège économique au XVIII e siècle, » *Revue historique de droit français et étranger (1922-)* 92, n° 4 (2014). Page 543

<sup>20</sup> Bondonio, « L'organisation industrielle et commerciale sous l'Ancien régime : Le privilège exclusif au XVIIIe siècle..» Page 148

se manifesta dans la signature du traité de commerce Franco-Britannique en 1786, aussi appelé Traité d'Eden.

Le XVIIIe siècle ne s'avère donc nullement uniforme sur le plan de la pensée économique, c'est ici un des points centraux de notre étude. Ce changement de vision de l'économie suggère également une adaptation des groupes de pression à son fonctionnement, ils doivent faire face à une véritable période de transition sur le plan de la pensée économique. Ceci explique également le choix de l'industrie lainière comme sujet d'étude. C'est en effet une industrie prépondérante dans la vie économique du Royaume de France, Chaptal la considérait d'ailleurs comme un des trois piliers de l'économie française avec le vin et le blé.<sup>21</sup> Cette industrie se caractérise également par une certaine homogénéité tout au long du siècle, ce qui permet de mener une étude sur le long terme afin de réaliser des comparaisons entre le début et la fin du siècle. Enfin, ce secteur de l'économie se singularise par l'existence de nombreux documents historiques à la disposition des chercheurs qui veulent s'aventurer dans ce domaine. Cette documentation de plus en plus complète est l'œuvre de J-Baptiste Colbert qui modernisa l'utilisation de l'écrit, à travers la production d'*enquêtes*, dans les industries afin de suivre correctement l'évolution de la production d'une année sur l'autre. Dès lors, si on couple l'importance de cette industrie dans la vie économique française avec la demande de l'Administration royale de fournir de plus en plus de rapports écrits, nous disposons d'un nombre assez révélateur de données pour mener une recherche exhaustive sur le sujet. Enfin, une des dernières raisons est la dispersion de celle-ci sur le territoire, facteur relativement intéressant afin d'étudier la constitution de différents groupes industriels aux intérêts divergents. De nombreuses études ont été réalisées sur l'industrie lainière en France : sur le plan national, on peut citer l'œuvre de Markovitch, « *Les industries lainières de Colbert à la Révolution* », ouvrage de référence sur ce sujet. L'auteur y énumère généralité par généralité son évolution au XVIIIe siècle. Sur un plan plus régional, deux ouvrages m'ont été de grande utilité : « *De la fibre à la fripe* » : *le textile dans la France méridionale et l'Europe méditerranéenne (XVIIe-XXe siècle)* » et enfin, « *La draperie en Normandie du XIIIe au XXe siècle* ». Ces deux ouvrages agrémentent l'historiographie de

---

<sup>21</sup> Tihomir J. Markovitch, *Les industries lainières de Colbert à la Révolution* (Genève : Droz librairie, 1976). Page 2

l'industrie lainière dans une perspective régionale tout en donnant un aperçu détaillé de la production et des marchés de chacun.

Le concept des « intérêts » est propre à l'humanité, la science économique en a d'ailleurs fait un des principes essentiels de l'économie classique.<sup>22</sup> Les hommes cherchent avant tout à défendre leurs intérêts privés.<sup>23</sup> Les industriels de la laine ne font pas d'exception : eux aussi ont cherché à défendre leurs privilèges ou en obtenir de nouveau tout au long du XVIIIe siècle. Cette défense des intérêts s'observe principalement à travers les chambres de commerce susmentionnées. C'est par l'intermédiaire de ces députés du commerce que chaque région cherche à défendre ou acquérir de nouveaux avantages commerciaux. Ce poids du régionalisme dans la France se fit de plus en plus important, notamment en raison de la centralisation administrative opérée sous Louis XVI.<sup>24</sup> Tocqueville affirme ainsi :

*Au centre du royaume et près du trône s'est formé un corps administratif d'une puissance singulière, et dans le sein duquel tous les pouvoirs se réunissent d'une façon nouvelle, le conseil du roi.*<sup>25</sup>

Dès lors, cette centralisation progressive du royaume se réalisa en parallèle à l'affirmation d'une opposition régionale dont l'objectif est de défendre ses propres intérêts au nom du « bien commun ». Or, l'industrie lainière étant dispersée sur le territoire de France, c'est grâce à une analyse géographique régionale que nous comprendrons les intérêts spécifiques de chaque région. Ceci est un des axes principaux de notre étude nous permettant ainsi d'analyser la spécialisation d'un territoire, sa concentration industrielle et par ailleurs de comprendre les intérêts qu'il cherche à défendre.<sup>26</sup> L'étude des dynamiques industrielles au sein d'un territoire n'est pas un concept nouveau dans l'économie politique. Dans les années 1890, Alfred Marshall, un économiste britannique, inventa le principe de « district Marshall » pour désigner un ensemble industriel spécialisé dans une même production et dont

---

<sup>22</sup> Adam Smith, *An inquiry into the nature and causes of the wealth of nations*, New ed. éd. (Philadelphia : D. Hanna, 1816). [Livre consulté en ligne, numéro de page non précisé]

<sup>23</sup> Albert Otto Hirschman et Pierre Andler, *Les passions et les intérêts : justifications politiques du capitalisme avant son apogée* (Paris : Presses universitaires de France, 2014). [Livre consulté en ligne, numéro de page non précisé]

<sup>24</sup> Alexis de Tocqueville et Françoise Mélonio, *L'Ancien régime et la Révolution* (Paris : Flammarion, 1988). Page 49

<sup>25</sup> Tocqueville et Mélonio, *L'Ancien régime et la Révolution*. Page 52

<sup>26</sup> Élie Bertrand, *Cours de géographie commerciale : la France et ses colonies, les principales puissances du monde*, Géographie commerciale, (Paris : Paris : Dunod et Pinat, 1910). Pages XI-XII

l'organisation même du territoire permet de réaliser des économies d'échelles.<sup>27</sup> Cette notion de district industriel s'est avérée être un axe de lecture majeur dans la littérature économique pour établir le lien entre la dynamique industrielle et la dynamique territoriale.<sup>28</sup> (Lecoq 1993) Celle-ci s'avère être un prisme d'analyse intéressant pour étudier l'émergence de groupes de marchands aux intérêts identiques. En effet, on y retrouve des groupes industriels concentrés autour d'une seule même production sur un territoire préalablement délimité. Ces éléments facilitent donc l'émergence de groupes aux intérêts communs.

L'historiographie française sur les groupes de pression est cependant peu fournie : bien que l'idée de clan et d'intérêt privés soit un aspect reconnu du système mercantiliste, peu d'études sur les « groupes de pression » à proprement parlé ont été réalisées. Une des seules analyses réalisées sur la question a été faite par Jean Tarrade qui a publié un article dans la revue « Société d'histoire moderne et contemporaine. »<sup>29</sup> Dans celui-ci, l'auteur étudie la manière dont les députés ordinaires et extraordinaires du commerce ont formé des groupes de pression sous l'assemblée constituante. Il analyse quels ont été leurs moyens d'action et comment s'est effectué le passage des habitudes traditionnelles de représentations des corps et communautés sous l'Ancien Régime à la constitution progressive d'un groupe de pression organisé qui atteint son plein développement sous l'Assemblée Constituante. Toutefois, hormis cet article, l'étude de ces groupes et leur mode de fonctionnement sous l'Ancien Régime demeure un champ d'études peu approfondi.

L'historiographie anglaise est quant à elle plus fournie. John Brewer mentionne par exemple le rôle des groupes d'intérêts dans le choix de la politique économique de la Grande-Bretagne à l'époque moderne.

---

<sup>27</sup> Alfred Marshall, *Principles of economics. Vol. 1* (London : Macmillan and Company, 1890). [Livre consulté en ligne, numéro de page non précisé]

<sup>28</sup> C'est le cas par exemple de l'historiographie Italienne qui a utilisé et modernisé le terme de district Marshall pour analyser le développement économique du nord de l'Italie. Gioacchino Garofoli et Lombardia Istituto regionale di ricerca della, *Industrializzazione diffusa in Lombardia : sviluppo territoriale e sistemi produttivi locali* (Milano : F. Angeli, 1983).

<sup>29</sup> Jean Tarrade, « Le groupe de pression du commerce à la fin de l'Ancien Régime et sous l'Assemblée constituante, » *Bulletin de la Société d'histoire moderne* Société d'histoire moderne et contemporaine (France). (1970).

*“The lobby” was not an invention of the era after the Glorious Revolution. But after 1688 the grew in number, adopted more sophisticated tactics to devoted more and more attention to parliament rather than to others part of government.*<sup>30</sup>

L’auteur attribue ce changement à la Glorieuse Révolution de 1688-1689 qui permit une meilleure représentation de ces groupes d’intérêts au parlement. L’auteur explique ce changement par deux principales raisons : la première est l’importance accrue du rôle du Parlement dans la politique britannique ; la seconde est la représentativité accrue de ces groupes de pression aussi bien au sein du parlement qu’auprès des ministres britanniques.<sup>31</sup> Dès lors, des groupes de pression ont pu se créer tant dans le domaine du négoce avec la *Society of West India Merchants*, que dans le domaine industriel avec la *West Riding Comitee of Worsted Manufactuers*, lobby alors très actif dans le domaine de la laine en Angleterre.<sup>32</sup>

Étudier la représentation des groupes de pression de l’industrie lainière française au XVIIIe siècle nous rapproche alors de l’historiographie propre à l’économie politique. Celle-ci se développe alors dans un contexte de crise des sciences sociales qui voit l’apparition d’un éclectisme historiographique.<sup>33</sup> On assiste ainsi à un recul du collectif comme objet d’étude pour se pencher vers l’individu. De la même manière, cet éclectisme historiographique a mené à une diversification des objets d’études et au retour de certains, à l’instar du politique. Dès lors, un nouvel attrait se développe pour l’histoire politique, mais l’approche de ces nouveaux historiens pour celle-ci reste tout de même influencée par la pluridisciplinarité prônée auparavant par l’École des Annales. Ainsi, l’histoire économique abandonne progressivement l’inspiration marxiste en raison du contexte historique des années 1970 qui voit l’émergence de la contestation du totalitarisme de l’URSS — on parle alors d’« Effet Soljenitsyne ». On observe alors progressivement l’apparition dans leur étude de la « microstoria »<sup>34</sup> qui se concentre sur l’individu en particulier ou sur les groupes d’individu. S’opère alors un rapprochement avec la sociologie menant alors les historiens de l’économie à s’intéresser aux

---

<sup>30</sup> John Brewer, *The sinews of power : war, money and the English state, 1688-1783* (New York : Routledge 2014). Page 189.

<sup>31</sup> Brewer, *The sinews of power : war, money and the English state, 1688-1783*. Page 190.

<sup>32</sup> John James, *History of the worsted manufacture in England* (London, 1969). [Livre consulté en ligne, numéro de page non précisé]

<sup>33</sup> Jean-Maurice Bizière et Pierre Vayssière, *Histoire et historiens : Antiquité, Moyen Âge, France moderne et contemporaine*, Carré histoire, (Paris : Hachette, 1995), texte. [Livre consulté en ligne, numéro de page non précisé]

<sup>34</sup> Barjot Dominique, Histoire économique et historiographie française : crise ou renouveau ?, dans Histoire, économie & société [en ligne] <https://www.cairn.info> (page consulté le 19/10/2018)

institutions politiques, aux acteurs de la vie économique et politique sous la forme de groupes, ou encore plus généralement, aux intermédiaires entre l'État et le marché. Les historiens de l'économie politique étudient alors le rapport entre les groupes, les institutions et l'État renversant la dichotomie souvent établie de la supériorité de l'État par rapport à ses acteurs. Certains historiens comme Delacroix parlent alors d'une « histoire politique globale »<sup>35</sup> pour reprendre le terme au départ utilisé par les fondateurs de l'École des Annales. On retrouve alors de nombreux ouvrages d'histoire économie politique, notamment l'ouvrage de Cheryl Schonhardt-Bailey, *From the Corns Laws to Free trade : Interests, Ideas, and Institution, in Historical Perspective*. Dans celui-ci, l'auteur étudie les raisons qui ont conduit à l'abandon des *Corns Laws*. Elle soulève alors l'existence d'intérêt divergent au sein de la classe politique britannique : les industriels généralement plus enclins au libre-échange et les propriétaires terriens adeptes du protectionnisme économique. Cette situation fit apparaître de véritables groupes de pression notamment « l'anti-Corn Law League » constitués principalement de manufacturiers qui avaient intérêt à adopter le libre-échange pour développer leur activité commerciale. Cette étude constitue une référence dans la compréhension du phénomène de tels groupes et leur influence dans l'économie politique des États.

En France, cette histoire est mise en avant au travers de l'EHESS, l'École des Hautes Études en Sciences sociales, alors berceau de l'École des Annales qui développe une histoire sociale du politique mêlant l'économie et le politique. L'ouvrage de Jean-Claude Perrot<sup>36</sup>, alors ancien directeur de l'EHESS, rentre parfaitement dans ce renouveau de l'historiographie en histoire économique. Dès lors, la transdisciplinarité apparaît au cœur de cette approche historiographique. En effet, les chercheurs enclins à faire usage d'une histoire de l'économie politique doivent alors utiliser la pluridisciplinarité des sciences sociales, alliant la sociologie, la science politique ou encore la géographie à la méthodologie propre à l'histoire. La thématique du projet de recherche s'inscrit parfaitement dans une perspective d'histoire d'économie politique. Il est en effet étudié le rôle potentiellement joué par des groupes d'influence qui, par leurs intérêts propres, vont chercher à influencer les politiques étatiques, comme ce fut le cas avec les brasseries et le gouvernement britanniques au XVIIIe siècle. Les

---

<sup>35</sup> Christian Delacroix, François Dosse, et Patrick Garcia, *Les courants historiques en France : XIXe-XXe siècles*, 2e éd. rev. et augm. éd., Collection U Histoire, (Paris : Armand Colin, 2005). [Livre consulté en ligne, numéro de page non précisé]

<sup>36</sup> Jean-Claude Perrot et sociales École des hautes études en sciences, *Une histoire intellectuelle de l'économie politique : XVIIIe-XVIIIe siècle* (Paris : École des hautes études en sciences sociales, 1992).

différentes recherches réalisées sont alors directement portées vers ces « groupes de pression », qui dans un contexte d'économie mercantiliste arrivent à défendre leur intérêt particulier afin de continuer leur enrichissement par leur activité commerciale. L'ouvrage de Markovitch sur les industries lainières permet justement d'identifier distinctement les intérêts et les éventuels conflits des industriels lainiers dans chaque région du royaume de France.

Compte tenu des considérations précédemment évoquées, il semble légitime de s'interroger sur le rôle de la géographie dans la formation et la réussite de ces groupes dans l'industrie lainière française au XVIIIe siècle. Ce faisant nous pourrions avoir une idée concrète de leur formation, leur *modus operandi*, tout en nous interrogeant sur le rapport de force existant entre l'administration royale au XVIIIe siècle et les industriels de la laine. Incluant la géographie comme élément principal dans la formation des groupes de pression, on peut d'ores et déjà émettre plusieurs hypothèses.

La première consiste à penser que la concentration industrielle faciliterait le succès des groupes de pression. Cette hypothèse repose sur deux aspects : technique et économique. En effet, il est communément admis aujourd'hui qu'une industrie fortement concentrée disposerait d'un plus grand poids politique car elle regroupait une multitude d'intérêts individuels pour former un front commun à l'intérêt général. La proximité industrielle permet également une circulation des informations plus rapide, donc *de facto* des prises de décisions communes plus faciles permettant ainsi plus aisément l'émergence d'un groupe de pression aux intérêts communs. Enfin, sur le plan économique la concentration industrielle fait souvent écho à une concentration de richesse, donc un levier de pression politique relativement important. Or, nous verrons que la réponse semble plus complexe que ce qu'il en paraît.

La deuxième hypothèse est celle de la proximité avec Paris comme facteur décisif à la réussite de ces groupes d'intérêts. Les généralités les plus proches de la capitale pourraient alors plus facilement influencer les décisions politiques. La centralisation dont Tocqueville parlait dans son ouvrage *L'ancien Régime et la Révolution*, a fait de Paris le lieu décisionnel incontournable. Étant donné les moyens techniques de l'époque en matière de circulation de l'information et de déplacement, il est facile de penser que les industriels éloignés de la capitale peinent à faire entendre leurs intérêts auprès des ministres parisiens. Au contraire, les groupes proches de Paris pourraient plus facilement faire connaître leurs volontés auprès des organismes décisionnels et seraient donc avantagés.

Enfin, l'arrivée progressive du libéralisme à la fin du siècle marquerait un affaiblissement des groupes de pression qui perdent la défense de « l'intérêt privé » en faveur de « l'intérêt général ». Effectivement, comme nous l'avons évoqué ci-dessus l'arrivée du libéralisme marque la fin des intérêts particuliers qui dominaient le mercantilisme. On peut alors supposer que l'administration royale fit la sourde-oreille face aux plaintes des différents groupes de pression afin de satisfaire l'intérêt général du royaume.

Afin de mener à bien cette étude, il nous faudra dans un premier temps présenter la géographie de l'industrie lainière au XVIIIe siècle. Pour ce faire, nous utiliserons un *Geographic Information System (GIS)* afin de mettre en valeur les principaux pôles de l'industrie lainière et donc les intérêts divergents de chacune de ces régions. Cette première étape est essentielle pour la suite de notre raisonnement car elle permet de comprendre les enjeux et les intérêts de chaque région en fonction de leur situation géographique. On y étudiera également la production de chaque zone et le poids de celle-ci dans l'économie nationale. Enfin, nous identifierons les principaux marchés de ces zones afin de comprendre les tenants et les aboutissements de la production de pièces de laine.

Dans le second chapitre, une première étude de cas sera réalisée sur les industriels de laine dans la région du Languedoc. Ces derniers se sont vivement opposés aux privilèges obtenus par la ville de Marseille qui s'est vu octroyer le monopole du commerce avec le Levant. Cette situation se cristallise essentiellement dans la première partie du siècle, c'est-à-dire dans un État encore épris du système mercantilisme.

Enfin, dans le dernier chapitre nous analyserons avec attention le traité de libre-échange franco-britannique de 1786. Comme tout traité de commerce, il sous-entend des gagnants et des perdants et l'industrie lainière française n'a pas manqué de souligner les importants dommages qu'elle a subis à la suite de sa signature. Cette seconde étude de cas nous permettra d'avoir une idée complète sur la gestion des conflits industriels sur l'ensemble du siècle, ce qui nous permettra d'étudier les changements liés à l'impulsion libérale prise par le gouvernement français à la fin de la période.

Afin de mener à bien notre développement, la consultation de sources primaires et secondaires a été nécessaire. Le point de départ de cette recherche se trouve aux Archives nationales de Paris, sous la référence F/12 qui concerne tous documents relatifs à l'industrie

et au commerce. À l'intérieur de cette série, j'ai notamment consulté les sources du Conseil de Commerce disponibles sous la référence F/12/51 et F/12/108, ce qui m'a permis de m'éclairer sur les éventuels litiges qui ont pu advenir mentionnant soit de l'organisation du commerce, soit de la législation adoptée ou encore du statut conféré aux manufactures ou aux corporations. De la même manière, la série F/12/13100 jusqu'à F/12/13102 m'a été relativement précieuse pour étudier la documentation liée à l'administration du commerce sous l'Ancien Régime. J'ai ainsi pu consulter de nombreux mémoires en premiers lieux sur l'industrie lainière mais également sur les relations commerciales de la France avec divers pays, notamment le Levant ou l'Angleterre.

Pour approfondir la thématique du commerce français avec différentes zones telles que le Levant, des documents peuvent être consultés sous la référence F/12/644, 645 et 1379, on y retrouve essentiellement des mémoires sur le règlement du commerce entre le Languedoc et le Levant. En ce qui concerne l'Angleterre et l'étude du traité d'Eden de 1786, la documentation est disponible sous la référence F/12/658/A. Cependant, les mémoires concernant la signature de ce traité et les différentes réponses aux industriels sont également disponibles sous format numérique sur le site de la Bibliothèque Nationale de France.

Enfin, dans une moindre mesure, j'eus à consulter la série F/10 des Archives nationales, référence qui regroupe l'ensemble des documents liés à l'agriculture pendant l'Ancien Régime. C'est ainsi que j'ai pu me renseigner sur les particularités de l'élevage de moutons en France et de ses conséquences sur la production de pièces de laine. Pour cela, j'ai alors consulté les sources qui abordent le sujet des bêtes à laine dans la référence F/10/534 à 539.

## Chapitre 1 : La géographie de l'industrie lainière et son poids dans l'économie française.

### 1. La géographie de l'industrie lainière.

#### *a. Présentation générale.*

Dans son ouvrage *Spaces of capital*, David Harvey interroge le rôle de la géographie dans le choix de politique publique. Il essaie ainsi de comprendre « comment les connaissances géographiques sont constituées et utilisées dans l'action politique ». <sup>37</sup> Il explique qu'observer ces dynamiques de connexions entre les pouvoirs publics et la géographie permet de mieux comprendre les tenants et aboutissants d'une décision de politique publique. Dès lors, l'étude des industriels lainiers à travers le prisme géographique s'avère être un axe d'observation relativement intéressant pour comprendre le choix de la politique économique française tout au long du XVIIIe siècle.

C'est en effet, à travers la géographie que l'on pourra clairement identifier le rôle que joue la présence d'un littoral proche de l'emplacement des industries lainières ; mais également la présence de frontières naturelles avec un autre pays ; ou encore si la proximité avec Paris est un facteur prépondérant ou non. Par exemple, les régions plus proches de la frontière avec la Hollande seront *de facto* plus enclines à commercer avec ces derniers ou à connaître un transfert de connaissances en raison de la mobilité des citoyens.

C'est ici tout le cœur de ce premier chapitre : offrir une description la plus exhaustive possible de la géographie de l'industrie lainière dans la France du XVIIIe siècle et étudier le poids économique de ces régions.

La géographie est ainsi considérée comme un élément d'analyse de premier chef à l'égale de l'histoire et l'économie afin de mettre en évidence les intérêts divergents sur le territoire national. À ce titre, Albert Bétin, alors professeur de géographie au conservatoire nation des arts et métiers à Paris disait :

*À mesure qu'on arrive à une part plus grande de réaction humaine, on trouve des faits plus complexes dans lesquels il est souvent difficile de démêler et de définir le rôle de la géographie. Toutefois, grâce à la géographie commerciale nous comprendrons au niveau régional les phénomènes*

---

<sup>37</sup> David Harvey, *Spaces of capital : towards a critical geography* (New York : Routledge, 2001). Page 233

*économiques dominants : la spécialisation et la concentration sur plusieurs points ou formes de production.*<sup>38</sup>

À la suite des travaux d'Alfred Marshall et son concept de « District Marshall » dont on a parlé dans l'introduction, des économistes italiens ont repris ce concept pour expliquer le développement du triangle industriel en Italie du Nord.<sup>39</sup> Par exemple, Gioacchino Garofoli dans son ouvrage *Industrializzazione diffusa in Lombardia. Sviluppo territoriale e sistemi produttivi locali* parle « d'aires productives spécialisées »<sup>40</sup> et propose une définition proche de celle de « territoires industriels »<sup>41</sup> énoncée par Jean-Michel Minovez. Ce dernier donne une définition plus souple du district Marshall en englobant des critères comme la spécialisation d'une région dans une forme de production spécifique, ou encore, la présence d'un savoir-faire local et historique dans ledit espace. Cette spécialisation sous-entend ainsi qu'une grande partie de la force productive disponible des régions travaille dans un secteur en lien avec la spécialisation industrielle de la région. Enfin, les matières premières issues de l'agriculture de la région sont également destinées le plus possible au développement de cette industrie. C'est un vrai « complexe industriel » qui se crée et qui repose sur un point essentiel : l'échange continu d'informations et de connaissances au sein de la région.

Cette définition peut alors s'appliquer à la région de la France méridionale spécialisée dans la production de draps pour le Levant et pour le Nord de la France où le système de production de laine s'est développé en se fondant sur un mécanisme historique déjà présent au Moyen-Âge.<sup>42</sup> (Becchia et Abraham-Thisse 2003) Ce processus a été entretenu afin de créer une dynamique de développement sur lequel se fondait le savoir-faire de la draperie normande. En effet, l'industrie lainière française est relativement dispersée sur le territoire national. Toutefois, on remarque l'existence d'un dualisme Nord-Sud relativement important tout au long du XVIIIe siècle. Ces deux pôles d'attraction connaissent des débouchés différents, le Nord étant plus amené à commercer avec l'Espagne, le Portugal, la Hollande ou encore la

---

<sup>38</sup> Élie Bertrand, *Cours de géographie commerciale : la France et ses colonies, les principales puissances du monde*, Bibliothèque de l'enseignement technique, (Paris : Dunod et Pinat, 1910). Pages XI-XII

<sup>39</sup> Giacomo Becattini, *Dal settore industriale al distretto industriale. Alcune considerazioni sull'unità di indagine dell'economia industriale* (Bologna : Il mulino, 1979).

<sup>40</sup> Gioacchino Garofoli, *Industrializzazione diffusa in Lombardia : sviluppo territoriale e sistemi produttivi locali* (Pavia : Luculano, 1995). Page 88

<sup>41</sup> Gérard Gayot et al., *La gloire de l'industrie : XVIIe-XIXe siècle : faire de l'histoire avec Gérard Gayot* (Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2012). Page 189

<sup>42</sup> Marco Spallanzani, F. Datini Istituto internazionale di storia economica, et studio Settimana di, « Produzione, commercio e consumo dei panni di lana : (nei secoli XII-XVIII) : atti della seconda settimana di studio (10-16 aprile 1970) » (Firenze, 1976). Page 414

péninsule italienne, l'industrie lainière au Sud avec les Échelles du Levant. Cette industrie connaît une documentation exhaustive par son rôle dans l'économie du XVIII<sup>e</sup> siècle et par sa disparité sur le territoire. En effet, les historiens se sont accordés à donner une importance capitale à l'industrie lainière dans la croissance économique du pays, mentionnant que 9 % du produit industriel brut à la fin du siècle provenait de celle-ci.<sup>43</sup> En raison de la dispersion de cette industrie sur le territoire français, le rôle de la géographie est alors primordial pour comprendre les intérêts économiques de chaque région et les éventuels contentieux au sein même du royaume de France.

Afin d'établir une géographie la plus exhaustive et correcte possible de l'industrie lainière, j'ai utilisé un *GIS (Geographic Information System)*. Pour le réaliser, nous utilisons les données récoltées dans l'ouvrage de Markovitch *Les industries lainières de Colbert à la Révolution* (1976). J'ai donc constitué deux cartes de l'industrie lainière comportant des données de 1708-1715 pour la première, et enfin 1786 pour la dernière. Ce faisant, j'ai pu observer l'évolution de l'industrie lainière tout au long du siècle avec tout de même quelques manques. En effet, certaines sources sur la production lainière dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle ont été égarées. Dès lors, les cartes que j'ai conceptualisées ne prétendent pas représenter l'exactitude de l'industrie lainière, mais cherchent à exposer de manière la plus exhaustive possible, la géographie de cette industrie si disparate afin de mettre en évidence les principaux pôles de production. Dans ces cartes, la légende se constitue de deux éléments : « *places* » qui signifient les centres de productions de l'industrie lainière et « France-généralité » qui représente la délimitation du territoire régional de l'époque. J'ai alors intégré les données de production annuelle de pièces de laine de chaque centre et de chaque généralité. Ce faisant nous pouvons apprécier pleinement de l'évolution séculaire de cette industrie et de sa répartition géographique.

La première carte est donc celle de l'industrie lainière en 1715 :

---

<sup>43</sup> Markovitch, *Les industries lainières de Colbert à la Révolution*. Page 3

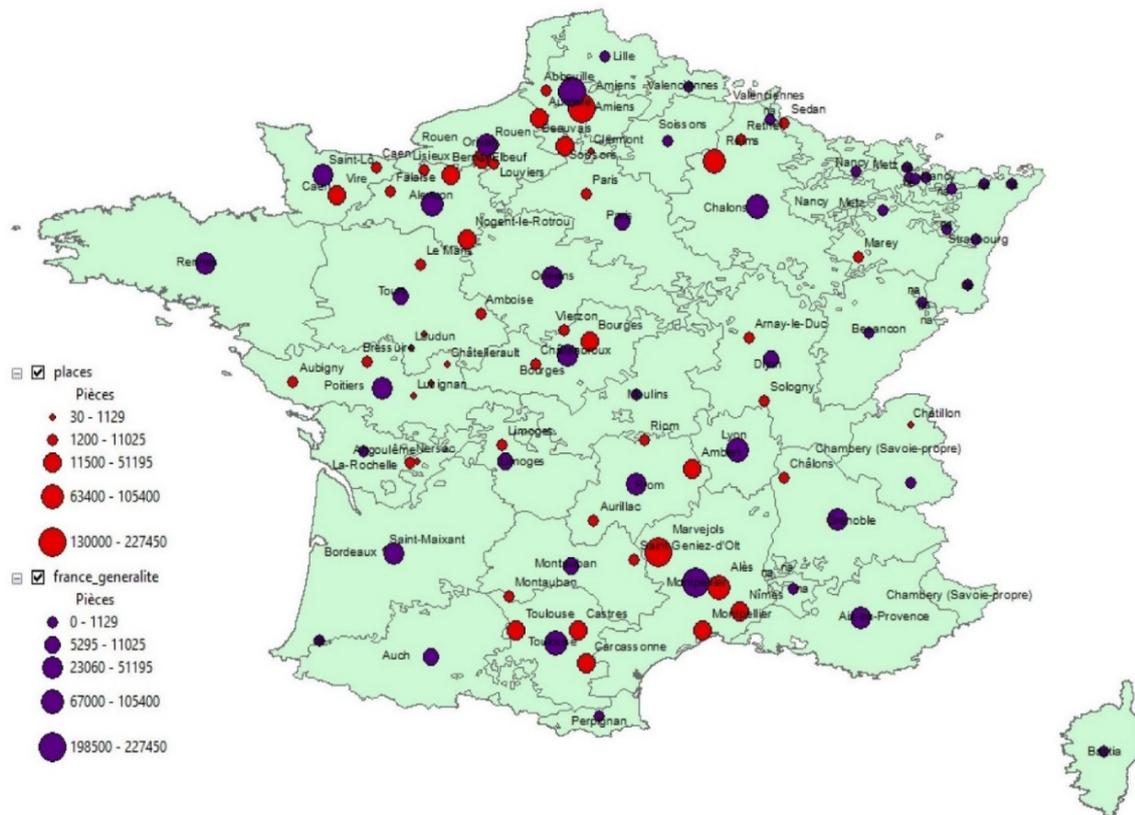


Figure 1 — Production de l'industrie lainière en 1715.<sup>44</sup>

On constate alors cette dualité Nord-Sud, notamment à travers la présence de grands centres de production dans les généralités de Toulouse et de Montpellier dans le sud et la présence de nombreuses manufactures au nord. Celles-ci sont présentes dans pratiquement toutes les généralités qui bordent le littoral de la Manche. Les régions de l'Est sont alors les moins fournies en centres de production. Le centre de la France et l'Ouest possèdent quelques manufactures réparties de manière sporadique sur le territoire, mais ne peuvent en aucun cas concurrencer les deux principaux pôles de production lainière. Quand on regarde plus particulièrement ces deux régions, on constate tout de même que la concentration industrielle est plus prononcée au nord de la France. C'est le cas de la généralité de Rouen où l'ensemble du pôle industriel s'articule dans le sud. Au contraire, dans la France méridionale, la concentration est moins présente. Les différentes manufactures sont plus éloignées les unes des autres et se font d'ailleurs plus rares que dans le nord. Cette concentration des manufactures sur un même territoire s'avère être un élément central car cela facilite le

<sup>44</sup> Markovitch, *Les industries lainières de Colbert à la Révolution*.

transfert d'informations entre les différentes manufactures de la région et donc de créer plus aisément des groupes industriels aux intérêts communs.

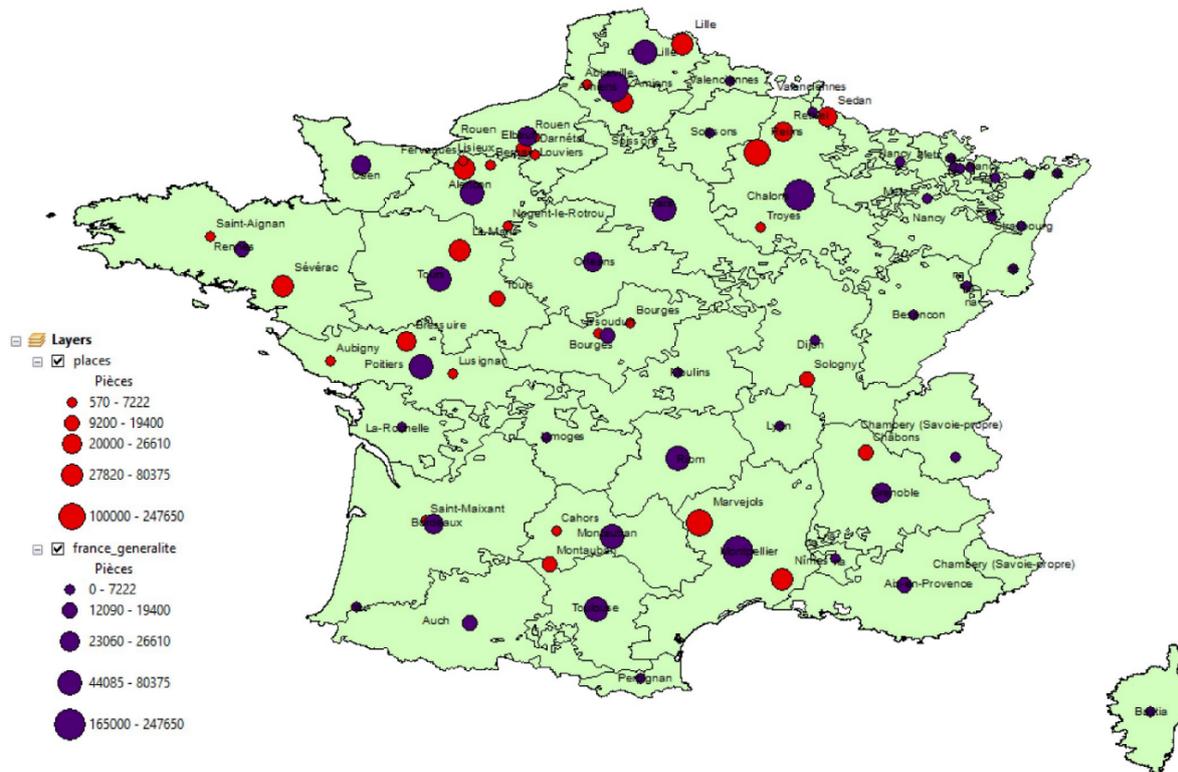


Figure 2 — Production de l'industrie lainière en 1786.

À la fin du siècle, on constate toujours, l'existence de ces deux pôles de production bien que les données pour les centres de production de la généralité de Toulouse soient manquantes. On remarque ainsi l'accroissement de la ville de Lille qui a su renforcer son industrie lainière et asseoir son pouvoir économique. De la même manière, la généralité de Chalon avec la manufacture royale de Sedan s'est aussi affirmée dans le siècle. Toutefois, ce qui reste constant à travers la période, c'est ce dualisme Nord-Sud qui sera d'ailleurs au cœur de notre étude dans les prochains chapitres.

#### *b. L'industrie lainière du nord de la France.*

L'industrie lainière au nord se concentre dans la généralité d'Alençon, de Rouen, d'Amiens, de Caen et dans une certaine mesure de Lille. Ceci s'explique par plusieurs facteurs naturels : le premier étant la frontière de cette région avec les Hollandais qui ont exporté leurs techniques de production en France. Le second facteur est la proximité avec la Manche qui permettait des échanges avec le nord de l'Europe notamment la Hollande, l'Angleterre et la Prusse. La

matière première utile à l'industrie lainière provenait soit du royaume, notamment dans les régions de Flandre et de Champagne, productrices de laines de mouton de bonne qualité, soit de l'importation de laine et particulièrement celle d'Espagne et d'Angleterre.<sup>45</sup> Cette région était alors caractérisée par une concentration géographique importante des manufactures sur le territoire. On retrouvait des centres de production de grandes importances tel qu'Elbeuf, Louviers, Rouen, Sedan, Abbeville ou encore Amiens. Nous analyserons ici les trois grands pôles principaux qui sont alors la Généralité de Rouen, d'Amiens et Caen.<sup>46</sup>

À titre informatif, les industries du coton et du lin sont également présentes dans le nord de la France particulièrement aux confins avec la région de Flandre notamment à Lille mais également à Rouen.<sup>47</sup> En raison de la mécanisation de l'industrie cotonnière, on assiste à une concentration des manufactures plus élevée que dans l'industrie lainière.<sup>48</sup> La région de Roubaix produit essentiellement une toile de coton appelée futaine. Pour la période après 1730, on estime la production annuelle à environ 2 200 toiles. La matière première est très souvent cultivée en Amérique grâce à l'exploitation d'esclave. Elle était ensuite exportée en Europe où les industries cotonnières étaient en plein essor. (Kasdi 2014)

L'industrie linière quant à elle était avant tout une industrie rurale. Les paysans en difficultés économiques, souvent accablés par les charges seigneuriales excessives, cherchent alors un complément de salaire qu'ils trouvent en tant que mulquinier.<sup>49</sup> (V. Prévot 1961) La production de ces toiles de lin est issue d'une demande soutenue de la bourgeoisie pendant la période moderne ce qui permit un essor de cette industrie. Elle demeure tout de même moins importante que l'industrie cotonnière et lainière.<sup>50</sup>

---

<sup>45</sup> Bertrand, *Cours de géographie commerciale : la France et ses colonies, les principales puissances du monde*. Page 11

<sup>46</sup> André Allix et André Gilbert, *Géographie des textiles* (Paris : Librairie de Médecis, 1957). Page 153

<sup>47</sup> Mohamed Kasdi, *Les entrepreneurs du coton : innovation et développement économique (France du Nord, 1700-1830)* (Villeneuve-d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2014). [Livre consulté en ligne, numéro de page non précisé]

<sup>48</sup> Victor Prévot, « Une grande industrie d'exportation. L'industrie linière dans le Nord de la France sous l'Ancien Régime, » *Revue du Nord* (1957), [https://www.persee.fr/doc/rnord\\_0035-2624\\_1957\\_num\\_39\\_156\\_2244](https://www.persee.fr/doc/rnord_0035-2624_1957_num_39_156_2244). page 212

<sup>49</sup> Un mulquinier est un ouvrier qui travaille le lin.

<sup>50</sup> Allix et Gilbert, *Géographie des textiles*.

Dans la généralité de Rouen, alors peuplée de 456 760 habitants<sup>51</sup>, on y retrouve deux groupes de production. D'une part les manufactures concentrées autour de la capitale normande celles-ci produisaient l'essentiel de la production rouennaise. Ces industries étaient les plus importantes de France avec des noms comme Elbeuf, Louviers, Darnétal et Orival. D'autre part, on constate des industries disposées plutôt à la périphérie de la généralité, au Nord, au Sud, à l'Est.<sup>52</sup> Les grandes productions concentrées de Rouen se distinguaient par leur laine de qualité, importées d'Espagne. Ainsi Elbeuf détenait un rôle de premier plan parmi les manufactures concentrées à Rouen. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, elle disposait de plus de 300 métiers en activité, avec 42 fabricants ; en 1715, le nombre de fabricants était supérieur à 500. La fabrication principale était celle de draps fins avec des laines espagnoles de première qualité. Les bénéfices moyens des fabricants étaient alors évalués entre 39 000 et 40 000 livres tournois par an, dépassant ainsi Louviers, autre grand centre de production de qualité.<sup>53</sup> En effet, si cette dernière possédait une production lainière inférieure à celle d'Elbeuf par sa quantité, elle lui était supérieure en qualité. C'était une industrie lainière relativement récente, née sous Colbert en 1681 alors qu'à Elbeuf les racines historiques de la production lainière remontaient au Moyen Âge. L'ancien contrôleur général des finances concéda alors à Louviers à la même date le titre de manufacture royale afin de développer son centre de production pour des draps de qualité supérieure.

La production principale de Louviers est donc le drap fin. C'est une production qui demande un travail relativement technique et minutieux. On estime le prix d'un drap fin vendu au milieu du siècle entre 450 et 550 livres tournois, sachant qu'un ouvrier travaillant dans les manufactures ne dépasse pas souvent la lire comme salaire journalier.<sup>54</sup> Une telle complexité de production entraîna une véritable spécialisation. Celle-ci passa alors par une organisation du travail basé sur la hiérarchie entre les ouvriers présents dans la manufacture. Ce processus passe également par une réorganisation de l'espace de production dans un environ de plus en plus urbain. On passe ainsi du simple artisan fileur à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle qui travaille chez lui dans une production souvent familiale en campagne, au véritable ouvrier d'usine mi-XIX<sup>e</sup>

---

<sup>51</sup> François Dainville, « Un dénombrement inédit au XVIII<sup>e</sup> siècle: l'enquête du Contrôleur général Orry - 1745, » *Population (French Edition)* 7, n° 1 (1952). Page 68.

<sup>52</sup> Markovitch, *Les industries lainières de Colbert à la Révolution*. Page 16

<sup>53</sup> Markovitch, *Les industries lainières de Colbert à la Révolution*. Page 22

<sup>54</sup> Jean-Michel Chaplain, *La chambre des tisseurs : Louviers, cité drapière : 1680-1840* (Seyssel : Champ Vallon, 1984). [Livre consulté en ligne, numéro de page non précisé]

siècle qui travaille la laine avec de nombreuses machines à tisser dans un environnement urbanisé.<sup>55</sup>

Pour nous rendre compte de la complexité de production du drap fin de Louviers, notons qu'entre 10 et 20 personnes entraînent dans le processus de production. En premier, intervenaient souvent les femmes qui préparaient la laine avant le cardage, ensuite venait le cardage (dont l'objectif est de démêler les fibres de laine) puis l'ensimage (processus qui consistait à introduire de l'huile dans la laine pour faciliter le glissement des fibres au cardage et au peignage) ensuite arrive le filage, étape une nouvelle fois réalisée essentiellement par des femmes. Cette étape occupe quasiment la moitié du personnel de la manufacture. À partir des matériaux récupérés après le filage arrive le tissage afin de créer la pièce de laine attendue. Celle-ci sera ensuite foulée afin de dégraisser la laine en resserrant les fils et obtenir une étoffe plus souple et douce au touché. L'étoffe passera ensuite à l'étape de l'apprêt qui a pour but d'apporter à la production son aspect final. Enfin on arrive à l'ultime étape, la teinture de l'étoffe.<sup>56</sup>

Après description du processus de production, on comprend mieux l'importance du progrès technique dans l'industrie lainière française. La production demande énormément de travailleurs, et ce en raison des nombreuses étapes nécessaires à la fabrication d'une pièce de laine. Cette première étape de mécanisation s'opère entre 1760 et 1820 où on assiste à une lente mais stable arrivée de la mécanisation notamment dans les opérations d'apprêts, de tonte et de filage. On s'aperçoit alors de la meilleure rentabilité des machines et on comprend l'urgence d'innover pour optimiser la production. Il est estimé par des rapports de l'époque que ces innovations ont permis « une économie de 40 à 60 % de la main d'œuvre » présente dans le processus de production.<sup>57</sup>

Voici un tableau réalisé avec les données datant de 1715 résumant la situation de Louviers :

---

<sup>55</sup> Chaplain, *La chambre des tisseurs : Louviers, cité drapière : 1680-1840*. [Livre consulté en ligne, numéro de page non précisé]

<sup>56</sup> Chaplain, *La chambre des tisseurs : Louviers, cité drapière : 1680-1840*. [Livre consulté en ligne, numéro de page non précisé]

<sup>57</sup> Chaplain, *La chambre des tisseurs : Louviers, cité drapière : 1680-1840*.

	Nombre de fabricants	Nombre de métiers	Ouvriers	Nombre de pièces	Valeur de Production en Livre tournois.
Généralité de Rouen	460	1536	16 500	40 000	8 150 000
Elbeuf	60	500	8500	14 000	4 300 000
Louviers	11	88	1500	2200	750 000

Tableau 1 — L'industrie lainière de la généralité de Rouen en 1715.<sup>58</sup>

La généralité d'Amiens était un autre axe autour duquel s'articulait l'industrie lainière du Nord. En 1745, cette région était une des plus peuplées de France avec 577 402 habitants d'après l'enquête du Contrôleur général Orry réalisée en 1745.<sup>59</sup> Depuis le Moyen-Âge, elle était une des provinces les plus riches de France. Au XVIIe, elle était réputée surtout pour ses productions de grains, de chanvres et de laine et dans le domaine industriel. L'utilisation de la matière première de cette généralité était basée pour un tiers sur des laines de la généralité, un tiers sur des laines d'autres généralités et enfin le reste des laines étrangères — surtout anglaises. Dès lors, deux tiers des laines utilisées provenaient du royaume de France, mais le tiers restant provenait des importations d'Allemagne, de Hollande, d'Angleterre ou encore d'Espagne, exposant la généralité à une dépendance envers ces fournisseurs.

	Nombre de fabricants	Nombre de métiers	Nombres de pièces	Valeur de production en Livres tournois.
Généralité	2716	6257	198 500	10 000 000
Amiens	750	2597	130 000	
Abbeville	100	500	7 000	
Crèvecœur/Grandvilliers	300	824	41 200	700 000
Aumale	267	644	14 000	

Tableau 2 — L'industrie lainière de la généralité d'Amiens en 1715.<sup>60</sup>

Une des caractéristiques fondamentales du nord de la France est son élevage de moutons qui permettait de fournir la matière première nécessaire aux manufactures de laine. Toutefois, il

<sup>58</sup> Markovitch, *Les industries lainières de Colbert à la Révolution*. Page 15

<sup>59</sup> Dainville, « Un dénombrement inédit au XVIIIe siècle: l'enquête du Contrôleur général Orry - 1745. » Page 65.

<sup>60</sup> Markovitch, *Les industries lainières de Colbert à la Révolution*. Page 89

ne produisait pas une laine d'assez bonne qualité pour élaborer des draps de qualité supérieure, autrement dit des draps pouvant s'exporter en Europe et conquérir de nouveaux marchés. De plus, l'élevage du royaume n'est pas assez conséquent pour fournir toute la matière première nécessaire à l'industrie lainière. On peut constater ceci dans l'enquête de l'Abbé Carlier réalisée en 1777 *Traité des bêtes de laines*.

Catégorie	Poids vif (en livres)	Taille du corsage (en cm)	Race
Très gros	90-130	120-150	Flandrin
Gros	50-90	90-110	Cauchois, Vernandois, Artésien
Moyens	30-50	80-100	Picard, Champenois, Vexin, Beauceron, Gâtinais, Mouton des marais, Solognot, Berrichon, Boischaud
Petits	15-30	50-80	Vallage, Cotentin, Bisquin, Percheron, Bocager, Brenne, Oueassant, Plaine et Montagne

Tableau 3 — Les grandes catégories de moutons en France du Nord vers 1770.<sup>61</sup>

Notons que seul le mouton de Flandre est classé dans la catégorie « très gros » avec un poids vif de 90-130 livres et un corsage de 120-150 centimètres. La majeure partie de l'élevage de la France septentrionale<sup>62</sup> est alors classée dans les « moyens » avec un poids de 30-50 et un corsage de 80-100 centimètres. Or, moins le corsage est important moins la bête sera capable de fournir de la laine pour les manufactures du royaume.

L'amélioration des catégories bêtes à laine était d'ailleurs au cœur des préoccupations des manufacturiers d'Amiens qui écrivent au Bureau de l'agriculture en 1784 au sujet de « l'élevage des moutons suivant la méthode anglaise établie en Boulonnais ». Ceux-ci espèrent établir cette méthode d'élevage en Picardie et en Flandre.<sup>63</sup> Cette requête mentionne alors le troupeau de François Delporte qui a bénéficié du soutien du gouvernement pour importer des moutons d'Angleterre en 1779. L'objectif du Sir Delporte était de reproduire les conditions de

<sup>61</sup>Claude Carlier, Pierre Vallat-la-Chapelle, et Louis Bertrand, *Traité des bêtes à laine : ou méthode d'élever et de gouverner les troupeaux aux champs et à la bergerie : ouvrage pratique : suivi du dénombrement et de la description des principales espèces des bêtes à laine dont on fait commerce en France : avec un état des différentes qualités de laines et des usages auxquels elles servent dans les manufactures* (Compiègne : Louis Bertrand, 1770).

<sup>62</sup> Zone septentrionale : Généralités d'Amiens, Châlons, Rouen, Alençon, Caen, Lille.

<sup>63</sup> Archives Nationale. Bêtes à laine : tournées d'inspection et affaires diverses. F/10/539

l'élevage des moutons anglais en France et installer de manière définitive la présence de ces bêtes sur le territoire. C'était ainsi un sujet important pour les commerçants de l'industrie lainière du royaume pour lesquels, l'amélioration des bêtes à laine était synonyme d'amélioration de la qualité des laines et donc *ipso facto* d'une compétitivité accrue sur les marchés européens. L'administration royale s'intéresse de très près à la cultivation de matières premières sur son sol, elle sait que ça donnerait un avantage considérable à l'industrie en question. C'est ainsi que fut encouragée dès le XVIIe siècle, la plantation de muriers afin de développer la sériciculture, et donc permettre la cultivation de la soie, notamment dans les Cévennes, dans la généralité du Languedoc.<sup>64</sup> Comme le souligne F. Clavairolle, c'est un véritable :

*Projet d'économie politique qui s'ébauche par la volonté du roi [Henri IV] : encourager une branche de l'agriculture et empêcher le numéraire de quitter le royaume en assurant sur le territoire français la production de soie grège dont le pays est devenu un grand consommateur.*<sup>65</sup>

Le Languedoc se couvre donc progressivement de mûriers, et ce jusqu'au XVIIIe siècle où la soie est encore cultivée, notamment dans la région de Lyon.

Bien entendu l'amélioration de la laine ou l'encouragement de la culture de la soie n'est pas le seul moyen d'améliorer la compétitivité de l'industrie française. Notons que l'ensemble des mesures prises par Colbert sur les manufactures et la réglementation des ouvriers avait pour seul but d'augmenter la compétitivité française en Europe. Par exemple le personnage de l'inspecteur des manufactures instauré sous Colbert en 1669 avait pour objectif — entre autres — de promouvoir les innovations techniques dans les manufactures françaises.<sup>66</sup> Les règlements quant à eux visaient à améliorer la qualité finale de la production. En produisant un travail très technique avec les meilleures laines disponibles, l'industrie lainière française pouvait conquérir de nouveaux marchés.

Enfin, la dernière est la généralité de Caen qui possède une population de 410 544 habitants.<sup>67</sup> Au sein de la généralité, il y avait quatre pôles d'attraction : Caen, Vire, Saint-Lô et Cherbourg.

---

<sup>64</sup>Françoise Clavairolle et Jean-Pierre Digard, *Le magnan et l'arbre d'or Regards anthropologiques* (Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2016 ). Chapitre 1 page 1

<sup>65</sup> Clavairolle et Digard, *Le magnan et l'arbre d'or Regards anthropologiques*. Chapitre 1 page 3

<sup>66</sup> Minard, *La fortune du colbertisme : État et industrie dans la France des Lumières*.

<sup>67</sup> Dainville, « Un dénombrement inédit au XVIIIe siècle: l'enquête du Contrôleur général Orry - 1745." Page 68.

Vire se distinguait par le nombre élevé de pièces fabriquées, Caen par son aunage total et enfin, Saint-Lô et Cherbourg par la qualité et la valeur de leurs productions. Cette généralité profitait de conditions naturelles qui permirent l'expansion des industries lainières. La première est la proximité avec Albion qui lui permet de s'inspirer des techniques d'outre-Manche pour essayer d'améliorer sa production de laine ou même son élevage de bovins.<sup>68</sup> Par ailleurs, il existe aussi des facilités d'importation et d'exportation avec l'approvisionnement en laine espagnole et anglaise par l'intermédiaire du Port de Cherbourg. Toutefois, cette proximité avec l'Angleterre peut être aussi une difficulté pour l'industrie lainière qui doit faire face à une augmentation croissante de la contrebande anglaise qui nuit à la production locale.<sup>69</sup> En réalité, cette proximité peut également avoir certains avantages notamment sur le développement industrialo-économique du pays. On observe un transfert de technologies ou d'ouvriers entre les deux pays. On remarque ainsi que dès 1718, près de 150 ouvriers anglais ont été introduits en France sous l'initiative de John Law pour apprendre de leur technique de production. En 1747, John Kay a pu importer la navette volante et obtenir son monopole tant en France qu'en Angleterre.<sup>70</sup> Ces transferts sont indéniablement facilités par la proximité géographique entre les deux pays qui s'observent mutuellement afin de reproduire le progrès économique que l'un ou l'autre a pu réaliser.

Un des atouts majeurs de cette zone du royaume est son littoral qui implique l'existence de plusieurs ports liés au commerce avec le nord de l'Europe, on parle ici du port franc de Dunkerque ou encore celui de Calais. On souligne également de la présence de cours d'eau qui passe dans les principales villes manufacturières. Cet atout naturel est indispensable à l'industrie lainière dans le processus de production.<sup>71</sup> La Seine traverse ainsi Louviers et Elbeuf, deux centres de production de draps de qualité supérieure, apportant un avantage dans la production des draps dans un siècle de développement des innovations et de la mécanisation

---

<sup>68</sup> André-Jean Bourde, « L'agriculture à l'anglaise en Normandie au XVIII<sup>e</sup> siècle, » *Annales de Normandie* (1958).

<sup>69</sup> A ce sujet voir : Markovitch, *Les industries lainières de Colbert à la Révolution*. Page 81 ; Antoine Morin, « Étude sur le traité de commerce de 1786 entre la France et l'Angleterre » (Université du Québec à Montréal, 1998).

<sup>70</sup> Pierre-Yves Beaurepaire et Pierrick Pourchasse, *Les circulations internationales en Europe, années 1680-années 1780*, Histoire, (Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2010).[Livre consulté en ligne, numéro de page non précisé]

<sup>71</sup> Chaplain, *La chambre des tisseurs : Louviers, cité drapière : 1680-1840*. Page 75

des industries.<sup>72</sup> C'est donc grâce à des atouts naturels que la région du nord s'avérait être une grande productrice de laine dans le pays.

### *c. L'industrie lainière languedocienne.*

La seconde région de l'industrie lainière est celle de la France méridionale<sup>73</sup> comprenant la généralité du Languedoc et celle de Toulouse. Relativement moins industrialisée que la région du nord, la région du sud-ouest de la France s'avère être un des piliers de l'industrie du textile l'industrie lainière dans la France d'Ancien Régime. En 1745, l'enquête du Contrôleur général Orry fait état de 838 972 habitants pour les deux régions.<sup>74</sup> Cette aire géographique voit se développer, courant XVIIIe siècle, la production de pièces de drap tant de second rang que de qualité supérieure. La proximité naturelle avec l'Espagne facilite l'import de laines de bonne qualité. Celles-ci étaient ensuite manufacturées et transformées en draps dont la destination de prédilection était les Échelles du Levant.<sup>75</sup> Les centres importants de fabrication au XVIII<sup>e</sup> siècle sont Saint-Geniez d'Olt, Toulouse, Castres, Carcassonne, Montpellier, Nîmes et enfin Marvejols.<sup>76</sup> Les ports du littoral méditerranéen contrôlent l'exportation de la production issue des centres de productions susmentionnés.

La région de Montpellier affirme ainsi progressivement sa puissance économique dans le domaine de l'industrie lainière. La ville de Montpellier était spécialisée dans la production de couvertures, destinées au commerce intérieur. La ville de Nîmes se spécialise dans la fabrication d'étamines dont la production s'exporte hors du royaume notamment vers l'Espagne et l'Italie.<sup>77</sup> Toutefois, la production « principale » de la région méridionale est celle des draps destinés au Levant. Ces derniers se fabriquent souvent — mais pas obligatoirement — dans les manufactures royales. Comme nous l'avons susmentionné dans l'introduction, ces industries bénéficiaient de privilèges comme l'exclusivité sur la production de certains produits ou bien un monopole sur les techniques de production utilisées par la manufacture.<sup>78</sup>

---

<sup>72</sup> Jeff Horn, *The path not taken : French industrialization in the age of revolution, 1750-1830* (Cambridge, Mass.; London : MIT, 2008). Chapitre 1 "Divergence, Convergence, and the French Path to Industrial Development after 1750" [Livre consulté en ligne, numéro de page non précisé]

<sup>73</sup> Zone méridionale : Généralité de Montpellier, Toulouse, Montauban, Auch, Pau, Perpignan.

<sup>74</sup> Dainville, « Un dénombrement inédit au XVIIIe siècle: l'enquête du Contrôleur général Orry - 1745." Page 67

<sup>75</sup> Nom donné aux établissements français installés dans les principaux ports et dans quelques villes Ottomanes, dans lesquelles les négociants français bénéficient de privilèges.

<sup>76</sup> Henri Michel et al., *De la fibre à la fripe : le textile dans la France méridionale et l'Europe méditerranéenne (XVIIe-XXe siècles) : actes du colloque du 21 et du 22 mars 1997* (Montpellier : Université Paul Valéry, 1998).

<sup>77</sup> Markovitch, *Les industries lainières de Colbert à la Révolution*. Pages 207-208

<sup>78</sup> Vosgien, « Le privilège économique au XVIII e siècle." Page 542.

Ces manufactures peuvent être également subventionnées par l'administration royale en cas de difficulté ayant ainsi un rapport privilégié avec celle-ci. Toutefois, en contrepartie, ces manufactures sont obligées de respecter un règlement très strict lors du processus de production.

Les draps destinés au Levant sont notamment produits dans la généralité de Toulouse dans les manufactures de Carcassonne, de Saptès et de Clermont grâce à l'importation de laines d'Espagne. Ainsi la généralité de Toulouse, malgré un plus faible potentiel industriel par rapport à Montpellier, possédait un revenu moyen par habitant supérieur à la généralité de Montpellier.

Ceci se résume dans le tableau suivant, décrivant la production de chaque généralité pour l'année 1715 :

	Nombre de fabricants	Nombre de métiers	Nombres de pièces produites par an	Valeur en millions de Livres tournois
Généralité de Toulouse	1 722	3 964	67 000	5 600 000
Généralité de Montpellier	1 187	6 944	227 450	6 934 000
Total	2909	10 908	294 450	12 600 000

Tableau 4 — L'industrie lainière dans le Languedoc en 1715.<sup>79</sup>

Notons qu'avec seulement un tiers de la production de Montpellier, la généralité de Toulouse possède une valeur de production similaire à la généralité montpelliéraine. Dès lors, la valeur d'une pièce de laine à Toulouse était de 84 livres tournois contre 31 livres tournois à Montpellier.<sup>80</sup> La production de draps à destination du Levant s'impose alors comme une des productions les plus lucratives pour les manufactures de ces régions.

Dans la France méridionale, l'absence de troupeaux de moutons de qualité les force à importer des laines. Or, en raison de l'interdiction de la France de commercer avec l'Angleterre, la laine est importée d'Espagne.<sup>81</sup> En effet, la région frontalière à la généralité de

<sup>79</sup> Markovitch, *Les industries lainières de Colbert à la Révolution*. Pages 210-249.

<sup>80</sup> Le calcul effectué est :  $\frac{V}{P}$ . « V » représentant la valeur de production de chaque région et « P » la production annuelle de chaque région. Le résultat est arrondi au nombre entier le plus proche.

<sup>81</sup>A.G. Enciso, Universidad de Navarra. Seminario de Historia Económica, et Universidad de Navarra. Departamento de Historia, *El negocio de la lana en España (1650-1830)* (EUNSA, 2001). Page 360

Toulouse, appelée « la Couronne d’Aragon », région qui s’identifie aujourd’hui à la Catalogne, Valence et la région d’Aragon, était déjà une région exportatrice de laine.<sup>82</sup> De nombreuses industries rurales ont commencé à émerger depuis le XVe siècle se spécialisant dans l’industrie lainière et l’élevage de moutons. Le Languedoc importe près de 80 000 quintaux de laine étrangère par an depuis l’Espagne.<sup>83</sup> L’approvisionnement en matière première de cette région préoccupe l’administration royale. C’est ainsi que Trudaine, intendant des finances sous Louis XV et responsable du commerce, charge le médecin Jean-Louis Daubenton de mener des expériences sur six races de moutons afin de vérifier si les Mérinos — les moutons d’Espagne — peuvent s’acclimater en France tout en gardant leur qualité.<sup>84</sup>

\* \*

Maintenant que nous avons bien identifié les deux principales régions productrices de laine dans la France du XVIIIe siècle, il reste à étudier le poids et la géographie commerciale de celles-ci. Ce faisant, nous pourrions mettre en évidence les intérêts économiques de chacune, notamment à travers leurs échanges commerciaux.

## 2. Le poids économique et la géographie commerciale de ces régions.

### a. La prépondérance de l’industrie lainière.

Étudier le poids commercial de ces régions et leurs principaux partenaires commerciaux revient à expliquer l’importance de celles-ci aux yeux de l’administration royale. Comme nous l’avons vu, l’essentiel de la production lainière en France se fait dans la zone septentrionale et méridionale. Les autres régions ne sont que des « satellites » bien moins conséquents dans la production de laine nationale. À titre d’exemple, dans la France centrale<sup>85</sup>, le revenu issu de l’industrie lainière au début du XVIIIe siècle représente seulement, 10 % de la production

---

<sup>82</sup> Jean-Michel Minovez, Catherine Verna, et Liliane Pérez, *Les industries rurales dans l’Europe médiévale et moderne* (Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 2013, 2013). [Livre consulté en ligne, numéro de page non précisé]

<sup>83</sup> Jean-Michel Minovez, *L’industrie invisible : Les draperies du Midi, XVIIe-XXe siècles : essai sur l’originalité d’une trajectoire* (Paris : CNRS Editions, 2012). [Livre consulté en ligne, numéro de page non précisé]

<sup>84</sup> Jean-Marc Moriceau, *Histoire et géographie de l’élevage français : (XVe - XVIIIe siècles) : [du Moyen Âge à la Révolution]* ([Paris] : Fayard, 2005). Page 156

<sup>85</sup> Zone centrale : Les généralités d’Orléans, Poitiers, Riom, Bourges, Tours, Dijon, Limoges et Moulins.

industrielle totale. Enfin, dans les zones occidentale<sup>86</sup> et orientale<sup>87</sup>, la part du revenu de l'industrie lainière dans la production nationale est alors respectivement de 4 et 3 %.<sup>88</sup>

À l'aide d'un graphique, nous observons que les zones étudiées représentent à elles seules pratiquement le tiers de la production de l'industrie lainière nationale. Cette production est en 1715 de 1 121 000 pièces au niveau national, la région du Nord produit 335 000 pièces et le Sud 294 350.<sup>89</sup>

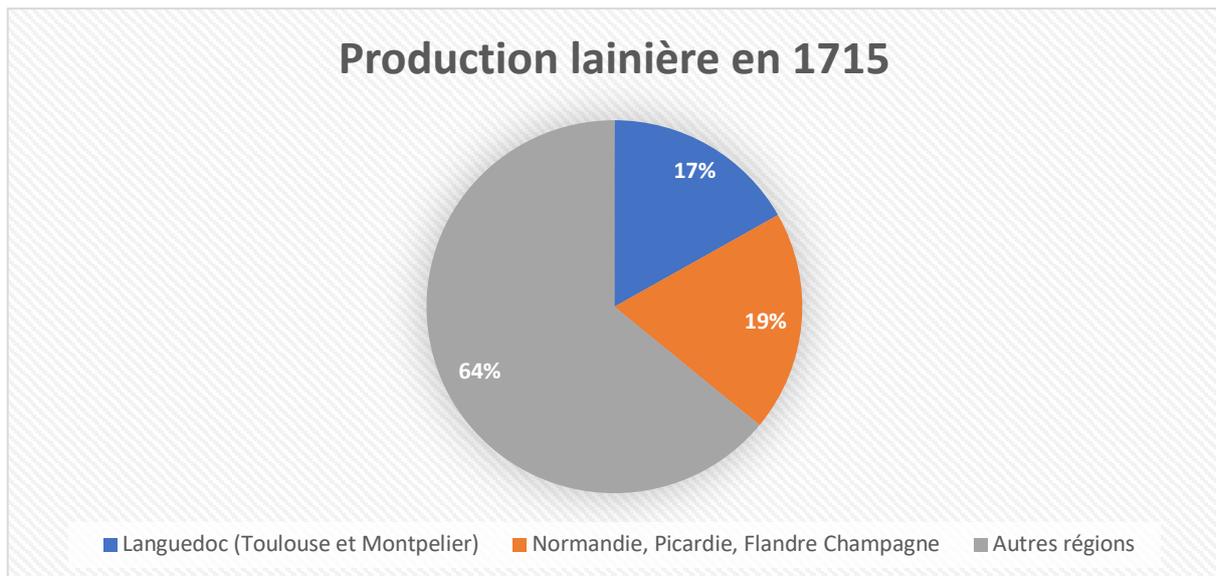


Figure 3 — Production lainière en 1715 exprimée en %.<sup>90</sup>

Notons dans un premier temps que ces deux régions bénéficient d'un marché interne local important. Si on cumule l'effectif des généralités septentrionale et languedocienne, on obtient une population estimée à 2 238 678, soit approximativement 15 % de la population française. D'une certaine manière, l'abondance démographique de ces régions permet de développer le marché local entraînant ainsi l'enrichissement de ces régions. C'est la loi de Say : l'offre crée sa propre demande. Ainsi, dans les régions densément peuplées les industriels ont plus facilement accès au facteur « Travail », à savoir l'ouvrier, principal facteur de production de l'époque. Ce même ouvrier sera alors plus apte à consommer à la réception de son salaire et développer ainsi le marché local. Enfin, cet afflux du facteur « Travail » entraîne *de facto* une

<sup>86</sup> Zone occidentale : Généralités de Rennes, La Rochelle, Bordeaux

<sup>87</sup> Zone orientale : Généralités de Metz, Strasbourg, Besançon, Lyon, Grenoble, Aix

<sup>88</sup> Tihomir J. Markovitch, « L'industrie lainière française au début du XVIIIe siècle. », *Revue d'histoire économique et sociale* 46, n° 4 (1968). Page 556

<sup>89</sup> Markovitch, *Les industries lainières de Colbert à la Révolution*.

<sup>90</sup> Markovitch, *Les industries lainières de Colbert à la Révolution*.

spécialisation des ouvriers dans un domaine particulier de l'industrie. Or Alfred Marshall fait de la spécialisation des ouvriers une des caractéristiques principales pour la création du district industriel.

L'efficacité de ces généralités se caractérise également par une production de laine de qualité permettant ainsi d'exporter la production hors du royaume et de concurrencer les autres producteurs de laines européens. De nouveau, l'utilisation d'un graphique permet de rendre compte visuellement de l'importance de ces zones de productions. Les généralités du Languedoc possèdent alors une valeur annuelle de 12 600 000 livres tournois pour une production de 294 350 pièces. La zone septentrionale détient une valeur de 25 500 000 livres tournois pour 335 000 pièces de laine produites sur l'année. La région du Languedoc connaît donc une production annuelle inférieure par rapport à la région du Nord et produit des laines de qualité inférieure. La valeur produite par pièce est de 76 livres tournois pour le Nord et de seulement 43 livres tournois pour le Sud.<sup>91</sup>

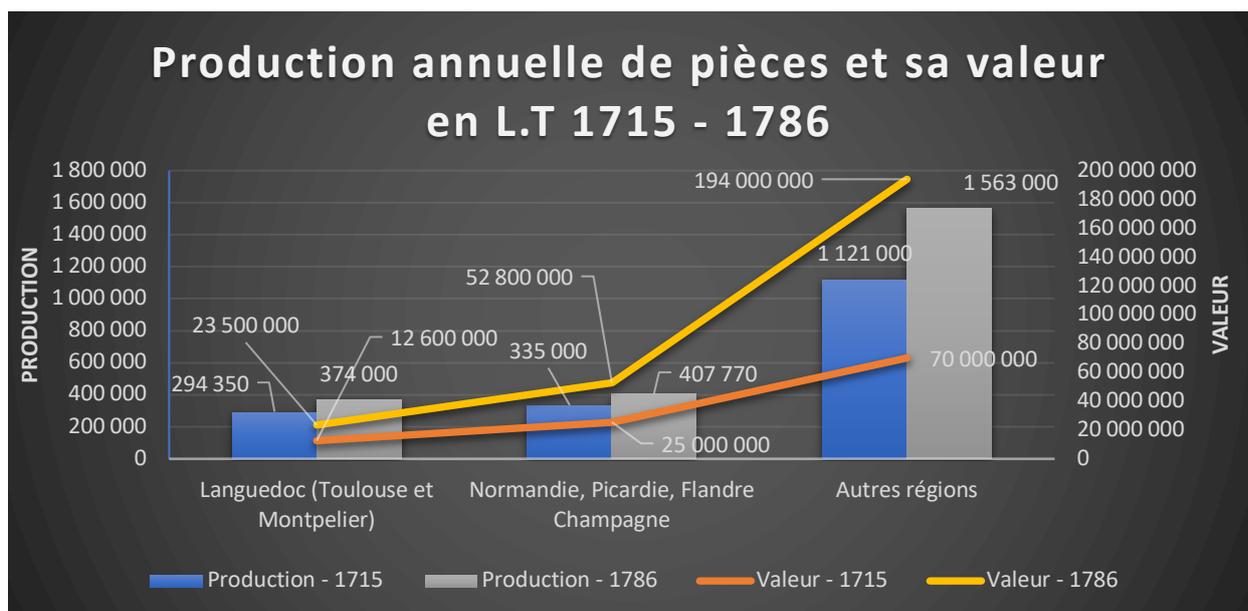


Figure 4 — Production de pièces de laine au XVIIIe siècle.<sup>92</sup>

L'évolution séculaire de cette industrie se caractérise par une croissance de la production et une augmentation considérable de sa valeur. Celle-ci a alors quasiment triplé sur le siècle

<sup>91</sup> Le calcul effectué est :  $\frac{V}{P}$ . « V » représentant la valeur de production de chaque région et « P » la production annuelle de chaque région. Le résultat est arrondi au nombre entier le plus proche.

<sup>92</sup> Markovitch, *Les industries lainières de Colbert à la Révolution*.

passant de 70 000 000 L.T en 1715 à 194 000 000 en 1786.<sup>93</sup> De la même manière, l'industrie lainière au nord a doublé la qualité de sa production passant de 25 500 000 à 52 800 000 livres tournois. L'augmentation de celle-ci permet une conquête croissante des marchés extérieurs, dans l'optique mercantiliste qui place la qualité au cœur de son action. Enfin, le Nord a également confirmé sa primauté en augmentant sa production lainière de 4 points par rapport au graphique de 1715, au détriment de la région de Montpellier qui a perdu 6 points.<sup>94</sup> Le nord s'affirme ainsi comme la principale région de l'industrie lainière à la fin du siècle.

Pour les praticiens du mercantilisme, le gage de qualité est l'unique moyen de conquérir de nouveaux marchés, exporter de manière croissante et ainsi enrichir le royaume de France grâce à une balance commerciale positive. Toutefois, ces deux territoires n'ont pas la même géographie commerciale, il nous reste donc à définir les principales destinations de ces deux grands pôles de l'industrie lainière.

Ce qui caractérise ces aires productives, c'est le besoin de réaliser des économies d'échelles nécessaires au fonctionnement optimum de leur industrie.<sup>95</sup> Pour réaliser ces économies, il faut accroître le marché — lieu de rencontre entre l'offre et la demande — entraînant *de facto* de nouveaux débouchés pour la production. Les « marchés » au sens général du terme sont d'ailleurs essentiels chez les praticiens de l'économie du XVIIIe siècle. Les mercantilistes y voient le seul moyen d'augmenter la richesse de l'État par l'exportation de biens produits sur le territoire.<sup>96</sup> Quant à la pensée classique qui se développe dans le dernier quart du siècle, l'ouverture des marchés est nécessaire, car cela entraîne une division du travail, synonyme d'enrichissement. Dans la pensée libérale, une fois les marchés ouverts, les nations peuvent se spécialiser dans un domaine de production particulier selon les facteurs de production à leur disposition et ainsi profiter d'une prééminence sur le marché en se basant sur son avantage absolu acquis lors de la spécialisation.<sup>97</sup> Or, ces deux régions sont de grandes exportatrices de pièces de laine ce qui en fait, en sus de leur poids économique, deux aires

---

<sup>93</sup> Markovitch, *Les industries lainières de Colbert à la Révolution*. Page 489

<sup>94</sup> Voir annexe 1 « Production lainière en 1786 »

<sup>95</sup> Paul R. Krugman, « Intraindustry Specialization and the Gains from Trade, » *Journal of Political Economy* 89, n° 5 (1981).

<sup>96</sup> Magnusson, *The political economy of mercantilism*. Page 100

<sup>97</sup> Smith, *An inquiry into the nature and causes of the wealth of nations*.

géographiques relativement importantes aux yeux de l'administration royale et plus particulièrement au Conseil du Bureau du commerce.

L'ouvrage de Dominique Margairaz, *Foires et Marchés dans la France*, nous dresse un tableau des lieux d'échanges nationaux. Nous observons alors la grande présence de foires et de marchés dans les deux régions étudiées.<sup>98</sup> Notons que c'est dans les deux espaces étudiés qu'il s'y organise les deux foires les plus importantes du royaume — en termes de chiffres d'affaires — avec la foire de Beaucaire et de Caen.<sup>99</sup> Ces lieux permettaient ainsi la vente de toutes sortes de marchandises, y compris des pièces de laine qui occupaient d'ailleurs une place importante parmi les articles vendus dans la foire de Beaucaire.<sup>100</sup> Les plaintes adressées au Conseil du Commerce témoignent également de l'importance des foires comme lieu de ventes de laine. C'est le cas par exemple, des marchands d'Elbeufs qui se plaignent de la rigueur avec laquelle leurs ballots de draps sont visités et saisis à la moindre erreur de fabrication par les gardes drapiers-merciers de Rouen.<sup>101</sup> Cette confiscation représentait un important manque à gagner pour ces manufacturiers qui demandent plus de souplesse lors de l'inspection afin d'éviter les invendus.

Toutefois, bien que les foires relèvent — a minima — d'un côté international avec l'arrivée de marchands d'autres pays, la difficulté de la documentation et leur portée géographique logiquement limitée ne permettent pas de rendre compte véritablement de la part des exportations dans ces régions. À titre d'exemple, G. Daudin nous apprend, dans son ouvrage *Commerce et prospérité*, que le rayon d'activité d'une foire est d'environ six kilomètres et celui des marchés de huit kilomètres.<sup>102</sup> D'autant plus que dans un siècle où la pensée mercantiliste prédomine, les échanges à l'intérieur même d'un pays ne sont pas réellement considérés comme une source d'enrichissement. Il est nécessaire d'exporter la production, entraînant un surplus monétaire — signe de richesse — pour enrichir le royaume.

---

<sup>98</sup> Dominique Margairaz, *Foires et marchés dans la France préindustrielle* (Paris : Ed. de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 1988). Page 50-51.

<sup>99</sup> Voir annexe 2 « Hiérarchie des foires d'après le montant des apports et des ventes. » Margairaz, *Foires et marchés dans la France préindustrielle*. Page 102.

<sup>100</sup> Voir annexe 3 « Ventilations, par produits, des ventes en foire de Beaucaire, 1760-1777 [en %] » Margairaz, *Foires et marchés dans la France préindustrielle*. Page 131.

<sup>101</sup> Archives nationale : Délibération du conseil du commerce. F/12/76. Page 272.

<sup>102</sup> Guillaume Daudin, *Commerce et prospérité : la France au XVIIIe siècle* (Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2005). Page 112

*b. La géographie commerciale du Languedoc.*

Pour la France méridionale, le commerce d'étoffes de laine s'effectuait essentiellement avec les Échelles du Levant. Ce choix de spécialisation est l'œuvre de J-B. Colbert qui a voulu faire du sud de la France une région concurrente aux Hollandais et aux Anglais qui exportaient déjà des pièces de laine dans le Levant.<sup>103</sup> Ces derniers ont alors su gagner la confiance des Échelles en garantissant l'exportation de produits de qualité supérieure. De son côté, le royaume de France peinait à tisser de bonnes relations, tant diplomatiques que commerciales, avec le Levant et se retrouvait donc dans une mauvaise posture pour concurrencer les autres nations européennes alors même que la France possédait l'avantage de la proximité géographique.<sup>104</sup> Afin de remédier à ce retard économique, la région du Languedoc a donc été choisie comme aire de production dont la principale destination est le Levant. Cette spécialisation régionale est à la fois l'œuvre du pouvoir public ainsi que d'investisseurs privés qui voyaient s'ouvrir un nouveau marché synonyme de richesses. Cette production augmente tout au long de la période, mais connaît une certaine tendance à diminuer dans le dernier quart de siècle.<sup>105</sup>

---

<sup>103</sup> Paul Masson, *Histoire du commerce français dans le Levant au XVIIIe siècle* (New York : B. Franklin, 1967). Page 119

<sup>104</sup> Masson, *Histoire du commerce français dans le Levant au XVIIIe siècle*. Page 125

<sup>105</sup> Markovitch, *Les industries lainières de Colbert à la Révolution*. Page 310

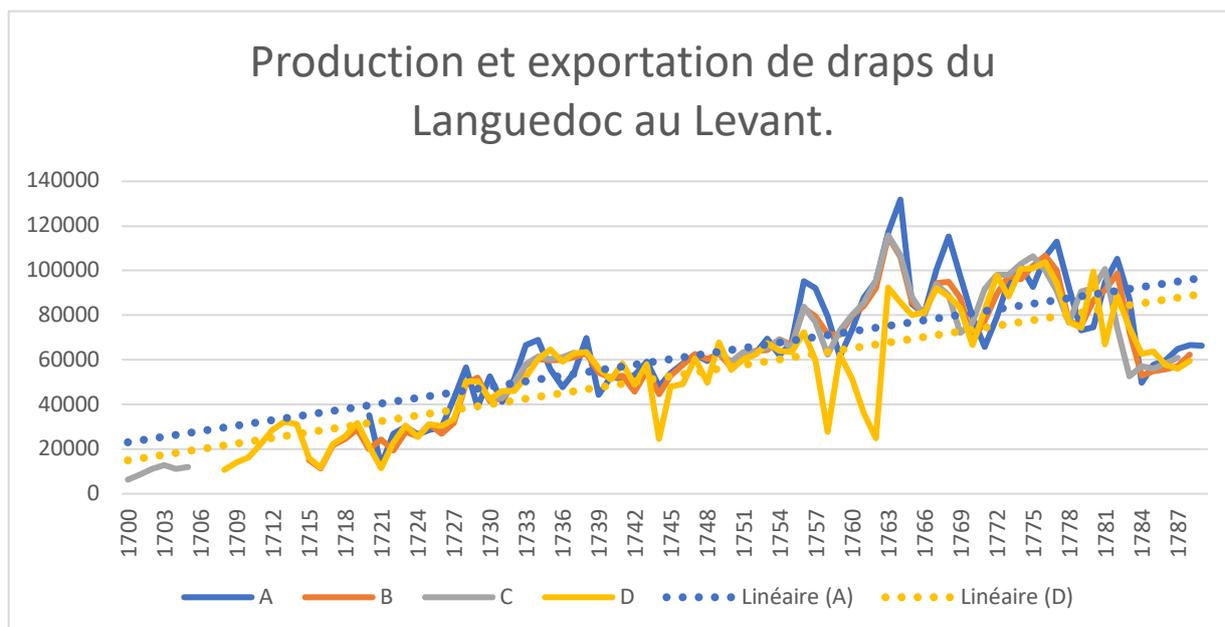


Figure 5 — Production et exportation de draps du Languedoc au Levant.<sup>106</sup>

- (A) Draps fabriqués par les jurandes et manufactures royales
- (B) Draps passés au Bureau de Montpellier depuis 1714
- (C) Draps destinés au Levant admis à l'inspection du bureau de Marseille.
- (D) Draps expédiés de Marseille au Levant et Barbarie.

Lorsqu'on analyse le graphique ci-dessus, deux données sont relativement importantes. La première est l'évolution croissante de la production des manufactures royales de draps de laine à destination du Levant démontrant ainsi l'importance de la production de qualité et l'intérêt des manufacturiers pour ce marché. Enfin, le rôle d'intermédiaire que joue Marseille dans ce commerce. C'est en effet par le port phocéen — et seulement par lui — que les commerçants du Languedoc peuvent faire transiter leur production. Dès lors, la courbe représentative des draps exportés au Levant par Marseille suit quasiment parfaitement la production de draps, car seule la ville de Marseille avait le droit de commercer avec cette région. Le graphique en annexe met relativement bien en avant ce monopole, car pratiquement l'ensemble des draps produits par le Languedoc et inspectés par le bureau de Montpellier est ensuite expédié par l'intermédiaire du port phocéen.<sup>107</sup> On constate tout de même une diminution importante au début de la seconde moitié du siècle. Cette période de déclin de 1756 à 1763, date correspond à la guerre de Sept Ans. Ce conflit, qui opposa

<sup>106</sup> Markovitch, *Les industries lainières de Colbert à la Révolution*.

principalement l'Angleterre et la France, a rendu difficile l'exportation de draps directement depuis Marseille. C'est pourquoi le 17 novembre et le 26 janvier 1758, un mémoire a été présenté au Conseil du Bureau du Commerce par différentes provinces pour obtenir la permission de faire sortir pendant la guerre, les draps à destination du Levant par tous les ports. Ce mémoire était alors particulièrement fourni par les commerçants du Languedoc qui voulaient évincer Marseille de ce monopole. La proposition a donc été acceptée, et le Languedoc a ainsi obtenu le droit d'expédier ces draps depuis le port de Sète.<sup>108</sup> Les litiges entre les fabricants du Languedoc qui s'opposent au monopole marseillais et les négociants de cette ville sont abondamment présents dans la première moitié du siècle.

### c. Les exportations de l'industrie septentrionale.

Avant d'étudier les exportations du secteur lainier du Nord, il est important de faire le point sur les sources à notre disposition. Premièrement très peu d'enquêtes sont disponibles pour la première partie du siècle. Deuxièmement, on doit prendre en compte la perte de nombreuses sources limitant notre compréhension de ce phénomène à la seconde moitié du siècle.

Les industries lainières du Nord ne connaissent pas une spécialisation aussi accrue de leurs marchés. Ils développent alors différents partenaires commerciaux tout au long du siècle. Notons tout de même que dans une économie mercantiliste, l'objectif de l'État royal est d'avoir une balance commerciale positive. Dès lors, lorsqu'une région importe de la matière première d'un autre pays, elle sera amenée à rééquilibrer la donne en exportant vers ce même pays. Ce faisant, la balance commerciale ne souffre pas d'un trop grand déséquilibre, car ce qu'il a été payé pour se procurer la matière première se retrouve de nouveau dans les caisses de l'État quand on exporte nos pièces manufacturées. Ceci se traduit alors par une avancée de fonds importante entre le pays qui exporte la matière première et le pays qui exporte des pièces manufacturées. L'avance de fonds étant remboursée lors de l'exportation de pièces de laine.<sup>109</sup> Partant de ce constat, on peut déjà avancer qu'une grande partie du commerce du Nord se fait avec l'Espagne, grande exportatrice de laines de qualité supérieure dans la région.

---

<sup>108</sup> Archives Nationale : Délibération du conseil du commerce. F/12/102<sup>2</sup> Page 69

<sup>109</sup> Alain Becchia, *La draperie en Normandie du XIIIe au XXe siècle*, PUR ; no 350, ([Mont-Saint-Aignan] : Publications de l'Université de Rouen, 2003). Page 199

Les manufactures lainières du Nord ne constituent pas des centres de production homogènes en ce qui concerne l'exportation de la production. Certains centres sont de seconde importance, produisant des pièces non destinées à l'exportation, tandis que d'autres sont exclusivement destinées à l'exportation. On observe ainsi une organisation de la production sous sa forme marshallienne, les industries lainières se complètent au sein du territoire. Dans le premier cas, on retrouve les manufactures de Rouen, Darnétal et des Andelys qui connaissent une exportation relativement faible par rapport à des manufactures comme Louviers, Elbeuf, Sedan ou encore Abbeville. Notons par ailleurs que les quatre centres précédemment cités ont tous obtenu le titre de manufacture royale sous Colbert à la fin du XVIIe siècle. En témoigne le tableau réalisé ci-dessous qui permet d'observer l'évolution de l'exportation de tous les centres de production dans la seconde moitié du XVIIIe siècle :

Années	Elbeuf	Louviers	Darnétal	Rouen	Andelys	Abbeville	Sedan
1752	771,1	103,5	7,9	23,5	19,0	164,5	171,1
1775	1 763,8	259	-	-	-	162,3	100,6
1787	801,8	537,1	-	-	-	33,4	1407,1

Tableau 5 — Exportation des centres de productions de laine du Nord de la France. (Exprimés en milliers de livres tournois)<sup>110</sup>

Quand on observe plus particulièrement les partenaires commerciaux de ces centres, on constate alors l'importance de l'Espagne comme partenaire principal, mais aussi la présence du Portugal qui se fournissait principalement dans la draperie royale de Sedan. Cette draperie royale est certes un peu éloignée de la Normandie et du principal pôle régional étudié mais elle constitue un élément relativement important de l'industrie lainière française en raison de sa proximité avec la Hollande qui a influencé la technique de production sedanaise. Enfin, elle représente un bon exemple de la politique mercantiliste en raison de la multitude de privilèges qu'elle a réussi à obtenir tout au long du siècle. Ainsi sur la décennie de 1750, 51,8 % des exportations de la manufacture de Sedan se font à destination du Portugal et 45,4 % à destination de l'Espagne.<sup>111</sup> Cette importance de Sedan comme grand centre de manufacture se constate dans les nombreuses délibérations du conseil du Commerce. Celui-ci concède une « prorogation pour trois années de la permission accordée aux marchands drapiers de Sedan d'envoyer directement leurs draps de Sedan ou de Paris en Espagne, Portugal, Italie [...] sans

<sup>110</sup> Becchia, *La draperie en Normandie du XIIIe au XXe siècle*. Page 207

<sup>111</sup> Becchia, *La draperie en Normandie du XIIIe au XXe siècle*. Page 211

avoir à payer aucun droit pour leur passage au travers du royaume ». <sup>112</sup> Cette prorogation fut alors renouvelée plusieurs fois au cours du siècle démontrant l'importance constante de ce centre. <sup>113</sup> En maintenant une telle immunité, Sedan facilitait l'exportation de sa production par une réduction du coût de transport à travers tout le royaume et pouvait ainsi, élargir son marché d'exportation propice à l'enrichissement de la manufacture. Toutefois, le marché sedanais reste dépendant de ces deux pays, ce qui peut constituer un problème en cas de baisse de la demande de la part de ces derniers.

Ce souci de disposer de plusieurs partenaires économiques s'observe dans les trois autres manufactures royales qui n'hésitent pas à varier les partenaires commerciaux. Abbeville, par exemple, commerce avec la Prusse à hauteur de 26 % environ pour toute la seconde partie du siècle. Ensuite arrive l'Espagne, l'Italie et la Flandre autrichienne, les exportations vers ces deux dernières destinations évoluent de manière croissante dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Les exportations vers l'Italie passent ainsi de 10,6 % pour la décennie 1750-1760 à 33,1 % pour la période de 1775 à 1787 devenant la première destination d'exportation d'Abbeville. De la même manière, les exportations pour la Flandre autrichienne sont passées de 4,6 % à 12,2 % sur les mêmes périodes. <sup>114</sup> Ceci traduit alors un changement de géographie commerciale pour la manufacture d'Abbeville. Dès lors la communauté d'Abbeville empêche qu'une quelconque dépendance économique se mette en place. Elle réussit à s'adapter aux exigences de chacun des marchés et diversifie ainsi ses partenaires commerciaux tout en limitant le risque surproduction si jamais un des pays baisse sa demande en draps.

Les deux derniers centres de production sont Elbeuf et Louviers. Ce dernier connaît une croissance constante de l'exportation de ces draps de 1750 à 1787, passant de 103 000 livres tournois en 1752 à 259 000 en 1775 et enfin, 537 100 en 1787. On observe ainsi que son exportation a quintuplé entre le début et la fin de la période. Parmi les principaux marchés, on retrouve l'Italie qui devient un importateur de draps de plus en plus important tout au long du siècle, avec près de 30 % des commandes. Les exportations de draps vers cette région passent alors de 22 300 livres tournois en 1752 à 185 600 en 1787, se traduisant par une

---

<sup>112</sup> Archives nationale : Délibération du conseil du commerce. F/12/68 Page 224

<sup>113</sup> Archives nationale. Délibération du conseil du commerce. F/12/100<sup>2</sup> F° 26

<sup>114</sup> Becchia, *La draperie en Normandie du XIIIe au XXe siècle*. Page 212

augmentation de 740 % sur la période. Le reste des draps était ensuite envoyé en Allemagne pour 22 % de l'exportation totale et enfin l'Espagne pour 13,5 %.

Il nous reste alors Elbeuf, le centre manufacturier qui exporte le plus de draps dans le Nord avec des montants avoisinant en moyenne le million de livres tournois. Les exportations de ce centre sont déjà au début de la période relativement plus élevées que les autres manufactures. En 1752, Elbeuf exportait 771 200 livres tournois de draps, allant même jusqu'à 2 394 600 livres tournois en 1776. Elle se place ainsi de très loin comme la région la plus rentable en matière d'exportation de draps. De nouveau, les principaux importateurs pour la décennie de 1750 sont l'Allemagne et l'Espagne qui commandent à eux deux, respectivement, 31,2 % et 29,7 % de la production elbeuvienne. Vient ensuite l'Italie avec 17,9 %, le reste étant des destinations mineures. On remarque d'ailleurs qu'elle n'exporte pas du tout dans les Échelles du Levant hormis pour la période de 1756-1758, quand le Conseil a autorisé que le commerce avec cette région s'effectue par tous les ports. Elbeuf put ainsi exporter 30 000 pièces de drap sur ces trois années.

En ce qui concerne le dernier quart de siècle, c'est l'Espagne qui devient la destination numéro un d'Elbeuf en occupant 20,8 %, puis l'Italie avec 17,5 % et enfin, l'Allemagne avec 17,3.<sup>115</sup> Le commerce d'exportation de draps d'Elbeuf repose donc sur ces trois régions, elles-mêmes exportatrices de laines. Les négociants et manufacturiers de la région semblent alors gérer correctement leur flux d'importation et d'exportation.

Comme nous l'avons mentionné, ces exportations reposent sur une promesse de qualité, l'administration royale est particulièrement attentive à cette réglementation qui ouvre de nouvelles perspectives de marchés aux manufactures du royaume. En témoigne, la délibération du 19 juin 1748 au Conseil du Commerce, où l'inspecteur des manufactures d'Elbeuf présente au Conseil à travers un mémoire, les inconvénients qu'il peut y avoir de faire entrer des laines non visitées dans les villes d'Elbeuf et de Louviers. Il met alors en évidence les abus qui pourraient se manifester en employant des laines moins chères, mais de bien moindre qualité, ce qui nuirait incontestablement au royaume en rendant difficiles les exportations de draps.<sup>116</sup>

---

<sup>115</sup> Becchia, *La draperie en Normandie du XIIIe au XXe siècle*. Page 217

<sup>116</sup> Archives Nationales : Délibération du conseil du commerce. F/12/95 Page 515.

\* \*

Le développement effectué précédemment nous a permis de mettre en relief le poids, mais aussi l'importance de ces deux régions pour les finances de l'État. Ce sont les deux plus grands pôles de l'industrie lainière, tous les deux portent essentiellement vers l'exportation de draps de qualité supérieure, participant ainsi à la grandeur économique d'une France éprise de la pratique économique du mercantilisme. C'est justement à travers cette multitude de facteurs que d'éventuels groupes de pression peuvent se créer. Alors certes, chaque manufacturier a des intérêts privés, des besoins qui servent ses propres desseins<sup>117</sup>, mais dans les zones étudiées, ces commerçants possèdent un poids économique, un rôle dans les finances du pays. Ces régions, considérées comme des secteurs productifs spécialisés dans la fabrication de pièces de laines de qualités, connaissent alors une certaine concentration industrielle qui peut permettre la constitution de groupe aux intérêts communs. C'est alors dans cet environnement que d'éventuels groupes de pression peuvent se créer.

#### Conclusion partie 1.

À la suite de notre développement, nous avons pu déterminer la géographie de l'industrie lainière en France au XVIIIe siècle, la géographie commerciale de ces aires géographiques et le contexte économique de cette époque. Nous avons alors défini la présence d'un dualisme nord-sud relativement important. Celui-ci se traduit dans les faits par une grande concentration des manufactures de laines dans le nord de la France, notamment dans la généralité de Rouen ; puis par la présence d'industries lainières dans le sud particulièrement dans la région du Languedoc. Ces deux aires géographiques possèdent deux espaces commerciaux bien distincts. L'espace industriel du sud de la France commerce essentiellement avec les Échelles du Levant par l'intermédiaire du port franc de Marseille, tandis que le nord commerce essentiellement avec les pays exportateurs de laines. Le point commun de ces deux territoires industriels, c'est leur poids sur le plan économique. Tous les deux sont des acteurs majeurs pour la vitalité économique et financière du pays, particulièrement dans un siècle initialement épris du mercantilisme. Pour autant, en raison de marchés de consommation très distincts et d'une position géographique opposée, ils ne

---

<sup>117</sup> Albert O. Hirschman et Pierre Andler, *Les passions et les intérêts : justifications politiques du capitalisme avant son apogée*, 4e éd. éd., Quadrige, Essais, débats, (Paris : Presses universitaires de France, 2011).

connaissent pas d'opposition particulière. Nous allons maintenant réaliser deux études de cas sur ces deux régions particulières et essayer de comprendre l'origine et le *modus operandi* de ces groupes de pression à travers le siècle.

## Chapitre 2 : Étude de cas : Le Languedoc et Marseille dans le commerce du Levant.

Comme nous l'avons susmentionné, les régions montpelliéraine et toulousaine constituent le second pôle le plus important de l'industrie lainière française. Au total, ces deux régions cumulent 12 600 000 L.T en valeur annuelle de production de pièces de laine, plus de 2900 fabricants et quelques 10 900 métiers à tisser.<sup>118</sup> Avec une valeur moyenne par pièce produite pour ces deux régions d'environ 43 livres tournoi, cette production est essentiellement destinée au Levant. Ce sont donc deux régions relativement bien industrialisées mais en manque d'aires portuaires adaptées pour exporter la production au Levant. En l'absence de zones portuaires fonctionnelles, c'est la ville de Marseille qui canalisa toute cette production, donnant les bases à la croissance économique marseillaise au XVIIIe siècle. La cité phocéenne représente une véritable porte d'entrée dans le royaume de France notamment en raison de sa position géographique qui donne de plain-pied sur la Méditerranée. Région historiquement portée vers le commerce avec la Méditerranée, Marseille dispose également d'un plus large marché local que la région du Languedoc préfigurant ainsi un marché de consommation plus important et donc la création de richesse plus importante dans la cité phocéenne que dans le Languedoc. Dès lors ce poids économique rendu entre autres possible par le marché local, appuie le poids politique marseillais. Se forment alors deux groupes aux intérêts divergents : les industriels lainiers du Languedoc qui se sentent lésés d'une telle situation et les négociants marseillais qui ne veulent aucunement perdre leurs avantages royaux. En effet, cette monopolisation marseillaise du commerce avec le Levant suscita de nombreuses plaintes parmi les fabricants de l'industrie lainière en Languedoc. Ils ne cessèrent d'écrire au Conseil du Commerce tout au long du siècle pour essayer de déroger la cité phocéenne de ce privilège. Cette opposition se matérialisa à travers la création du port de Sète<sup>119</sup> grâce auquel les Languedociens espéraient exporter leur production au Levant sans devoir obligatoirement passer par Marseille.

---

<sup>118</sup> Voir le Tableau 4 « L'industrie lainière du Languedoc en 1715. »

<sup>119</sup> Dans la documentation du XVIIIe siècle la ville de « Sète » était écrit « Cette ». Nous utiliserons dorénavant l'écriture de l'époque pour définir la ville de Sète.

## 1. Le monopole marseillais.

### a. L'affranchissement du port phocéen.

La cité phocéenne a toujours été au cœur du commerce du royaume de France. Dès l'antiquité, lorsqu'elle fut conquise par les colons grecs en 600 av. J.-C., le but était de faire de la ville un comptoir commercial notamment en raison de sa position géographique qui lui donne un accès à l'ensemble du territoire méditerranéen.<sup>120</sup> G. Imbert qualifiait même le site par ces mots : « Le meilleur site maritime à l'est du Rhône, un port bien abrité du mistral s'ouvrant par une rade défendue de la houle [...] », signe de l'emplacement idéal du port phocéen.<sup>121</sup> La ville devient progressivement une place commerciale influente pour le négoce international. C'est d'ailleurs à Marseille que la première chambre de Commerce du royaume de France a été créée en 1599 sous le règne d'Henri IV, preuve de la puissance commerciale de la ville.

Toutefois, le véritable essor économique de Marseille se réalise courant XVIIIe siècle, après l'affranchissement du port par le ministre Colbert. Le contexte économique de l'époque à savoir le mercantilisme avec l'idée du « Zero Sum Game »<sup>122</sup> a fortement influé la mise en place de ce port France. En effet, dans le discours mercantiliste les échanges incluaient des gagnants — les pays exportateurs — et des perdants — les pays importateurs. Il fallait donc exporter le plus possible afin d'enrichir le royaume. La guerre devient avant tout commerciale plaçant l'affrontement militaire lui-même au second plan. Il faut en effet posséder une balance commerciale positive pour gagner cette guerre, sous-entendant une compétition acharnée entre les nations.<sup>123</sup> Ceci est alors incarné dans la pensée de V. de Gournay qui écrit :

*Il est universellement reconnu que la grandeur et la richesse de ce Royaume sont fondées sur le commerce étranger... la balance du commerce... peut nous servir de flambeau pour nous éclairer sur les moyens de conduire notre négoce pour l'avantage public.*<sup>124</sup>

---

<sup>120</sup> Joseph Billioud, « Raoul Busquet. Histoire de Marseille. Éd. Rob. Laffont, 1945, » *Bibliothèque de l'École des chartes* 106, n° 2 (1946). Page 16-17.

<sup>121</sup> Gaston Imbert, *Villes provençales et cités d'azur, leurs structures et leurs fonctions* (Marseille : SOPIC, 1961). Page 242

<sup>122</sup> Findlay, *Power and plenty : trade, war, and the world economy in the second millennium*. Page 207

<sup>123</sup> Vosgien, *Gouverner le commerce au XVIIIe siècle : Conseil et Bureau du commerce*.

<sup>124</sup> Simone Meyssonier, « Vincent de Gournay (1712-1759) et la «Balance des hommes», » *Population* (1990). Page 90.

C'est dans ce contexte qu'intervient la privatisation du port de Marseille, dans un objectif de concurrencer les autres nations sur le commerce avec le Levant. Ce négoce a connu de nombreuses difficultés au cours du XVIIe siècle, cette période fut d'ailleurs surnommée celle de « l'anarchie commerciale » par P. Masson.<sup>125</sup> Le commerce de la France avec le Levant souffre en effet d'une longue décadence avant l'arrivée du ministre Colbert, P. Masson établit ce déclin des années 1610 jusqu'à l'arrivée de Colbert au pouvoir en 1661. Cet affaiblissement se caractérisait par des avanies qui sont des sommes d'argent que les pachas réclamaient aux commerçants des échelles du Levant sous les plus divers prétextes, souvent sans justification particulière.<sup>126</sup> En soi, lorsqu'un commerçant français voulait vendre sa production au Levant, il devait s'acquitter d'une somme auprès du gouverneur de la province, diminuant ainsi fortement son chiffre d'affaires et donc *de facto* son bénéfice. Dans ce contexte le commerce avec le Levant n'était pas forcément attractif pour les Marseillais qui devaient se soumettre à l'humeur hasardeuse des pachas. Sur le plan matériel, ces avanies contraignaient les marchands marseillais à s'endetter, notamment pour payer lesdites sommes aux pachas et continuer à commercer dans ces régions. Dès lors, le commerce avec les Échelles du Levant est considérablement affaibli et dans un « piteux état ».<sup>127</sup>

Notons tout de même que la nation française n'était pas la seule à supporter les avanies imposées par les Turcs, mais elle était celle qui en supportait le plus, affaiblissant son commerce plus fortement par rapport aux autres nations. Les négociants Hollandais et Anglais avaient compris comment les éviter notamment en envoyant des présents aux gouverneurs des Échelles, ou encore en s'assurant de la qualité des produits qu'ils exportaient. Or la qualité des draps produits en France au XVIIe siècle n'était pas encore reconnue sur le plan international.

Les avanies n'étaient pas les seules raisons du déclin du commerce avec le Levant : la perte de crédibilité de nos ambassadeurs auprès de la Grande Porte, la mauvaise gestion du commerce par l'administration de la ville de Marseille ainsi que la piraterie, constituaient également des raisons de ce dépérissement commercial. Toutefois, pendant que le commerce français avec

---

<sup>125</sup> Masson, *Histoire du commerce français dans le Levant au XVIIIe siècle*.

<sup>126</sup> Masson, *Histoire du commerce français dans le Levant au XVIIIe siècle*. Page 1

<sup>127</sup> Masson, *Histoire du commerce français dans le Levant au XVIIIe siècle*. Page 23

cette région était en agonie, le négoce des autres puissances européennes était en progrès tout au long du siècle.<sup>128</sup> On constate l'importance de cette compétition commerciale dans l'étude des sources qui font généralement référence au commerce des Anglais et des Hollandais. En témoigne un mémoire relatif à la franchise du port de Marseille dans lequel il est écrit « Le commerce des Français en Levant était si affaibli par celui que les étrangers y faisaient et par la liberté qu'ils avaient d'introduire en France les marchandises », qu'il était nécessaire de prendre des mesures pour « éloigner la concurrence ».<sup>129</sup>

Les Anglais, de leur côté, se sont engagés à fournir des draps de qualité supérieure au Levant, ce qui leur a permis de gagner la confiance des échelles du Levant permettant une réduction importante des avances. Ce gain de confiance se manifeste également lors de la visite par les Échelles des biens anglais qui n'étaient même plus visités par les gouverneurs du Levant, ces derniers se fiant à leur « bonne foi ».<sup>130</sup> Le commerce français, quant à lui, était au plus bas en 1660, les importations du Levant en France atteignaient d'après Jacques Savary entre 2 500 000 à 3 000 000 de livres quant aux exportations elles étaient réduites à l'état de vacuité, le commerce des draps avait été fortement impacté par les abus. Ainsi, de 30 millions de livres au début du siècle, le commerce tomba à 4 millions environ en 1660. Le nombre de bâtiments de mer passa de 1000 à 30 pour les mêmes dates, signe de la décadence du négoce français au Levant.<sup>131</sup> En termes de pourcentage, la France possédait seulement 10 à 15 % du commerce avec le Levant en 1660, le reste étant occupé par les puissances étrangères.<sup>132</sup>

Or, dans l'optique mercantiliste, l'enrichissement d'une autre nation entraîne *de facto* une affirmation de sa puissance sur le plan international. Dans ces circonstances, Colbert s'inspira du cas du port de Livourne et décida donc d'affranchir le port de Marseille afin d'en faire une destination incontournable de ce négoce. Le choix de Marseille s'explique non seulement par l'existence de voies navigables directes entre le Levant et la France par la Méditerranée, mais aussi par l'avantage naturel du port phocéén dont le tirant d'eau relativement profond

---

<sup>128</sup> Arthur Leon Horniker, « Anglo-French Rivalry in the Levant from 1583 to 1612, » *The Journal of Modern History* 18, n° 4 (1946).

<sup>129</sup> Archives nationale : Mémoire relatif à la franchise du Port de Marseille pour le commerce du Levant 1701. F/12/13102 pièce 52.

<sup>130</sup> Masson, *Histoire du commerce français dans le Levant au XVIIIe siècle*. Page 119

<sup>131</sup> Masson, *Histoire du commerce français dans le Levant au XVIIIe siècle*.

<sup>132</sup> Jeff Horn, « Marseille et la question du mercantilisme : privilège, liberté et économie politique en France, 1650-1750, » *histeconsoci Histoire, Économie et Société* 30, n° 2 (2011).

permettait aux navires de grand cabotage de venir décharger leur marchandise à Marseille.<sup>133</sup> Autre avantage : son emplacement lui évitait de subir lourdement les intempéries, facilitant ainsi la durée de séjour des navires.

Afin de mettre en place ces réformes, le contrôleur général des finances réalise des enquêtes sur la volonté des négociants, les problèmes qui entourent ce négoce et l'importance des étrangers. Ce dernier point était d'une importance capitale pour Colbert car tout l'intérêt de l'affranchissement du port était d'attirer le capital du négoce étranger. On observe dans la démarche de Colbert le début du centralisme étatique prôné par ce dernier. Ceci traduit également un intérêt accru de l'État pour ce commerce. Notons que cette politique doit être méticuleusement menée, l'intérêt des marchands, principaux acteurs de ce négoce, ne doit pas être négligé sous peine de mener les réformes en vain.

Le jeune contrôleur des finances constate que les vaisseaux étrangers passaient tous par Marseille pour effectuer le commerce avec le Levant. Il décida alors de faire de la ville marseillaise le lieu d'entrepôt du commerce levantin. Pour cela, il acta la franchise du port de Marseille en 1669, dans le but d'inciter les étrangers à venir entreposer leur production à Marseille afin d'accroître le commerce du royaume. Outre la franchise du port, il fut décrété un droit de 20 % pour toutes marchandises en provenance ou à destination du Levant qui ne passent pas par Marseille. La ville obtient alors l'exclusivité du commerce avec les Échelles du Levant par privilèges royaux. En effet, en exonérant de taxes tous les étrangers qui décident d'entreposer leur production pour le Levant à Marseille, Colbert contribue au rayonnement économique marseillais sur la scène européenne. Les négociants des différentes nations affluent dans la cité phocéenne portant avec eux leurs capitaux et leurs marchandises. Le droit de 20 % quant à lui décourage l'ensemble des négociants qui souhaitent faire ce commerce sans passer par la cité phocéenne.

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, le monopole marseillais du commerce avec le Levant est toujours d'actualité, il fut renouvelé en 1703 par un édit royal qui supprime toutes les taxes qui avaient été ajoutées depuis 1669.<sup>134</sup> Par ailleurs, dans un mémoire de 1701, le Conseil du bureau du

---

<sup>133</sup> Charles Carrière, *Négociants marseillais au XVIII<sup>e</sup> siècle contribution à l'étude des économies maritimes* (Marseille : Institut historique de Provence, 1973). Page 161

<sup>134</sup> Jeff Horn, « Marseille et la question du mercantilisme : privilège, liberté et économie politique en France, 1650-1750, » *Histoire, Économie et Société* 30, n° 2 (2011).

Commerce, expose les conséquences de ce monopole : « les marchandises ne peuvent rentrer que par Marseille et Dunkerque ; les marchandises chargées par les sujets du roi mais étrangères payent le droit de 20 % également ; enfin, les marchandises apportées en droiture à Marseille sont exemptées. » À la fin du mémoire on constate que cette situation provoque de nombreux mécontentements de la part d'autres régions au sujet des privilèges obtenus par la cité phocéenne.<sup>135</sup>

Le monopole obtenu par Marseille permit une grande croissance économique pour la ville : les négociants marseillais ont pu considérablement s'enrichir et devenir une catégorie socioprofessionnelle incontournable dans l'organisation commerciale marseillaise.<sup>136</sup> Les négociants marseillais se sont « étendus jusqu'aux limites du monde commercial. Il n'est pas de routes du négoce, sur lesquelles ses navires, ses hommes et ses capitaux ne soient pas présents ».<sup>137</sup> Cette croissance économique se caractérise également par une expansion démographique, la population évoluant de 75 000 en 1700 à 110 000 en 1790.<sup>138</sup> Au début du XVIIIe siècle, le commerce du Levant est évalué à 13,7 millions de livres et le royaume de France dominait le commerce levantin. En 1750, 10 % de l'activité commerciale du royaume se faisait avec le Levant, confirmant son rôle prépondérant dans l'économie française.<sup>139</sup> Enfin, en 1789 le commerce de Marseille se répartissait ainsi<sup>140</sup> :

---

<sup>135</sup> Archives nationale : Mémoire relatif à la franchise du Port de Marseille pour le commerce du Levant 1701. F/12/13102 pièce 52.

<sup>136</sup> Carrière, *Négociants marseillais au XVIIIe siècle contribution à l'étude des économies maritimes*.

<sup>137</sup> Pierre Léon, *Aires et structures du commerce français au XVIIIe siècle* (Lyon : Centre d'histoire économique et social de la région lyonnaise, 1975). Page 85

<sup>138</sup> Bernard Michon, « Les « aires portuaires » françaises au XVIIIe siècle : approche comparative, » *Nuevo mundo* (2016).

<sup>139</sup> Horn, « Marseille et la question du mercantilisme : privilège, liberté et économie politique en France, 1650-1750. »

<sup>140</sup> Léon, *Aires et structures du commerce français au XVIIIe siècle*. page 85

Destination	Valeur des importations (en millions de L.T)	Valeur des exportations (en millions de L.T)	Valeur totale du commerce (en millions de L.T)
Levant	40	23	63
Italie	32	12	55
Espagne	8	8	16
Barbarie	8	7	15
Antilles	35	20	55
Nord	8	4	12
Total	149	81	230

Tableau 6 — Valeur du commerce de Marseille en 1789 (en millions de livres tournois)

On observe le rôle majeur du commerce avec le Levant qui occupe 27,3 % du négoce marseillais. D'autant plus que l'essor de cette activité commerciale avec l'Empire ottoman fut la source de la création de nombreux emplois et la raison de l'arrivée de nombreux investissements dans la cité phocéenne.

Ce commerce de gros entraîne l'émergence d'une nouvelle catégorie socioprofessionnelle dans le paysage économique de la France d'Ancien Régime : les négociants. Ils réalisent de l'import et de l'exportation de biens à grande échelle. Le mot de négociant même a été popularisé par l'ouvrage de Jacques Savary lui-même négociant qui a écrit « Le parfait négociant » en 1675. C'est un véritable guide pratique pour toute personne qui veut faire du commerce international. On y retrouve des renseignements sur les monnaies, la conversion des poids et mesure entre les pays, en soi tout ce qui touche à l'activité même du négociant.

Ce nouveau groupe socioprofessionnel repose essentiellement sur la transmission de capital entre les familles de négociants. Il est donc considérablement plus facile de devenir négociant quand son père l'est déjà car en plus de la transmission du capital, tout l'apprentissage de l'enfant se fera dans l'optique de le devenir à son tour. Ils se distinguent des marchands par l'importance du capital engagé dans le négoce. Ils ne constituent pas un groupe immuable, c'est ainsi qu'on voit arriver à Marseille des négociants du Languedoc, des Suisses ou encore des Italiens attirés par l'appât du profit.<sup>141</sup> Ce sont des acteurs de premier plan dans

<sup>141</sup> Carrière, *Négociants marseillais au XVIIIe siècle contribution à l'étude des économies maritimes*. [Livre consulté en ligne, numéro de page non précisé]

l'économie du XVIIIe siècle car ils peuvent aussi jouer le rôle de banquier afin de financer l'économie dans une période où il n'y a pas de banque étatique dans le royaume de France. La cité phocéenne s'affirme ainsi comme une ville cosmopolite tournée vers les affaires et le commerce.

En raison de leur activité commerciale, les négociants sont essentiellement situés là où il existe des ports propices à ce type de négoce intercontinental c'est-à-dire dans les principales villes du littoral comme Bordeaux, Marseille ou encore le Havre. Par exemple, au début du XVIIIe siècle, on comptait à Marseille entre 200 et 250 négociants, à la veille de 1789 il y en avait entre 700 et 750. Ces derniers prirent alors une place considérable dans l'économie de la ville mais aussi sur le plan politique afin d'influer la politique économique marseillaise.<sup>142</sup> En effet, quand en 1666 l'intendant Arnoul veut agrandir la ville marseillaise afin « d'ériger une ville digne de la grandeur de son souverain »<sup>143</sup>, il voit se former l'opposition des échevins de la ville de Marseille qui ne jugent pas les travaux propices au commerce marseillais.<sup>144</sup> Or quand on observe le statut social des individus qui forment le Bureau de l'Agrandissement<sup>145</sup> de Marseille, on constate que les « marchands » forment le groupe le plus nombreux avec 17 directeurs issus du monde du négoce.<sup>146</sup>

Marchands	Bourgeois	Nobles	Officiers royaux	Officiers municipaux	Avocats
17	16	8	3	1	1

Tableau 7 — Statut social de 46 directeurs du Bureau de l'Agrandissement (1669-1698).<sup>147</sup>

En formant de tels « groupes politiques » et en cumulant à la fois un pouvoir politique et économique au sein de la ville, les négociants marseillais formèrent un véritable lobby relativement influent dans la France des Lumières.

<sup>142</sup> Julien Puget, « Les négociants marseillais et la fabrique urbaine, entre désintérêt immobilier et implication politique (1666-1789) », *Rives méditerranéennes*, n° 49 (2014).

<sup>143</sup> Puget, « Les négociants marseillais et la fabrique urbaine, entre désintérêt immobilier et implication politique (1666-1789). »

<sup>144</sup> Voir « Annexe 4 : Restitution de la morphologie urbaine de Marseille au début du XVIIIe siècle. » issu de l'article Puget, « Les négociants marseillais et la fabrique urbaine, entre désintérêt immobilier et implication politique (1666-1789). »

<sup>145</sup> Institution municipale en charge d'étudier tous projets qui visent à modifier l'architecture urbaine marseillaise.

<sup>146</sup> Puget, « Les négociants marseillais et la fabrique urbaine, entre désintérêt immobilier et implication politique (1666-1789). »

<sup>147</sup> Puget, « Les négociants marseillais et la fabrique urbaine, entre désintérêt immobilier et implication politique (1666-1789). »

\*

À la suite de ce développement, nous comprenons mieux la relation de la cité phocéenne avec les Échelles du Levant. Si dans la première partie du XVII<sup>e</sup> siècle, le commerce entre les deux régions était dans un état déplorable, l'arrivée du Ministre Colbert changea la donne. Il sut jouer des atouts géographiques marseillais, de son emplacement et de sa relation historique avec le Levant pour en faire un acteur européen de ce commerce. Il décida donc d'affranchir le port phocéen et d'ajouter un droit de douane prohibitif de 20 % sur tout produit expédié au Levant sans passer par Marseille. Ce monopole du commerce avec le Levant permit ainsi un développement économique de la cité phocéenne notamment grâce à l'arrivée des négociants sur le territoire marseillais

#### *b. Les conséquences sur l'organisation du commerce avec le Levant*

Ainsi, par les réformes de Jean-Baptiste Colbert, on assiste à la création d'une « aire commerciale » organisée autour du port, point d'ancrage principal de ce commerce. Michel Morineau définit l'aire commerciale avant tout comme un espace géographique. Cet espace s'organise autour de points de pénétration à l'instar d'un port, le tout se fondant sur la liaison avec l'hinterland. L'arrière-pays est indispensable au dynamisme de cette aire commerciale, il peut être qualifié de « réservoir de denrées exportables mais aussi de zone de distribution de produits importés. »<sup>148</sup> Dans notre cas, le rôle de l'hinterland est joué par le Languedoc qui fournit Marseille en draps et l'aire portuaire se concentre autour de Marseille. Se créa alors un paradoxe aux yeux des marchands languedociens : nonobstant une concentration industrielle propice à la prospérité du Languedoc via la production de draps à destination du Levant, l'État royal les oblige à se subordonner à la cité phocéenne pour les exporter. Le problème commence donc à émerger, Marseille dépend de la production de draps du Languedoc pour commercer avec le Levant et le Languedoc dépend de Marseille pour les exporter. L'« hinterland » se trouve ainsi lésé dans ce commerce alors octroyé arbitrairement aux Marseillais. Toutefois, quand on observe la géographie commerciale de la région languedocienne on s'aperçoit rapidement que sa concentration industrielle est une source de revenus importante pour le royaume de France. C'est d'ailleurs un des arguments principaux dont les industriels languedociens se serviront pour justifier leur mémoire : la région du

---

<sup>148</sup> Pierre Léon, *Aires et structures du commerce français au XVIII<sup>e</sup> siècle* (Lyon : Centre d'histoire économique et social de la région lyonnaise, 1975). Page XVII

Languedoc participe activement à la grandeur économique du royaume, donc *de facto* elle possède un poids politique.

La triangulation de commerce peut s'observer de la manière suivante :

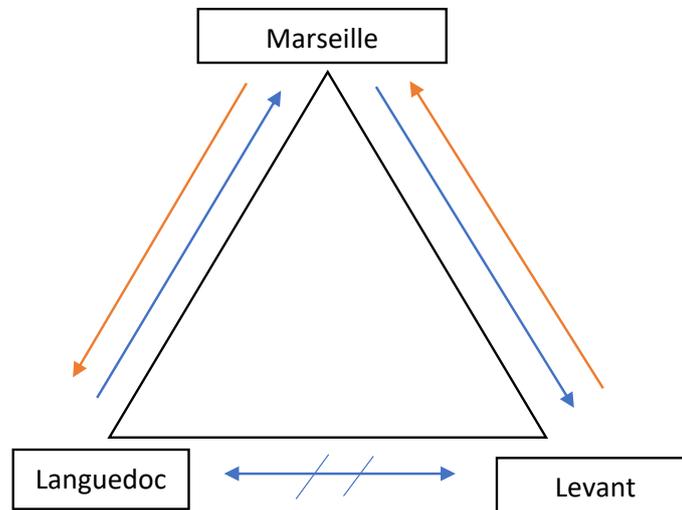


Figure 6— Conceptualisation du commerce France-Levant

Dans la première étape, le Languedoc vend ses draps directement aux négociants marseillais à un prix «  $P_0$  », puis ces derniers les vendent ensuite dans les échelles à un prix «  $P_1$  » supérieur à «  $P_0$  » afin de créer un profit sur la transaction. Dans un second temps, le Levant envoie directement ses matières premières comme la laine à Marseille qui par la suite, le revend aux fabricants du Levant afin de produire de nouveaux draps et de nouveau, initier la phase un. L'édit de 1669, confirmé en 1703, faisant de Marseille un port franc et le droit de 20 %, empêchent le Languedoc de commercer directement avec le Levant, ce qui entraîne de nombreux litiges avec la ville de Marseille. L'ajout d'un intermédiaire compliquait — aux yeux des languedociens — le commerce avec le Levant, suscitant des problèmes de transports pour l'envoi des marchandises à Marseille ou encore, un sentiment de jalousie également par l'enrichissement des négociants grâce à la production de ces derniers.

Cette « jalousie » suscitée par ce monopole est relativement bien documentée dans les écrits du XVIII<sup>e</sup> siècle aussi bien dans les mémoires que dans les délibérations du Conseil du Commerce tout au long du siècle. Par exemple dans une délibération du 7 décembre 1714, on peut voir une lettre de l'inspecteur des manufactures de Montpellier se plaignant du plomb de visite mis par Montpellier sur les draps, ensuite retiré par les Marseillais lors du contrôle d'inspection. Il explique alors que cela constitue un abus de la part des Marseillais, ces derniers

se défendant en expliquant que ceci est avant tout « une jalousie de la part de Montpellier ». <sup>149</sup>

\*\*

Nous avons donc vu le contexte dans lequel Marseille a obtenu son monopole : c'est-à-dire une conjoncture de concurrence entre les différentes nations et dans une application de politique mercantiliste. Ce monopole eut des conséquences sur l'organisation du commerce avec le Levant, ce qui atteignit particulièrement la région du Languedoc. Nous allons maintenant étudier les principaux problèmes que suscite ce monopole aux yeux des Languedociens.

## 2. Les contraintes liées au monopole marseillais.

### *a. Le Languedoc, région de prédilection pour le commerce avec les Échelles.*

La région du Languedoc fut donc choisie par Colbert pour devenir l'« hinterland » marseillais. Déjà Jacques Savary nous démontrait l'importance des draps comme principal bien échangé au Levant lorsqu'il écrit « les Anglais et les Hollandais font à Smirne le magasin de leurs draps dont ils font un débit considérable, non seulement dans cette échelle mais encore dans toutes les autres Échelles du Levant ». <sup>150</sup> Pour concurrencer cette avance étrangère, Colbert mit en place une politique mercantiliste synonyme de rigueur. Il réglementa la fabrication des draps afin de garantir la qualité de ces derniers. Cette réglementation fixait la longueur des draps, la largeur, la qualité de la laine — donc la provenance de celle-ci —, sans négliger l'emballage et le marquage des ballots de draps. <sup>151</sup> Ce faisant, il impulsa un renouveau dans cette fabrication et permit au royaume de France d'apparaître comme des commerçants de draps de qualité supérieure. C'est seulement en 1680 que les conséquences de cette politique eurent un effet notable car c'est à cette date que les Turcs abandonnèrent la production anglaise au profit des fabricants du Languedoc, signe d'une amélioration de la qualité de production. <sup>152</sup> Cette qualité était soumise aux contrôles des inspecteurs qui opéraient une

---

<sup>149</sup> Archives nationale : Délibération du conseil du commerce. F/12/58/F 312.

<sup>150</sup> J. Savary, *Le parfait negociant: ou, Instruction generale pour ce qui regarde le commerce des marchandises de France, & des pays estrangers*. (L. Billaine, 1679). Page 371.

<sup>151</sup> Gilbert Buti et al., « Des goûts et des couleurs. Draps du Languedoc pour clientèle levantine au XVIIIe siècle, » *Rives méditerranéennes*, n° 29 (2008).

<sup>152</sup> Horn, « Marseille et la question du mercantilisme : privilège, liberté et économie politique en France, 1650-1750. »

triple visite des draps produits : une première visite par les inspecteurs du bureau de Montpellier, chef-lieu du Languedoc ; puis une fois reçus dans la cité phocéenne par le bureau de Marseille et enfin, une fois arrivés au Levant où le consul peut inspecter et renvoyer tout ballot de draps ne respectant pas la norme de fabrication.<sup>153</sup> Il n'est d'ailleurs pas étonnant de constater de nombreux litiges entre la première et la deuxième inspection quand on étudie les délibérations du conseil du Commerce. Par exemple, dans une lettre de Montferrier, alors syndic général du Languedoc accompagné d'un placet des frères Roussel, fabricants de draps pour le Levant, on apprend que ces derniers se plaignent de la confiscation de 40 ballots de draps par les inspecteurs de Marseille. Ces derniers jugeant la fabrication non conforme aux règles de production suscitant donc le mécontentement des fabricants qui se sentent injustement privés de bénéfices.<sup>154</sup> D'autant plus que cette double inspection apparaît futile aux yeux des Languedociens, comme si l'administration royale n'avait pas assez confiance en la première inspection.

La mise en place d'un règlement n'est pas la seule initiative colbertiste pour encourager ce négoce. Il fut également demandé aux États du Languedoc de mener une véritable politique manufacturière.<sup>155</sup> Cette nouvelle idée de la fin du XVIIe siècle suscita d'ailleurs de nombreuses contestations. Comme le souligne S. Durand, les États du Languedoc n'accordaient pas d'attention particulière aux fabricants alors même qu'ils étaient la principale source de revenus de la région.<sup>156</sup> L'administration royale demanda, dans les années 1680, aux États de la province du Languedoc de soutenir la production de draps en accordant soit des gratifications dès lors que cette production concernait le Levant soit en aidant les producteurs à payer leur endettement. Sans surprise, l'assemblée provinciale ne fut pas enchantée par cette demande royale. Les députés du Languedoc comprirent que cela impliquait de perdre une partie du budget de la province en l'investissant dans la production de draps mais ils n'envisagèrent aucunement le retour sur investissement à savoir, l'enrichissement de la région. Toutefois, étant donnée l'importance capitale de ce commerce pour le royaume de France, le Roi Louis XIV ne laissa aucun choix à l'assemblée et obligea la province à encourager financièrement les fabricants. C'est ainsi qu'en 1682, la province

---

<sup>153</sup> Buti et al., « Des goûts et des couleurs. Draps du Languedoc pour clientèle levantine au XVIIIe siècle. »

<sup>154</sup> Archives Nationale : Délibération du conseil du commerce. F/12/55/F° 218 V°

<sup>155</sup> Stéphane Durand et al., *Des États dans l'État les États de Languedoc de la Fronde à la Révolution* (Genève : Droz, 2014). Chapitre 30 Page 8

<sup>156</sup> Durand et al., *Des États dans l'État les États de Languedoc de la Fronde à la Révolution*. Chapitre 30 page 2

accorda à la manufacture de Saptès en grandes difficultés financières, 100 000 livres tournois de prêt sur trois ans, et plus 30 000 livres pour l'achat de métiers.<sup>157</sup> Cette politique de gratification se renouvela tout au long de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle comme on peut le constater dans les délibérations du Conseil du Commerce.

Dans un mémoire des États du Languedoc du 19 janvier 1728, on y observe toute l'importance de ce commerce pour la région. On y retrouve un « hommage » à l'impulsion donnée par J-B Colbert, puis un bilan de cette politique. On y apprend « que les États de cette Province, suivant les vues de ce ministère attirèrent par des dépenses extraordinaires, des fabricants étrangers pour instruire et former les ouvriers du pays dans la fabrique de ces sortes de draps. ». Enfin, qu'« outre les sommes accordées en pure perte aux entrepreneurs de quelques manufactures, les États payent encore les loyers des bâtiments et outils des manufactures royales en 10 LT par pièce de drap. »<sup>158</sup> En effet, en 1728, 13 manufactures royales et 156 fabricants jouissent encore de ces privilèges économiques. Par conséquent, pratiquement toute la production de ces manufactures est faite pour le Levant provoquant ainsi l'abandon de la fabrication de draps destinés à la consommation nationale.<sup>159</sup>

Toutefois, ces gratifications accordées par la province soulèvent trois problématiques : la surproduction de consommation pour le Levant, l'abandon de la production pour le marché national et l'impossibilité de trouver de nouveaux travailleurs pour la production nationale. Cette surproduction s'explique par l'attrait de ce négoce subventionné par l'appareil étatique : tous les fabricants veulent exporter pour le Levant synonyme d'un plus grand profit. Il faut alors trouver le juste milieu de cette politique manufacturière néophyte car trop de subventions peuvent mener à une surproduction et pas assez peut entraîner une sous-production. Or, une grande partie de la richesse du Royaume dépend de ces mêmes subventions. Déjà en 1716, on constate la présence de débats pour abaisser les subventions accordées mais cela ne put aboutir notamment en raison de l'accord existant avec les fabricants qui établissait les aides jusqu'en 1719.<sup>160</sup> Finalement, cette aide royale fut

---

<sup>157</sup> Durand et al., *Des États dans l'État les États de Languedoc de la Fronde à la Révolution*. Chapitre 30 page 3

<sup>158</sup> Archives Nationale : Délibération du conseil du commerce. F/12/75 Page 55

<sup>159</sup> Ibid.

<sup>160</sup> Archives nationale : Mémoire sur l'État de la production et du commerce du des Draps au Levant et documents annexes 1749-1753 pièces 56. F/13102

maintenue jusqu'en 1758 puis fut abandonnée sous l'impulsion des physiocrates comme Vincent de Gourmay et John Holker inspecteurs généraux des manufactures à cette période.

La région languedocienne s'affirme alors comme une région relativement riche et fortement industrialisée mais doit tout de même subordonner son commerce avec Marseille qui détient le monopole du commerce avec le Levant. Cette situation ne manque pas de créer des controverses entre les deux régions, notamment du côté du Languedoc. Un des premiers problèmes concerne le transport des marchandises entre Montpellier et Marseille. Les transports terrestres au XVIIIe siècle sont difficiles et peuvent représenter des inconvénients pour les fabricants. Ce fut le cas par exemple à Louviers, le 20 décembre 1731, où les fabricants de la ville firent une requête au conseil du Commerce pour établir dans cette ville un bureau de visite et de contrôle afin d'éviter le transport terrestre de la production de laine entre Louviers et Elbeufs. Louviers se plaint alors des coûts de transport mais aussi de la sécurité de celui-ci et les imprévus liés aux conditions météorologiques qui peuvent nuire à la qualité de la production.<sup>161</sup>

\*

Ainsi, Jean-Baptiste Colbert a fait du Languedoc une aire géographique spécialisée dans la production de draps destinés au Levant. Pour cela il mit en place une politique de règlements stricte pour améliorer la qualité des draps mais également une politique de gratifications royales pour promouvoir leur production. C'est donc un véritable complexe juridico-économique qui est promu par le jeune ministre pour spécialiser le Languedoc dans la production de draps. Toutefois, un paradoxe émerge : le Languedoc alors principal producteur à destination du Levant est contraint d'exporter sa production en passant par Marseille, créant ainsi des inconvénients.

#### *b. Les contraintes du monopole phocéen sur le commerce languedocien.*

En effet, le transport de marchandises soulève trois problématiques : la sûreté, la vitesse et la cherté. La sûreté est alors liée à la sécurité sur les voies de circulation mais également aux avaries qu'il peut advenir après le transport. Ce qu'il fut susmentionné sur le cas de Louviers arriva également lors de transports de draps vers Marseille où la production prit l'eau privant

---

<sup>161</sup> Archives nationale : Délibération du conseil du commerce. F/12/78 Page 910

ainsi de la vente de quelques ballots de draps.<sup>162</sup> En ce qui concerne la sécurité même des routes, celle-ci était quand même relativement bien assurée mais le transport terrestre restait tout de même soumis à d'éventuels vols sur le trajet. Quant à la vitesse, elle est un facteur principal de plaintes pour les négociants du Languedoc. Il était alors très long d'effectuer des trajets tels que Marseille-Carcassonne de 12 à 15 jours maximum.<sup>163</sup>

Si l'on observe une des cartes de Cassini de l'époque on remarque que la distance à vol d'oiseau entre Montpellier et Marseille est relativement longue :



Figure 7— Carte évaluant la distance Marseille-Montpellier<sup>164</sup>

C'était tout simplement une perte de temps et de bénéfices pour les fabricants du Languedoc qui devaient attendre ce même temps pour recevoir la matière première et le paiement issu de leur production précédente. Enfin, la cherté du transport est l'argument le plus décisif pour les marchands puisqu'elle était en partie due aux péages rencontrés par les rouliers lors du transport de la marchandise. En effet, bien que Colbert se soit employé à unifier le marché national, il demeurait tout de même certains péages auxquels il était difficile d'échapper. La présence de péages était à l'origine de nombreuses contestations au XVIIIe siècle de la part des marchands, car jugés trop élevés et souvent inégaux. Définir le poids fiscal du péage est une tâche complexe tant celui-ci est fixé aléatoirement sur le territoire, cela dit, Charles

<sup>162</sup> Carrière, *Négociants marseillais au XVIIIe siècle contribution à l'étude des économies maritimes*. Page 678

<sup>163</sup> Carrière, *Négociants marseillais au XVIIIe siècle contribution à l'étude des économies maritimes*. Page 685

<sup>164</sup> « Carte de Cassini du XVIIIe », Géoportail, <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/carte-de-cassini>.

Carrière a montré que le montant des droits acquittés pour l'expédition des marchandises représentait plus ou moins un prélèvement de 5 à 7 % de la valeur de vente.<sup>165</sup>

Or, en sus de ces péages, il fallait payer le voiturier qui transportait la marchandise. Dès lors, ce coût portait une nouvelle fois atteinte au chiffre d'affaires des manufacturiers languedociens. Par exemple, en 1789 lorsqu'un marchand de draps de Carcassonne souhaitait envoyer sa production à Marseille, pour une valeur de 5 000 livres de draps, il devait payer 56,14 livres de transport, soit environ 1 % de la valeur de sa marchandise.<sup>166</sup> En réalité, il s'avère que le transport de draps entre ces deux villes reste relativement constant de 1732 à 1789 : il oscille entre 4 à 5 livres le quintal. Avant 1732 il s'élevait à 6 livres le quintal.<sup>167</sup> Dès lors, si on additionne l'ensemble des coûts additionnels imposés par le monopole marseillais on arrive approximativement à un coût total de transport représentant 8 à 9 % de la valeur transportée.

Hormis le transport, les négociants du Languedoc se plaignaient également des conséquences de l'organisation de cette activité commerciale. En effet, dans la première décennie du XVIIIe siècle, deux principes furent adoptés par le Conseil du Commerce : celui de la *fixation* et celui de la *répartition*. Le premier consistait à fixer le prix de la production selon la classe de draps produits — draps seconds, draps londrins, etc. — car la baisse de ce prix influait sur l'intérêt général du royaume. Enfin, la répartition consistait à déterminer arbitrairement le nombre de londrins seconds que chaque producteur pouvait produire.<sup>168</sup> Cette dernière initiative, prise par le Conseil, avait pour but de limiter la production de draps à la suite des nombreuses crises de surproduction de ce négoce.

Ces crises de surproduction sont la conséquence d'un double intérêt de la part, à la fois des marchands du Languedoc et par l'intérêt des Marseillais. Les premiers sont attirés par la subvention donnée par les États du Languedoc pour chaque pièce de drap produite à destination du Levant. Quant aux seconds, ils souhaitaient vendre un maximum de draps sur le marché levantin afin d'accroître leur profit. Par ce double phénomène, il se créa un

---

<sup>165</sup> Anne Conchon et Denis Woronoff, *Le péage en France au XVIIIe siècle Les privilèges à l'épreuve de la réforme* (Vincennes : Institut de la gestion publique et du développement économique, 2013). [Livre consulté en ligne, numéro de page non précisé]

<sup>166</sup> Carrière, *Négociants marseillais au XVIIIe siècle contribution à l'étude des économies maritimes*. Page 688.

<sup>167</sup> Carrière, *Négociants marseillais au XVIIIe siècle contribution à l'étude des économies maritimes*. Page 692

<sup>168</sup> Archives nationale : Demande des habitants du Languedoc d'être autorisés à faire le commerce des draps avec le Levant concurremment avec Marseille, 1715 F/12/13102 pièces 55

engorgement du marché levantin incapable de consommer la production exportée par Marseille. D'autant plus que la fixation du prix empêchait les commerçants marseillais d'adapter l'offre à la demande Levantin sous risque de vendre à perte. L'offre ne peut donc s'adapter à la demande levantine entraînant ainsi un stockage des draps du Languedoc qui continuent d'arriver dans le port phocéén. On observe ce genre de plainte notamment dans un mémoire rédigé par les députés du commerce du Languedoc contre le monopole marseillais. À l'intérieur, il y est écrit :

*Le Languedoc a fait du commerce avec le Levant une telle réussite qu'on croyait pouvoir se flatter que ce commerce ne souffrirait point d'interruption et qu'on en avait toujours un débouché certain. Mais tous ces avantages n'empêchent pas que ces fabriques ne soient réduites aujourd'hui dans un état déplorable par la conduite des marseillais [...] [ces derniers] ont porté une si grande quantité de draps qu'on ne saurait les consommer de longtemps.<sup>169</sup>*

Dans ce contexte, ce négoce se retrouve dans des difficultés de paiement qui nuisent à la santé économique des généralités mais également du royaume. En effet, étant incapable de vendre au Levant, Marseille ne tire aucun revenu de ce commerce et constitue donc des prêts pour acheter les draps du Languedoc. Or, ces prêts rendent difficile le paiement des employés des manufactures et la région du Languedoc se retrouve dans une difficulté financière importante. Dans une délibération du 7 février 1732, cette difficulté est notifiée dans le rapport du conseil du Commerce. On remarque alors des plaintes contre les négociants phocéens qui achètent des draps sans avoir les fonds nécessaires rendant difficile la production. L'idée serait alors de réduire l'usage des crédits qui s'effectuaient entre Marseille et les fabricants du Languedoc. Toutefois, par cette décision, « on diminue aussi la possibilité de vente au Levant donc on met en difficulté le royaume. » La solution serait que le prêt viendrait de la province du Languedoc directement à ses manufacturiers.<sup>170</sup> Cette situation de surproduction provoquait alors des banqueroutes, mais aussi le chômage de certains ouvriers qui n'hésitaient pas à partir de leur lieu de fabrication en cas de non-paiement. Sur le long terme, cette situation pouvait être préjudiciable à l'intérêt général du royaume qui voyait sa production pour le Levant grandement diminuer.

---

<sup>169</sup> Ibid.

<sup>170</sup> Archive nationale : Délibération du conseil du commerce. F/12/79 Page 137.

Or, comme le souligne Robert Allen, la réussite du développement économique d'un pays repose en partie sur son institution bancaire.<sup>171</sup> Celle-ci a pour rôle de financer l'économie du pays en fournissant un capital nécessaire pour permettre une production continue. Charles Carrière prouve bien l'interconnexion financière entre ces deux régions lorsqu'il écrit « les négociants [marseillais] étant en quelques sortes les banquiers des fabricants [du Languedoc] ». <sup>172</sup> La question du financement de l'économie dans la France d'Ancien Régime est d'autant plus importante car la banque d'État est inexistante. Cela entraîne donc une difficulté dans l'obtention de crédit pour mobiliser les capitaux nécessaires aux industriels lainiers et au bon fonctionnement de l'économie d'Ancien régime.

L'aversion française envers le système bancaire est alors due à l'épisode de la banque d'État par John Law et à son échec. Ce dernier est alors « convaincu que l'activité économique est en proportion directe de la quantité de monnaie en circulation »<sup>173</sup> ainsi, il avait une grande confiance dans l'instauration d'une monnaie papier comme stimulant à la reprise économique. Après des débuts réussis, ce dernier fit face au processus d'agiotage provoquant une spéculation financière relativement importante.

Cet épisode au début du siècle a eu de longues conséquences, car le papier-monnaie et l'institution bancaire en général sont discrédités pendant longtemps. <sup>174</sup> Il faut alors attendre que Turgot, en mars 1776, crée une Caisse d'escompte, qui ne s'ouvre qu'après sa chute pour voir des progrès dans l'institution bancaire.<sup>175</sup> Ceci constitue alors un frein relativement important pour le développement de l'économie française en comparaison au développement de l'économie britannique. Afin de combler ce manque institutionnel, le négociant joue le rôle de banquier sous initiative privée et accorde les crédits nécessaires au fonctionnement de l'industrie lainière du Languedoc. Il s'instaurait alors un système de dépendance entre négociants et l'industriel lainier, celui-ci étant dépendant de l'approvisionnement en capitaux que peut lui fournir le négociant. Le manufacturier languedocien avait impérativement besoin de ces capitaux pour continuer à faire fonctionner sa manufacture, continuer à acheter sa matière première, payer ses ouvriers, payer ses

---

<sup>171</sup> Robert C. Allen, *Brève histoire de l'économie mondiale* (Boréal, 2014). Page 116

<sup>172</sup> Carrière, *Négociants marseillais au XVIIIe siècle contribution à l'étude des économies maritimes*. Page 854.

<sup>173</sup> Abel POITRINEAU, « LAW JOHN - (1671-1729), ». URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/john-law/>.

<sup>174</sup> Jérôme Blanc, « La complexité monétaire en France sous l'Ancien régime : étendue et modes de gestion., » *Archives ouvertes* (25 Aug 2006).

<sup>175</sup> Henry Eugène See, *La France économique et sociale au XVIIIe siècle* (Paris : A. Colin, 1925). Page 101

charges fixes. D'autant plus que comme nous l'avons vu précédemment, le négoce du Levant se retrouve souvent dans des difficultés de paiement. Dans ce contexte le manufacturier languedocien est souvent obligé de se tourner vers le prêt entre particuliers rendu possible par la figure du négociant.

Or cette situation soulève deux problèmes : la question de l'asymétrie de l'information entre les acteurs et la seconde, la question du taux d'intérêt. Une récente étude a prouvé que le taux d'intérêt s'élevait généralement à 5 % tout au long du XVIIIe siècle.<sup>176</sup> Le débiteur devait donc à la fois rembourser la somme due dans un temps imparti mais également payer les taux d'intérêt qui représentaient 5 % de son capital emprunté. Ceci représente alors une charge conséquente pour le débiteur. Enfin, du côté du négociant, le créancier, celui-ci devait s'assurer de minimiser le risque lors de la mise en place du crédit. Il devait donc s'assurer de la capacité du débiteur à rembourser le prêt et s'assurer que celui-ci limitera les comportements risqués pouvant mettre en péril sa manufacture et donc rendre impossible le remboursement du prêt.

\*\*

Le problème du transport, les difficultés liées à l'organisation même du négoce qui entraînent des complications de paiement et les oppositions perpétuelles entre Marseille et Montpellier, poussent ces derniers à combattre le monopole marseillais. Nous allons maintenant étudier les revendications faites par le Languedoc pour débouter Marseille de ce privilège.

### 3. Les revendications du Languedoc : L'alternative du Port de Sète.

#### a. L'histoire du port de Sète.

La doléance principale de la région du Languedoc est d'exercer le négoce avec le Levant depuis le Port de la ville de Cette, alternative au monopole marseillais.<sup>177</sup> Ce faisant ils demandent *de facto* le retrait du privilège préalablement accordé à Marseille instaurant une concurrence entre les deux ports, et ce dès 1702. L'envoi des draps depuis le port de Cette présente

---

<sup>176</sup> Philip T. Hoffman, Gilles Postel-Vinay, et Jean-Laurent Rosenthal, *Dark matter credit : the development of peer-to-peer lending and banking in France* (Princeton, New Jersey : Princeton University Press, 2019). Page 20.

<sup>177</sup> Archives nationale : Mémoire des députés du commerce au sujet du commerce du Levant accordé privativement à la ville de Marseille ; réplique des députés des villes du Ponant à la réponse faite par le député de Marseille à leur mémoire par lequel ils demandent la permission de faire le commerce du Levant en droiture, avec la réponse du député de Marseille à ladite réplique ; réponse de la Chambre de commerce de Marseille contre les trois états de marchandises à retrancher du commerce du Levant, 17 juin 1702. F 13 102 pièces 53.

plusieurs avantages pour la région du Languedoc. Le premier est la réduction du coût du transport car la distance entre le bureau d'inspection de Montpellier et le port est de seulement une trentaine de kilomètres. La carte de Cassini datant du XVIII<sup>e</sup> siècle nous permet facilement de nous rendre compte de cette distance :

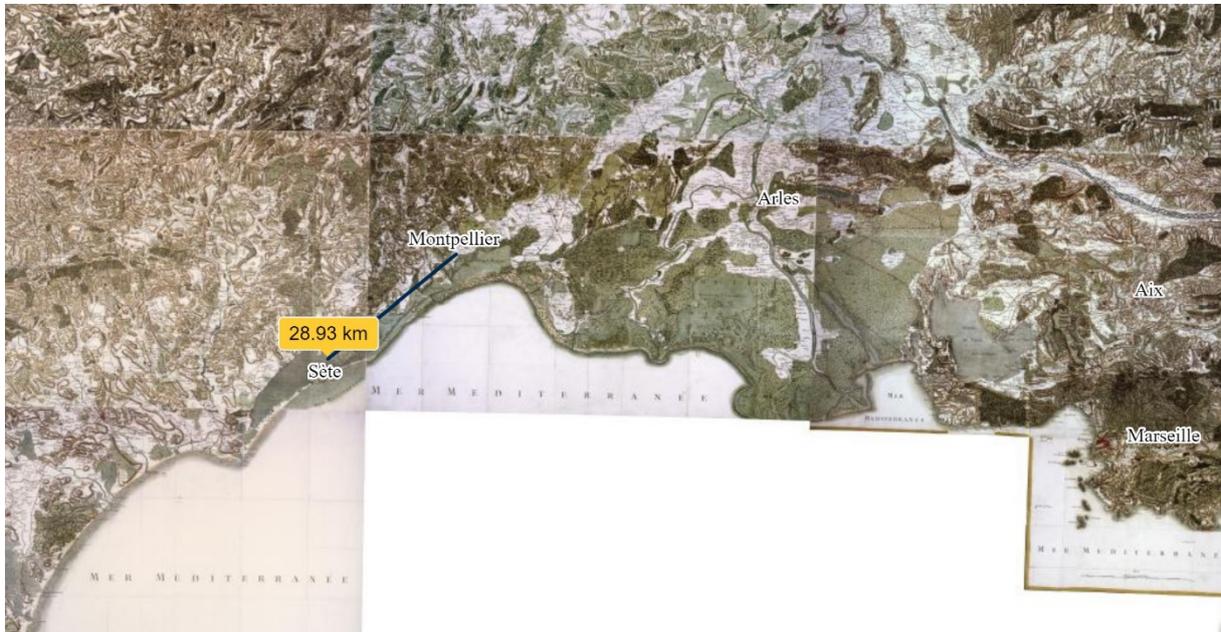


Figure 8— Carte évaluant la distance Montpellier-Sète.<sup>178</sup>

Par ailleurs, en s'abrogeant du monopole marseillais, le Languedoc pourrait adapter l'offre à la demande levantine sans passer par un intermédiaire. Il y aurait donc une possibilité d'ajuster les prix : plus de problèmes de paiements et un bénéfice croissant pour les commerçants. Sur une plus grande échelle, on peut également supposer que la possibilité de commercer avec le Levant depuis ce port contribuerait au rayonnement de la région. En effet, depuis que Marseille avait obtenu le monopole, elle avait pris un rôle de premier plan dans le commerce européen. Cela suggérerait l'arrivée de négociants de toutes nations et les capitaux qui les accompagnaient. Dès lors, commercer depuis ce port pourrait contribuer à l'enrichissement de la région par l'afflux de capitaux européens.

La première tentative royale pour établir un port à Cette fut lancée en 1596 par le roi Henri IV dans le but de stimuler le commerce de la région du Languedoc.<sup>179</sup> Toutefois, pour diverses raisons telles qu'un mauvais choix d'emplacement ou encore l'opposition des États du

<sup>178</sup> Cassini, « Carte de Cassini du XVIII<sup>e</sup>, ».

<sup>179</sup> Jean Sagnes, *Histoire de Sète* (Toulouse : Privat, 2004).

Languedoc à participer au paiement de ce port, le projet ne put aboutir. Finalement, c'est sous l'impulsion de J-B Colbert que le second projet vit le jour. Colbert demanda en 1664 à de Clerville, futur commissaire général des fortifications, d'effectuer une enquête pour construire un nouveau port dans cette région. Après l'étude des contraintes naturelles comme la profondeur de la rade ainsi que la disponibilité d'un grau assez grand, il choisit Cette comme lieu de préférence pour construire le prochain port du Languedoc.<sup>180</sup> Les travaux commencèrent en 1666 et s'ensuivirent de nombreux aménagements afin de faire de cette ville un grand port régional. Ces aménagements étaient suivis avec attention par l'administration royale qui voyait dans ce port le moyen d'augmenter le commerce du Languedoc et donc *de facto* du royaume de France.<sup>181</sup> Dès la fin des travaux, de nouvelles compagnies de commerce apparaissent, comme la *Compagnie du commerce de Cette* fondée en 1669 et une seconde, nommée la *Compagnie du Levant* en 1676.<sup>182</sup>

Toutefois, le commerce sétois fait face à deux grands problèmes qui nuisent au développement de son rayonnement commercial. Premièrement, elle ne constitue pas un lien direct entre le canal du Midi et la mer méditerranéenne car il faut au préalable traverser l'étang de Thau et complique donc l'expédition de marchandises.<sup>183</sup>

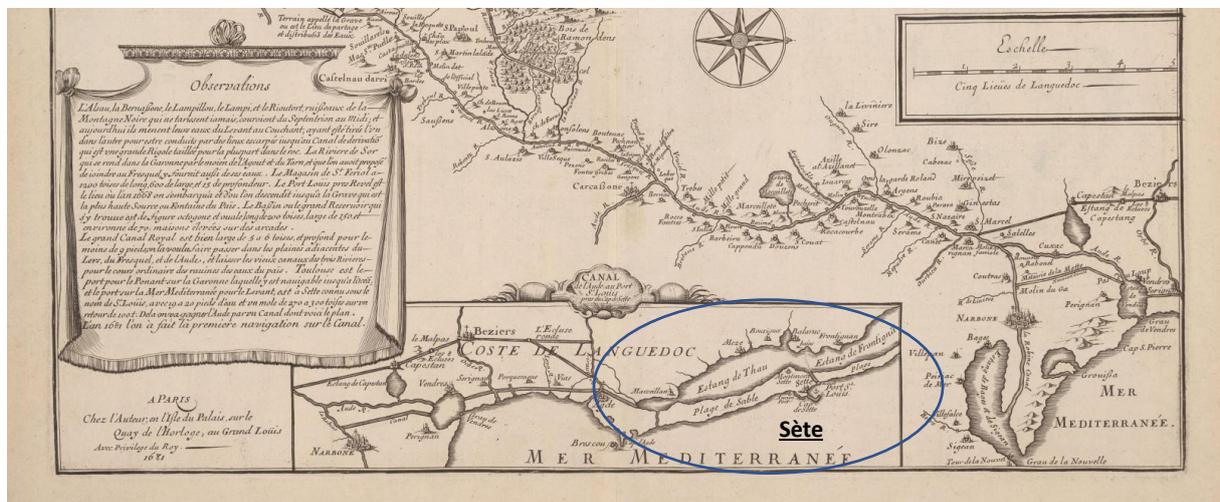


Figure 9 — Représentation du canal du midi et de l'étang de Thau.

<sup>180</sup> Sagnes, *Histoire de Sète*.

<sup>181</sup> Anette Smedley-Weill, *Correspondance des intendants avec le contrôleur général des finances, 1677-1689 : naissance d'une administration, sous-série G7, inventaire analytique* (Paris : Archives nationales, 1989).

<sup>182</sup> Louis Dermigny, *Sète de 1666 à 1880 : esquisse de l'histoire d'un port* (Sète : Institut d'Etudes Economiques Maritimes et Commerciales, 1955). [Livre consulté en ligne, numéro de page non précisé]

<sup>183</sup> Dermigny, *Sète de 1666 à 1880 : esquisse de l'histoire d'un port*. [Livre consulté en ligne, numéro de page non précisé]

Enfin, le monopole qu'a obtenu Marseille en 1669 empêche le Languedoc d'utiliser ce port pour l'activité principale de la région, à savoir l'industrie lainière. Il existe donc un paradoxe pour les Languedociens : Cette est un port créé dans le but d'accroître le négoce de la région mais il n'obtient pas le droit de commercer avec le Levant en raison du monopole obtenu et si bien défendu par la ville de Marseille.

Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, les députés du Languedoc expriment leur mécontentement à propos du monopole marseillais. Par exemple, ils s'allient à la demande faite par les députés du Ponant en 1702 pour « examiner le privilège accordé à Marseille » ces derniers souhaitant évaluer les véritables retombées économiques de ce monopole.<sup>184</sup> En 1715, les députés du Languedoc font eux-mêmes une demande pour « négocier avec le Levant depuis le port de Cette en droiture ». <sup>185</sup> Dans ce mémoire, les députés prônent l'amélioration qu'a connue ce commerce notamment grâce au « perfectionnement de leur travail [et leur adaptation] au goût des Levantins que ceux — cy préféraient leurs draps à ceux des autres nations. » Toutefois, toutes ces améliorations n'empêchent pas que le commerce soit aujourd'hui dans un « état déplorable par la conduite des Marseillais qui ne se contentent pas de tirer les marchandises du Levant nécessaires à la consommation du royaume » causant ainsi de nombreuses faillites à Marseille et chez les manufacturiers du Languedoc de telle sorte qu'aujourd'hui il est très difficile d'exercer ce commerce.<sup>186</sup> Dans ce contexte, il a été donc demandé d'exercer le commerce du Levant par le port de Cette.

Le lexique utilisé par les deux parties est relativement intéressant à étudier, d'autant plus que ces mémoires contiennent tous plus ou moins la même formulation. Du côté du Languedoc, ils mettent en avant leur rôle dans ce commerce en faisant ressortir son importance pour le royaume, puis mettent en contexte les difficultés éprouvées en raison du monopole marseillais et demandent enfin le droit de négoce par Cette au nom de « l'intérêt général ». Or, quand on étudie les réponses faites à ces diverses doléances, on retrouve toujours le même *pattern*, ces derniers répondants que « La liberté du commerce serait la ruine du

---

<sup>184</sup>Archives nationale : Mémoire des députés du commerce au sujet du commerce du Levant accordé privativement à la ville de Marseille ; réplique des députés des villes du Ponant à la réponse faite par le député de Marseille à leur mémoire par lequel ils demandent la permission de faire le commerce du Levant en droiture, avec la réponse du député de Marseille à ladite réplique ; réponse de la Chambre de commerce de Marseille contre les trois états de marchandises à retrancher du commerce du Levant, 17 juin 1702 F/12/13102 pièces 53.

<sup>185</sup> Archives nationales : Demande des habitants du Languedoc d'être autorisés à faire le commerce des draps avec le Levant concurremment avec Marseille. F/12/13102 pièces 55

<sup>186</sup> Ibid.

commerce avec le Levant et la ruine de la navigation du roi qui a su bénéficier de ce commerce pour croître. Sans parler du désordre général que cela causerait, notamment dans le prix des marchandises et cela entraînerait la ruine du commerce et l'appauvrissement de la nation. »<sup>187</sup> Enfin, les députés marseillais défendent le droit de 20 % instauré par Colbert en expliquant que cela permettait d'augmenter le commerce des draps et inciterait les étrangers à venir à Marseille pour commercer avec le Levant contribuant ainsi directement à « l'intérêt général ». On retrouve de nouveau cette expression qui s'avère être une formulation polysémique. Son utilisation sous-entend une définition propre à chaque partie mais elle apparaît tout de même nécessaire pour convaincre l'administration royale de la doléance ou du maintien du privilège. En effet, dans un contexte mercantiliste, « l'intérêt général » est supposé être le dénominateur commun à toute décision politique. Il est donc normal de voir chaque partie essayer de se l'approprier pour influencer une décision politique.

\*

Les députés du Languedoc essaient donc de contourner le monopole marseillais en proposant l'alternative du port de Cette. Ce dernier est beaucoup plus proche de Montpellier, seulement une trentaine de kilomètres, alors que le port phocéen se situe à plus d'une centaine de kilomètres. Cela représenterait donc de nombreux avantages économiques pour l'activité lainière de la région et permettrait de ne plus dépendre des négociants marseillais. Ainsi tout au long du siècle, on peut observer les nombreuses tentatives des députés du Languedoc pour obtenir le droit de commerce avec le Levant depuis le port de Cette.

#### *b. La question du lazaret sétois.*

Finalement, l'opposition entre le port de Cette et de Marseille se matérialise autour de questions sanitaires et la question du lazaret du port languedocien. En effet, le Levant est une zone de peste endémique et donc toute marchandise importée du Levant doit subir une quarantaine dans le lazaret du port afin d'empêcher la diffusion de cette maladie. Or la question de la quarantaine des ports relève de la « sûreté publique » par les agents royaux.<sup>188</sup>

---

<sup>187</sup> Archives nationale : Mémoire des députés du commerce au sujet du commerce du Levant accordé privativement à la ville de Marseille ; réplique des députés des villes du Ponant à la réponse faite par le député de Marseille à leur mémoire par lequel ils demandent la permission de faire le commerce du Levant en droiture, avec la réponse du député de Marseille à ladite réplique ; réponse de la Chambre de commerce de Marseille contre les trois états de marchandises à retrancher du commerce du Levant, 17 juin 1702 F/12/13102 pièces 53.

<sup>188</sup> Extrait des registres du Conseil d'État au sujet des quarantaines dans les ports de Méditerranée (Marseille, Toulon et Sète), 14 octobre 1762 F/12/13100 pièce 18

La construction d'un lazaret apparaît comme essentielle si le Languedoc veut faire de Cette un port capable de concurrencer la cité phocéenne. Un premier projet de construction est mis en œuvre en 1691 par les États du Languedoc.<sup>189</sup> Notons que c'est à cette période que Marseille obtient de l'administration royale, l'obligation du contrôle de visite des draps. De ce fait, elle s'assure d'être une destination obligatoire pour le commerce avec le Levant. Il est possible de voir dans cette démarche la volonté de ne pas perdre son monopole menacé par la création du lazaret languedocien. Finalement, l'administration royale remit à plus tard le projet de Cette retardant les prétentions du Languedoc à concurrencer Marseille.<sup>190</sup> Une nouvelle tentative fut initiée en 1710 après que la province du Languedoc fit construire un bureau de Santé en 1708 pour ne plus être qualifiée « d'apprentis » par la chambre de commerce de Marseille dans le domaine de la santé publique.<sup>191</sup> Une nouvelle fois, cette demande ne put aboutir, l'ingénieur aux commandes ayant eu de trop grandes ambitions.

Finalement, la volonté du Languedoc fut accordée en 1720 lorsque la ville de Marseille fut elle-même touchée par une épidémie de peste empêchant de réaliser le commerce avec le Levant. Cette épidémie arriva par un navire provenant du Levant et eut de terribles conséquences sur la vie marseillaise. Charles Carrière dénombre près de 50 000 personnes décédées en raison de la peste, soit la moitié de la population.<sup>192</sup> Cette épisode permit au Languedoc de se voir reconnaître le droit d'exporter depuis le port de Cette en raison des pertes que cela lui causait. Ainsi, par une délibération du 6 février 1721, il fut accordé à Cette l'exemption du droit de 20 % et le retrait de l'obligation de passer les draps par l'inspection du bureau de Marseille.<sup>193</sup> Cette permission fut accordée en parallèle de la création d'un lazaret réalisé par l'ingénieur Niquet. La province du Languedoc réussit à lever 40 000 livres tournois auprès de négociants et entrepreneurs languedociens pour sa construction signe de son importance pour l'émulation économique de la région.<sup>194</sup>

Du côté de Marseille, bien que la peste fût redoutable pour la ville et son négoce, la ville se remit rapidement de cet événement. En effet, la peste ne fit pas apparaître de rupture dans

---

<sup>189</sup> Alain Degage, « Quarantaine et lazaret à Sète au XVIIe et XVIIIe siècles, » dans *Navigation et migrations en Méditerranée* (C.N.R.S. Editions, 1990).

<sup>190</sup> Degage, « Quarantaine et lazaret à Sète au XVIIe et XVIIIe siècles, ».

<sup>191</sup> Degage, « Quarantaine et lazaret à Sète au XVIIe et XVIIIe siècles, ».

<sup>192</sup> Carrière, *Négociants marseillais au XVIIIe siècle contribution à l'étude des économies maritimes*. Page 200.

<sup>193</sup> Archives Nationale : Délibération du conseil du commerce. F/12/68 Page 59

<sup>194</sup> Degage, « Quarantaine et lazaret à Sète au XVIIe et XVIIIe siècles, ».

la démographie marseillaise qui reprit le même rythme qu'avant celle-ci avec une moyenne de 2 914 naissances entre 1717 et 1719 contre 2 858 naissances pour la période de 1722 à 1724.<sup>195</sup> Le nombre de naissances est sensiblement similaire ce qui permet d'affirmer que la peste n'eut que des effets éphémères. Cette reprise rapide des effets de la peste a permis à Marseille de récupérer son privilège du commerce avec le Levant privant le Languedoc de son droit précédemment acquis. Le 25 février 1723, une délibération du conseil du Commerce révoque le droit préalablement accordé au Languedoc d'effectuer le commerce avec le Levant depuis le port de Cette.<sup>196</sup>

Tout au long du siècle, le Languedoc combattit ce privilège en se questionnant sur les véritables retombées économiques de celui-ci et soulevant des incohérences dans les décisions de l'administration royale. Quel est le but de maintenir un bureau d'Inspection à Marseille alors que le même existe à Montpellier ? Pourquoi continuer à dire que Marseille s'avère le seul port capable d'empêcher la peste à toucher le royaume de France alors que le lazaret de Cette a très bien fonctionné en 1720 ?<sup>197</sup> Aux yeux des Languedociens, le maintien de cette exclusivité est l'œuvre de la chambre du Commerce de Marseille, véritable lobby au service des négociants qui avaient su obtenir une conscience aigüe de classe. Dans une délibération du Conseil du Commerce du 30 octobre 1716, au sujet d'une critique de ce monopole faite par le Languedoc, les députés du commerce justifient leur décision en expliquant que retirer le monopole provoquerait un appauvrissement de la région marseillaise.<sup>198</sup> Doit-on y voir la raison de ce refus récurrent tout au long du XVIIIe siècle ?

Dans une certaine mesure, on peut appliquer à Marseille le statut qui a été accordé à certaines entreprises : *too big to fail*. Marseille était en effet devenu une place commerciale trop importante, elle possédait un poids économique tel que le pouvoir royal ne pouvait pas s'opposer à son privilège sans risque d'amoindrir la puissance économique du royaume. Or quand bien même le pouvoir du lobby languedocien pouvait être important, il ne pouvait

---

<sup>195</sup> Carrière, *Négociants marseillais au XVIIIe siècle contribution à l'étude des économies maritimes*. Page 202

<sup>196</sup> Plusieurs délibérations du conseil du commerce abordent ce sujet et de nombreux mémoires en témoignent. Voir : Représentations de la Chambre de commerce de Marseille sur l'autorisation demandée par le Languedoc de commercer librement avec le Levant par Sète, 1774 et s.d. F/12/13102 pièces 59

<sup>197</sup> Degage, « Quarantaine et lazaret à Sète au XVIIe et XVIIIe siècles, ».

<sup>198</sup> Archives Nationale : Délibération du conseil du commerce. F/12/58 F° 395

aucunement rivaliser avec le lobby marseillais, héritier d'un long passé commerçant et d'une puissance économique prépondérante dans ce négoce avec les Échelles.

## Conclusion partie 2.

Finalement, la ville de Sète ne put jamais réellement exporter sa production aux Échelles sans passer par Marseille, quand bien même le Languedoc fut le principal fournisseur de ce commerce. D'une certaine manière, on assiste à la présence d'un véritable paradoxe commercial aux yeux des Languedociens. La géographie industrielle de la région languedocienne faisait de cette région le principal acteur du commerce avec le Levant. Ces derniers possédaient toutes les manufactures de draps à destination du Levant mais devaient obligatoirement passer par le port marseillais pour rejoindre son marché, les Échelles du Levant. Cette situation s'explique par le statut de port franc obtenu par Marseille en 1669 qui en fait une destination incontournable de ce négoce. Ce faisant, Colbert permit à Marseille d'attirer les capitaux étrangers contribuant au rayonnement économique du royaume. L'ajout du droit de 20 % pour toutes denrées à destination ou en provenance du Levant qui ne passent pas par Marseille revient à accorder à celle-ci une situation de monopole. Pour Marseille, l'existence de ce port franc est un véritable avantage pour la région car la région marseillaise présente très peu d'industries qui commerce avec le Levant. Elle bénéficie donc d'un monopole qui fait de celle-ci une destination incontournable de ce négoce, ce qui permit d'attirer de nombreux investissements à Marseille et contribua à l'essor économique de la ville au XVIII<sup>e</sup> siècle. Cet essor économique et le large marché de consommateur dont bénéficiait Marseille avec une population recensée de 108 374 habitants en 1793, faisait de celle-ci une ville relativement influente dans la politique économique du pays. À titre indicatif, la ville de Montpellier possédait une population de seulement 32 897 à la même date.<sup>199</sup>

Or, cette situation suscita de nombreuses doléances de la part de la région du Languedoc qui a vu son commerce se subordonner aux négociants marseillais alors même que le port de Cette avait pour but de stimuler l'activité commerciale de ce royaume. Les principales raisons de ces doléances étaient, d'une part les problèmes liés au transport de marchandises à savoir : la sûreté, la lenteur et la cherté. Nous avons en effet vu que le transport entre la région

---

<sup>199</sup> Site internet : [http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/6\\_index.htm](http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/6_index.htm)

toulousaine et le port de Marseille pouvait prendre entre 12 et 14 jours et qu'il représentait une perte de chiffre d'affaires pour le producteur de draps en raison de son coût excessif. Enfin, au fil du temps, il s'installa une subordination financière des industriels de la laine envers les négociants marseillais, principaux régulateurs de ce commerce. À maintes reprises, il exista des situations où les négociants marseillais ne purent payer les manufacturiers languedociens, ce qui provoqua de nombreuses difficultés économiques pour ces derniers.

Dans ce contexte, cette opposition se cristallisa autour de la question du lazaret et de la sécurité relative à la propagation de la peste dans le Royaume. Finalement, la cité languedocienne ne se vit accorder ce droit que par parcimonie tout au long du siècle. La première fois fut quand la cité phocéenne a été touchée par la peste en 1720, rendant impossibles les exportations par le port marseillais. Puis, en 1756 pendant la guerre de 7 ans, où le port de Cette fut autorisé à exporter la production de draps dans les Échelles. Toutefois, à part ces situations exceptionnelles, la cité languedocienne ne se vit jamais accorder le droit de concurrencer Marseille sur le commerce avec le Levant. En effet, tout au long du siècle la chambre du commerce marseillaise a su jouer de son poids économique, de sa concentration de richesses et de son long passé de place mercantiliste pour maintenir son privilège, permettant ainsi aux négociants marseillais de s'enrichir au détriment de ceux du Languedoc.

### Chapitre 3. Analyse du traité d'Eden en 1786 par le prisme de la géographie : la France, un territoire aux intérêts différents.

En France comme en Angleterre, la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle s'inscrit dans une évolution de la pensée économique. On délaisse progressivement le prisme mercantiliste en faveur d'une libéralisation de l'économie. Dans l'hexagone, ce sont les physiocrates les premiers défenseurs d'une conception plus libérale de l'économie. En effet, leur pensée repose sur une société dominée par un ordre économique naturel, ils remettent ainsi en cause l'assujettissement de l'économie au politique. Ce faisant, ils prônent une déréglementation de l'économie française. C'est dans ce contexte qu'a eu lieu la libéralisation du commerce des grains en 1774 mis en place par Turgot. L'objectif était de déréglementer ce commerce en supprimant les prix fixes sur les grains afin de favoriser la concurrence et la circulation de cette marchandise sur le territoire.<sup>200</sup>

L'outre-Manche connaît également une libéralisation de son économie principalement avec l'arrivée des idées d'Adam Smith en 1776. Or, contrairement à l'idée selon laquelle l'Angleterre est la championne du libéralisme économique, celui-ci mit du temps à s'affirmer.<sup>201</sup> L'Angleterre au XVIII<sup>e</sup> siècle était également un pays fortement protectionniste et ce n'est qu'en 1840 et les *Corn-Laws* que le pays prit un tournant définitivement libéral.<sup>202</sup>

Cette évolution de la pensée économique se concrétise en 1786 lors de la signature du traité commercial franco-britannique. Celui-ci avait pour objectif de favoriser les échanges économiques entre les puissances européennes. Toutefois, cet accord commercial fait émerger des gagnants et des perdants de chaque partie de la manche. On assiste alors à la création de véritables groupes de pression en faveur et en défaveur du traité dans les deux pays. C'est ainsi que les industriels du coton et du fer en Angleterre ont encouragé la signature du traité en raison de l'avantage économique dont ils bénéficiaient sur l'économie française. Du côté français, le traité avantageait principalement les producteurs agricoles, notamment les viticulteurs de la région de Bordeaux. Il n'est donc aucunement

---

<sup>200</sup> Philippe Steiner, « La liberté du commerce : le marché des grains, » *Dix-huitième Siècle* 26, n° 1 (1994).

<sup>201</sup> John Vincent Nye, « The Myth of Free-Trade Britain and Fortress France: Tariffs and Trade in the Nineteenth Century, » *J. Eco. History* 51, n° 1 (1991).

<sup>202</sup> Nye, *War, wine, and taxes : the political economy of Anglo-French trade, 1689-1900*. [Livre consulté en ligne, numéro de page non précisé]

étonnant que ces derniers encourageassent le traité. En revanche, l'industrie lainière du nord de la France était particulièrement opposée à la signature de ce traité, ils formèrent ainsi un groupe de pression important afin de s'y opposer.

Toutefois, avant d'étudier exactement les plaintes du milieu industriel adressées à l'administration royale, il est important de faire une analyse de ce traité commercial afin de mieux définir les enjeux économiques qui en découlent. Enfin, il nous faudra dresser le tableau économique de l'Angleterre et de la France à la fin du siècle afin de comprendre les avantages comparatifs de chacun d'eux. Et, *in fine*, nous serons capables de faire une analyse géographique des gagnants et perdants du traité.

### 1. Le traité d'Eden : son contexte et ses attentes.

Le traité commercial Franco-Britannique de 1786 répond à la fois d'un impératif financier lié à la conjoncture économique de la fin du siècle mais également d'un souci de modernisation de l'appareil productif français. Une fois le contexte de sa signature spécifié, il faudra l'analyser pour comprendre les attentes qui en découlent.

#### *a. Le contexte particulier du traité d'Eden.*

##### Une situation financière préoccupante.

Depuis 1713, le commerce entre les deux pays était légiféré par le traité d'Utrecht qui permettait une liberté réciproque des échanges notamment par les Articles 8 et 9. Toutefois, la non-ratification de ces articles a entraîné un retour au système des prohibitions favorisant ainsi le commerce de contrebande qui s'avère nuisible aux deux nations.<sup>203</sup> Il était donc urgent, quand fut finie la guerre de Sept Ans, de mettre en place ce premier traité de libre-échange. Ce dernier devait être initialement signé en 1784, mais une série de crises ministérielles à Londres a provoqué un report de la signature jusqu'en 1786. Ce nouvel accord est donc un traité commercial bilatéral qui institutionnalise la concurrence économique franco-britannique par l'accès réciproque à de nouveaux marchés.

En réalité, ce premier traité de libre-échange entre les deux pays si longtemps ennemis traduit une volonté — et surtout un besoin — de paix afin de permettre aux finances des nations de

---

<sup>203</sup> W. Henderson, « The Anglo-French Commercial Treaty of 1786, » *The Economic History Review* 10 (1957). Page 106

se stabiliser.<sup>204</sup> La situation financière du royaume de France après la guerre d'indépendance américaine est relativement inquiétante. Celle-ci couta plus de 1 milliard de livres à l'État français dont 910 millions sont des emprunts publics. Le taux d'intérêt de la dette empruntée est de 6,5 % mais « était inmanquablement amené à augmenter ».(Legay 2011)<sup>205</sup>

La royauté est financièrement éprouvée, elle ne peut donc se permettre une nouvelle guerre commerciale qui affaiblirait de nouveau les caisses du royaume. C'est ainsi que Dupont de Nemours, contrôleur général du commerce à l'époque écrit :

*Le traité, seul garant de la paix [...] nous a ainsi épargné quatre cents millions de dépenses, l'impôt qui eut été nécessaire pour en payer les intérêts & les capitaux, la perte du sang & les affreux hasards que toute guerre entraîne à la suite.*<sup>206</sup>

La signature d'un traité commercial avec l'Angleterre assurerait une certaine stabilité à l'économie du pays et une confiance nécessaire à la reprise de la croissance. De la même manière, les tarifs douaniers issus du traité peuvent servir à renflouer la dette de l'État. Les droits de douane sous l'ancien régime sont perçus par les « fermiers généraux » institution fondée à la fin du XVIIe siècle sous Louis XIV. Elle avait pour vocation de collecter l'impôt indirect ou encore les droits de douane sur le territoire. Or, institutionnaliser le commerce entre ces deux pays permet d'éviter la fraude qui nuit lourdement aux finances de l'État. Arnould le directeur de la Balance du Commerce évaluait les exportations anglaises en France en 1784 à 24 millions de livres tournois, dont 10 à 11 millions de fraudes, soit 45 % du commerce estimé. Cette situation de contrebande était fortement liée aux droits de douane issus du système prohibitif instauré au début du siècle par les deux grandes puissances. Il faut donc réduire cette fuite de recettes pour l'État, et ce en la rendant inutile grâce à un abaissement des droits de douane.

#### [La modernisation de l'appareil productif français.](#)

En France, l'arrivée du jeune ministre Colbert marqua un tournant dans la politique économique française. Ce dernier constate un manque de compétitivité de l'industrie

---

<sup>204</sup> Pascal Dupuy et al., *Le négoce et la paix : les nations et les traités franco-britanniques (1713-1802) ; actes de la journée d'études de Rouen du 6 juin 2003* (Paris : Société des Études Robespierriennes, 2008).

<sup>205</sup> Marie-Laure Legay, *La banqueroute de l'Etat royal : la gestion des finances publiques de Colbert à la Révolution française* (Paris : Editions de l'EHESS, 2011). Page 220.

<sup>206</sup> Normandie Chambre du commerce de *Lettre à la Chambre du commerce de Normandie: sur le mémoire qu'elle a publié relativement au traité de commerce avec l'Angleterre* (Rouen., 1788). Page 75

française sur les marchés extérieurs. Dès lors, le jeune ministre met en place une réglementation très forte au sein des corporations pour assurer le contrôle sur la qualité de la production et donc gagner en compétitivité. En effet, le contrôleur général des finances du royaume est « convaincu que la qualité fait le débouché et que la bataille se mène sur le créneau du haut de gamme ».<sup>207</sup> Toutefois, dans la seconde moitié du siècle, les physiocrates jugent la politique colbertiste comme responsable du retard français sur l'économie britannique. On reproche au système réglementaire instauré par Colbert un excès de rigidité empêchant alors l'adaptation du marché français à la concurrence européenne.<sup>208</sup> Cette réglementation des corporations concernait les règles d'accès à la profession, « mais aussi les règles de fabrication, normes, standards de production, conditions des échanges commerciaux, ou encore police du travail. »<sup>209</sup> Par essence, le milieu corporatif semble donc être relativement opposé à la mécanisation qui vient contredire les règles de fabrication normalement établies. C'est par exemple le constat que fait Henry Sée pour qui la réglementation est « une gêne de tous les instants pour l'industrie, en entravant les inventions techniques. Si, dans la première moitié du XVIIIe siècle, les inventions industrielles sont si peu nombreuses, c'est la réglementation qui en est surtout responsable. »<sup>210</sup> Ce constat était alors partagé par des inventeurs anglais de l'époque qui ont cherché à s'installer dans le royaume de France. Or, ces derniers, « complained bitterly about the inability of French workers to comprehend, build, or utilize these critical artefacts of industrial advance ».<sup>211</sup>

En fait, ce traité était un moyen de moderniser l'appareil productif français par l'instauration d'une forte concurrence industrielle avec l'Angleterre. Quand on analyse l'historiographie du traité, on constate que la France est souvent perçue comme naïve et impréparée dans la négociation du traité. C'est notamment une idée véhiculée chez F. Dumas qui stipule alors que la France « était insuffisamment renseignée sur la situation de l'industrie et du commerce franco-anglais ».<sup>212</sup> Toutefois, les récents travaux, notamment de l'historienne Marie

---

<sup>207</sup> Philippe Minard, « Economie de marché et Etat en France : mythes et légendes du colbertisme, » *L'Économie politique* 37, n° 1 (2008). Page 6

<sup>208</sup> Minard, « Economie de marché et Etat en France : mythes et légendes du colbertisme." Page 82

<sup>209</sup> Philippe Minard, « Les formes de régulation du travail en France et en Angleterre au XVIIIe siècle : une enquête en cours, » *Les Cahiers de Framespa*, (2006). Page 24

<sup>210</sup> Henri Sée et J. A. Lesourd, *La France économique et sociale au XVIIIe siècle*, Nouvelle éd. éd. (Paris : Armand Colin, 1969). Page 112

<sup>211</sup> Horn, *The path not taken : French industrialization in the age of revolution, 1750-1830*. chap. 2 Page 22.

<sup>212</sup> François Dumas, *Etude sur le traité de commerce de 1786 entre la France et l'Angleterre* (Toulouse : Privat, 1904). Page 19.

Donaghay, s'emploient à contrebalancer cette idée d'impréparation française dans la signature d'un traité aussi important. C'est ainsi qu'elle écrit :

*Calonne conducted preparations that were pragmatic, well-organized and thorough. Tactics, suggested by the Controller General, were utilized to force the British into serious negotiations and to extract concessions.* <sup>213</sup>

Au contraire, M. Donaghay explique que c'était une volonté française de ne pas apparaître prête pour les négociations.<sup>214</sup> Cette thèse se confirme quand on lit la réponse de Dupont de Nemours à la chambre de commerce de Rouen et qu'il écrit : « Il y a cinq branches d'industrie dans lesquelles les Anglais sont en avance sur nous à quelques égards & dans ce moment un avantage plus ou moins solide ; les étoffes de coton, les petites laines... ».<sup>215</sup> L'administration royale était donc bien au courant de l'avantage industriel de l'Angleterre. Elle savait donc les conséquences de sa signature sur les industriels textiles du nord. Cette thèse semble se confirmer quand on constate que l'administration française a lancé des enquêtes pour faire un état de l'industrie nationale dès 1781. Dans celle-ci enquête, Holker, alors grandement au courant de l'État de l'industrie des deux nations, y défend l'idée selon laquelle la France peut concurrencer l'Angleterre dans le textile si la couronne consent le droit de mécaniser l'industrie du textile.<sup>216</sup> La mécanisation semble alors être l'attente principale concernant sa signature.

Il nous est difficile de réellement juger de la réussite de ce projet de modernisation de l'industrie française mais on peut tout de même noter une amélioration à la veille de Révolution française notamment en observant le taux de couverture industriel de l'économie française :

---

<sup>213</sup> Marie Donaghay, « Calonne and the Anglo-French Commercial Treaty of 1786, » *The Journal of Modern History* 50 (1978). Page 1183

<sup>214</sup> Marie Donaghay, « The Anglo-French negotiations of 1786-1787 » (University of Virginia, University Microfilms International, 1977). Page 63

<sup>215</sup> Chambre du commerce de *Lettre à la Chambre du commerce de Normandie: sur le mémoire qu'elle a publié relativement au traité de commerce avec l'Angleterre*. Page 11

<sup>216</sup> Morin, « Étude sur le traité de commerce de 1786 entre la France et l'Angleterre, ». Page 64

	1787	1789	Évolution en %.
Exportation de produits industriels français vers l'Angleterre (en millions de livres tournois)	7,3	9,8	+ 25 %
Exportation de produits industriels anglais vers la France (en millions de livres tournois)	33	23	-30 %

Tableau 8 — Évolution des exportations industrielles en France en et Angleterre.<sup>217</sup>

À la lecture de ces chiffres, force est de constater que l'Angleterre est fortement avantagée dans l'exportation de produits manufacturiers. Toutefois, il faut tout de même noter une amélioration de l'industrie française en à peine trois années. C'est ainsi que le taux de couverture des importations de produits manufacturiers anglais par des exportations industrielles françaises en Angleterre passe de 22 % à 43 % de 1789.<sup>218</sup> C'est donc le signe d'une certaine amélioration de l'industrie française qui a connu un progrès dans le domaine industriel pour mieux affronter la concurrence anglaise. Sans faire d'histoire fiction, on peut donc imaginer que si le traité n'avait pas été interrompu par la Révolution française, il aurait eu des conséquences positives sur le long terme notamment dans le secteur industriel en permettant sa modernisation et l'accroissement de la compétitivité française en Europe.

#### *b. L'analyse du traité.*

Le traité fut signé le 26 septembre 1786 et contient 46 articles légiférant principalement le commerce entre les deux nations mais également sur les droits accordés aux citoyens des deux grandes puissances lorsqu'ils vont s'installer en Angleterre ou en France.<sup>219</sup>

L'article 1 du traité d'Eden établit le principe de liberté réciproque et absolue de navigation et commerce entre les deux royaumes pour une période de douze ans. Quand on analyse le traité, on se rend compte que de nombreuses clauses favorisent le droit individuel des citoyens. Par exemple, les articles II, IV et V accordent aux citoyens des deux royaumes le droit de s'installer librement sur le territoire des deux puissances européennes.<sup>220</sup> Ces articles, qui

<sup>217</sup> Ambroise-Marie Arnould, *De la balance du commerce et des relations commerciales extérieures de la France dans toutes les parties du globe* (Genève : Slatkine Reprints, 1983). Page 179

<sup>218</sup> Le taux de couverture des importations se calcule en divisant les exportations manufacturières française par les importations manufacturières venu d'Angleterre.

<sup>219</sup> George Frédéric de Martens, *Recueil De Traités d'Alliance, de Paix, de Trêve, de Neutralité, de commerce, de limites, d'échange etc.*, vol. 4 (Gottingue : Dieterich, 1818). Page 180

<sup>220</sup> Martens, *Recueil De Traités d'Alliance, de Paix, de Trêve, de Neutralité, de commerce, de limites, d'échange etc.*, 4.

peuvent paraître aux premiers abords secondaires, sont en réalité d'une importance capitale pour le gouvernement français. En réalité, ils facilitent le transfert de connaissances et de technologie entre les deux pays. D'ailleurs, L. Hilaire-Pérez soutient que la troisième vague d'importation technologique en France commence dans les années 1780 et s'intensifie par la signature du traité d'Eden. Elle note une diffusion accrue des machines à filer d'Arkwright, des productions de machines à vapeur ou encore des tentatives de moderniser la sidérurgie française.<sup>221</sup> D'autant plus que la société française ne semblait pas avoir cette culture de l'innovation, cette culture de l'entrepreneuriat caractéristique essentielle pour D. Landes afin d'expliquer le décollage économique de l'Angleterre. On peut alors supposer que la fragmentation du marché français explique ce retard en matière entrepreneuriale contrairement à l'Angleterre qui connaît déjà un marché unifié où l'offre et la demande se rencontrent plus facilement. La France elle, reste encore en partie fragmentée. Elle est donc moins portée vers l'idée de progrès techniques, de conquêtes de marchés, ou tout simplement de développement industriel à grande échelle. Il est par exemple communément admis l'énoncé suivant :

*French industrial development was held back by regressive institutions like the corporations of the ancien regime. Moreover, the French state's emphasis on military conquest and its dirigiste approach to oversight of the economy hindered efforts to imitate the classically liberal economic policies that had brought extraordinary industrial success to their rivals across the English Channel.*<sup>222</sup>

Les autres articles mentionnent les droits de douane qui sont d'ailleurs les enjeux principaux du traité. On y apprend par exemple que les vins français exportés en Angleterre ne payeront pas de droits de douane plus importants que les vins portugais.<sup>223</sup> Les eaux-de-vie françaises connaissent également un abaissement de leur droit de douane : elles passent de 9 shillings, 6 sols, 12 vingtièmes de sol sterling, à seulement 7 shillings sterling par gallon, ce qui représente un abaissement du droit de douane d'approximativement 25 %.<sup>224</sup>

---

<sup>221</sup> Beaurepaire et Pourchasse, *Les circulations internationales en Europe, années 1680-années 1780*. [Livre consulté en ligne, numéro de page non précisé]

<sup>222</sup> Horn, *The path not taken : French industrialization in the age of revolution, 1750-1830*. Page 2

<sup>223</sup> Martens, *Recueil De Traités d'Alliance, de Paix, de Trêve, de Neutralité, de commerce, de limites, d'échange etc.*, 4. Page 160

<sup>224</sup> Martens, *Recueil De Traités d'Alliance, de Paix, de Trêve, de Neutralité, de commerce, de limites, d'échange etc.*, 4. Page 160

L'alinéa 7 mentionne le droit de douane de l'industrie du textile. On y apprend que :

*Les cotons de toutes espèces, fabriqués dans les États des deux Souverains en Europe, ainsi que les lainages, tant tricotés que tissus, y comprises la bonneterie payeront de part et d'autre, un droit d'entrée de douze pour cent de la valeur.*<sup>225</sup>

Ce droit de 12 % est très intéressant pour les industriels du textile anglais mais également pour l'administration française. Les Anglais, certains de leur plus forte compétitivité dans l'industrie du textile, savaient qu'ils pourraient facilement conquérir les marchés français et que le droit de 12 % n'est pas un obstacle à l'exportation de produits textiles dans l'hexagone. La France de son côté s'attendait à une forte importation de laine depuis Albion, ce droit de 12 % pouvait donc servir à renflouer les caisses de l'État lourdement en difficulté depuis la guerre d'indépendance américaine.

\*\*

Le traité commercial franco-britannique s'inscrit donc dans un contexte de post guerre d'indépendance américaine où les finances des deux États sont rudement éprouvées. Du côté français, on observe une volonté de l'administration royale de favoriser la concurrence afin de moderniser l'appareil productif français. Par ailleurs, à l'analyse du traité, on se rend compte qu'une grande liberté est accordée aux citoyens des deux pays permettant ainsi le transfert de technologie. Enfin, il ouvre un nouveau marché de consommateurs à la région bordelaise par l'abaissement des droits de douane sur le vin et les eaux-de-vie et instaure une forte concurrence dans l'industrie du textile avec un droit de douane de 12 %. Il est maintenant important d'exposer les avantages économiques de la France et de l'Angleterre pour mieux identifier les enjeux économiques du traité.

## 2. Le tableau économique franco-britannique.

### a. Les avantages comparatifs de l'Angleterre.

L'Angleterre au XVIII<sup>e</sup> siècle est bien plus développée que la France sur le plan économique. Elle est le berceau de la Révolution industrielle. Ce qui en fait la première puissance économique d'Europe. En effet, malgré ses difficultés internes avec la guerre civile dans les années 1620 ou encore, au travers des guerres contre la France provoquant ainsi des « séries

---

<sup>225</sup> Martens, *Recueil De Traités d'Alliance, de Paix, de Trêve, de Neutralité, de commerce, de limites, d'échange etc.*, 4. Page 160

de crises »<sup>226</sup> dans son industrie principale, à savoir la laine, elle connaît tout de même une croissance modeste, mais stable tout au long du siècle. Ainsi, grâce à cette croissance lente mais assez régulière, l'écart avec la France a pu se créer au début du XVIIIe siècle. Son avance sur l'économie française lui permit alors de réaliser son décollage industriel au début des années 1770 se caractérisant par la première révolution industrielle dans laquelle on voit la généralisation de l'emploi des machines dans l'industrie comme substitution au travail humain. Cette Révolution industrielle est rendue possible notamment par de nombreux avantages comparatifs dont dispose l'Angleterre notamment grâce à sa géographie naturelle et la structure de son économie.<sup>227</sup>

#### La structure économique britannique.

Du côté de la structure économique, on peut mentionner le rôle de l'enclosure dans le décollage industriel de l'Angleterre. En effet, la culture plus « libérale » présente dans le royaume d'Albion lui a permis de faire voter la loi des enclosures apportant un « accroissement de la productivité dans la production alimentaire ».<sup>228</sup> Avec ce nouveau système agricole, le secteur primaire devint rapidement rentable et donc par ce fait attractif notamment pour les riches propriétaires qui, en cherchant le plus de productivité possible, n'hésitent pas à expérimenter de nouvelles techniques de production, stimulant *ipso facto* l'innovation.<sup>229</sup> On peut voir dans le phénomène des enclosures les raisons du développement de la proto-industrie manufacturière du textile. En effet, en parallèle de ce phénomène, l'industrie du textile en Angleterre était en plein essor économique. Les aristocrates anglais attirés par l'appât du profit encouragèrent donc les exploitations de moutons afin de répondre à la demande des industriels lainiers du pays. La matière première était donc abondamment présente sur le territoire anglais.

En parallèle, l'essor du commerce issu des grandes découvertes fut un tournant majeur dans le phénomène d'industrialisation de l'Angleterre.<sup>230</sup> En effet, l'augmentation des échanges commerciaux transatlantique a permis l'urbanisation croissante de l'Angleterre tout en

---

<sup>226</sup> François Crouzet, « Angleterre et France au XVIIIe siècle : essai d'analyse comparée de deux croissances économiques, » *Annales* (1966), [https://www.persee.fr/doc/ahess\\_0395-2649\\_1966\\_num\\_21\\_2\\_421369](https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1966_num_21_2_421369). p 258

<sup>227</sup> Allen, *Brève histoire de l'économie mondiale*. Page 23

<sup>228</sup> David S. Landes, *Richesse et pauvreté des nations : pourquoi des riches? Pourquoi des pauvres?* (Paris : Albin Michel, 2000). Page 281

<sup>229</sup> Landes, *Richesse et pauvreté des nations : pourquoi des riches? Pourquoi des pauvres?* Page 282

<sup>230</sup> Allen, *Brève histoire de l'économie mondiale*. Page 25

élargissant le marché national. En fait, les matières premières issues de l'Amérique étaient acheminées jusqu'en Europe où elles étaient transformées dans les centres urbains. Dès lors, il se créa une augmentation de la démographie dans les villes en raison du travail disponible. Or, ce phénomène d'urbanisation provoqua une exacerbation des tensions sur le marché du travail, en raison de la concurrence entre les travailleurs, menant ainsi une hausse du salaire dans les villes. Les villes deviennent donc des lieux où se concentre une forte offre de travail mais également un lieu de grandes consommations en raison de la démographie croissante de ces villes. Ceci a pour conséquence d'augmenter la demande pour les denrées agricoles rendant ainsi possible la Révolution agricole. Se forme alors un marché intégré où le secteur primaire et le secteur secondaire entretiennent mutuellement l'offre et la demande de chacun.



Figure 10 — Salaire par rapport au prix du capital.<sup>231</sup>

Dans le document ci-dessus, on observe l'évolution du salaire par rapport au prix du capital. Le coût du salaire s'avère être plus cher que l'emploi du capital en Angleterre. Dès lors, les producteurs industriels, dans une optique « d'homo-economicus »<sup>232</sup>, furent poussés par des raisons de rationalité à employer des machines afin de gagner en productivité, notamment en raison d'un coût de la main-d'œuvre relativement élevé. Ainsi, dès les années 1780, l'utilisation de machines dans l'industrie du textile anglaise avait un taux de rendement estimé

<sup>231</sup> Robert C. Allen, « The industrial revolution in miniature : the spinning jenny in Britain, France, and India, » (2007). Page 911

<sup>232</sup> Louis Dumont, *Homo aequalis*. (Paris : Gallimard, 2008).

de 40 % contre seulement 9 % dans l'industrie française.<sup>233</sup> Dès lors, les entrepreneurs français étaient moins « contraints » d'innover que les industriels anglais.

Enfin, les Britanniques se sont très vite modernisés sur le plan des transports afin d'unifier leur pays en un seul et même marché. Or, cette étape est primordiale pour le développement d'un pays. Robert Allen en fait une composante essentielle du « développement standard. »<sup>234</sup> En effet, ce dernier caractérisait le modèle de développement économique d'un pays à travers l'analyse de quatre composantes : la présence de banques, d'un marché unique, d'une éducation de masse et d'un système de transports développé. On observe alors rapidement l'apparition de canaux de navigation reliant les grandes villes entre elles et des routes.<sup>235</sup> Cette unification du marché permit de relier les centres de production aux ressources, mais aussi aux marchés, ce qui constitua une caractéristique essentielle pour la stimulation de l'économie britannique. En effet, l'unification du marché britannique encourage ainsi la spécialisation des centres urbains et contribue à l'agglomération de richesses dans les villes stimulant ainsi l'offre et la demande sur le territoire national tout en augmentant la productivité sur l'ensemble du territoire.

[La géographie anglaise : un avantage indéniable.](#)

La géographie constitue un atout pour l'Angleterre. Elle a ainsi su tirer avantage de la présence de ressources géologiques disponibles sur son sol. Celles-ci ont joué un rôle déterminant dans la Révolution industrielle. L'énergie fossile était alors indispensable au fonctionnement de nombreuses machines notamment de la machine Mule-Jenny inventée par S. Crompton en 1779. Cette machine employée dans les industries du textile pour filer la matière première fonctionnait par l'énergie vapeur à partir des années 1790. Or, l'Angleterre bénéficiait en effet de nombreuses sources de charbon sur son territoire qu'elle utilisait comme source d'énergie disponible lors de la révolution industrielle.<sup>236</sup> On observe alors dans le document ci-dessous, un coût en énergie relativement moins important dans des villes comme Londres ou Newcastle par rapport à Paris.

---

<sup>233</sup> Allen, *Brève histoire de l'économie mondiale*. Page 40.

<sup>234</sup> Allen, *Brève histoire de l'économie mondiale*. Page 115

<sup>235</sup> Voir Annexe 6. John Langton, *Atlas of industrializing Britain, 1780-1914* (ROUTLEDGE, 2017).

<sup>236</sup> Voir Annexe 5. Langton, *Atlas of industrializing Britain, 1780-1914*.

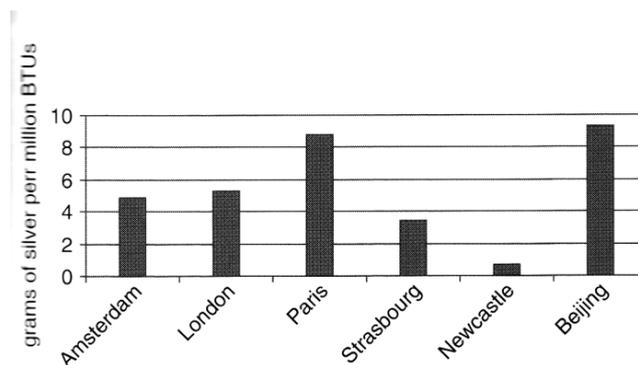


Figure 11 — Prix de l'énergie début XVIIIe siècle.<sup>237</sup>

Le très faible coût de l'énergie à Newcastle s'explique essentiellement par la localisation de cette ville située dans une zone d'exploitation charbonnière. Ceci représente alors un avantage comparatif indéniable pour l'industrie du textile anglaise.

Toutefois, le charbon n'est pas l'unique source d'énergie abondamment disponible sur le territoire. La présence de nombreux cours d'eau permet l'exploitation de l'énergie hydraulique. Or celle-ci apparaît comme déterminante dans la mécanisation de l'industrie du textile car elle sous-entend un « changement de la typologie et de la géographie de ces manufactures en fonction du progrès technique ».<sup>238</sup> Elles cherchent alors à s'implanter près des cours d'eau afin de pouvoir utiliser la force hydraulique comme source d'énergie nécessaire à l'emploi des machines. Or l'analyse de l'hydrographie britannique nous montre la présence d'une multitude de cours d'eau sur son territoire, ce qui représente un avantage indéniable par rapport au royaume de France. En effet, les nouvelles machines à tisser comme la *spinning Jenny* inventée en 1764 fonctionnent à l'énergie hydraulique, d'où la nécessité d'avoir un cours d'eau à proximité si on veut pouvoir utiliser ces machines dans le processus de production. Ceci permet une réduction conséquente des coûts de production, notamment en diminuant le temps nécessaire à l'ouvrier pour produire une pièce de laine.

On observe cela dans une enquête réalisée en 1770 par John Holker fils alors inspecteur des manufactures. Il fait un compte rendu sur les manufactures de laine en Angleterre notant la laine utilisée et son prix, le processus de production, l'utilisation de machine, les débouchés. Dès lors en ce qui concerne la production de bayette, un fin tissu de laine, il écrit : « on se sert

<sup>237</sup> Robert C. Allen, *Brève histoire de l'économie mondiale*, 2014. Page 31

<sup>238</sup> Chaplain, *La chambre des tisseurs : Louviers, cité drapière : 1680-1840*. [Livre consulté en ligne, numéro de page non précisé]

avec le plus avantage de la navette à *sic*, connue sous le nom de navette anglaise, inventée par le Sr Ray ». <sup>239</sup> En ce qui concerne le prix de la matière première, à savoir la laine utilisée pour la confection des bayettes, on se rend compte que celle-ci vaut « que 12 à 14 sols la livre de France ; au lieu de que chez nous [la France] elle vaut au moins 22 sols la livre ce qui fait au détriment de nos fabricants français une différence de 14 sols de notre monnaie par pièce. »

C'est donc une différence de 30 % sur le prix de la matière première créant un tel écart sur le prix final de la pièce de laine que l'auteur juge impossible que la France concurrence l'Angleterre dans le petit lainage tant qu'elle n'aura pas amélioré la qualité de ces troupeaux de moutons. Cet écart de prix sur les matières premières peut s'expliquer par le phénomène des enclosures mentionné plus tôt qui a eu des effets bénéfiques sur l'élevage des bovins. En fait, l'événement des enclosures suggère une spécialisation du secteur primaire dans la cultivation de la laine vendue ensuite aux industriels de la laine, et ce grâce à l'existence d'un marché unifié. On assiste ainsi à des progrès dans l'élevage anglais constituant ainsi un avantage comparatif sur l'élevage français. Toutefois, ce qui ressort dans l'ensemble de ce mémoire et dans l'ensemble des manufactures étudiées à savoir Norwich, Leeds ou encore la fabrique de draps communs dans la région de Manchester, c'est l'utilisation constante de la machine anglaise. Ce faisant, l'industrie anglaise baisse fortement le coût de production de ses pièces de laine en substituant le travail au capital. Autrement dit, par l'utilisation de cette invention, l'industrie lainière anglaise s'avère être relativement plus compétitive en Europe que ses voisins. <sup>240</sup> Cette supériorité industrielle est notamment rendue possible par l'intégration du marché national britannique évoqué plus haut. Ceci permet une complémentarité entre le milieu rural qui, dans notre cas, se spécialise dans la fourniture de matières premières, la laine de mouton et le milieu urbain qui exploite la laine issue des campagnes dans une production industrielle destinée à l'exportation.

\*

On constate ainsi un dynamisme propre à l'industrie britannique qui commence à devenir une « économie d'exportation » <sup>241</sup>, signe de sa compétitivité sur les marchés. On voit se former

---

<sup>239</sup> Archives Nationale : Observations sur l'industrie anglaise et le commerce avec l'Angleterre par Holker fils, 1770 F/12/13101 pièce 21.

<sup>240</sup> Ibid.

<sup>241</sup> François Crouzet, *De la supériorité de l'Angleterre sur la France : l'économique et l'imaginaire XVIIe-XXe siècles* (Paris : Librairie académique Perrin, 1985). Page 168

l'identité économique de l'Angleterre qui devient un pays industriel adepte du libre-échange économique, et ce, en raison d'un marché national intégré et d'une économie moderne relativement compétitive sur les marchés extérieurs. C'est grâce à sa géographie naturelle et à sa structure économique que l'Angleterre dispose d'un avantage comparatif sur la France. Elle a donc tout intérêt à la fin du siècle à signer un traité de libre-échange avec son ennemi de toujours.

#### *b. La viticulture bordelaise : un environnement favorable au lobbyisme.*

Longtemps dans l'historiographie française, il a persisté cette idée de son retard économique par rapport au dynamisme britannique.<sup>242</sup> Il faut toutefois relativiser ce sentiment car la France possède certains atouts qui peuvent lui permettre de concurrencer son rival économique. Parmi ces avantages, on peut notamment citer la région viticole de Bordeaux et son exportation de vins par le port de la ville directement située devant la façade atlantique. Dès lors, c'est quasiment tout un territoire qui est concerné par la production de vin et par son exportation.

#### *L'agriculture française et sa viticulture : l'exemple de Bordeaux.*

Au cours du XVIIIe siècle, l'agriculture en France s'est affirmée comme un des piliers de l'économie du royaume. L'agronomie est au cœur de la préoccupation des Français et des élites à l'instar des physiocrates qui considèrent l'agriculture comme la source unique de richesse du pays. De la même manière, si on dénombre 108 publications sur l'agronomie au XIXe siècle, 130 au XVIIe, on en dénombre 1 214 au XVIIIe siècle. La préoccupation française est donc bien à l'amélioration de son agriculture.<sup>243</sup> En réalité, le royaume de France possède une agriculture relativement productive et dynamique.<sup>244</sup> Les politiques de défrichement encouragées par le gouvernement du Roi, l'abandon du champ « *openfield* » pour un modèle de propriété privée sous le modèle des enclosures anglaises ont ainsi permis une « croissance de 60 % du produit agricole entre 1701-1710 et 1781-1790 ». <sup>245</sup> Les progrès de l'agriculture se

---

<sup>242</sup> Jean-Charles Asselain, *Histoire économique : de la révolution industrielle à la Première guerre mondiale* ([Paris] : Presses de la Fondation des sciences politiques : Dalloz, 1991). [Livre consulté en ligne, numéro de page non précisé]

<sup>243</sup> Asselain, *Histoire économique : de la révolution industrielle à la Première guerre mondiale*. [Livre consulté en ligne, numéro de page non précisé]

<sup>244</sup> Asselain, *Histoire économique : de la révolution industrielle à la Première guerre mondiale*. [Livre consulté en ligne, numéro de page non précisé]

<sup>245</sup> Asselain, *Histoire économique : de la révolution industrielle à la Première guerre mondiale*. [Livre consulté en ligne, numéro de page non précisé]

constatent également à l'introduction de nouvelle culture issue des grandes découvertes. On y retrouve par exemple, le maïs ou encore la pomme de terre.

Une des spécialités de l'agriculture française c'est la viticulture notamment dans la région de Bordeaux. Au début du XVIIIe siècle, le pays bordelais est le principal exportateur de vin dans le royaume de France avec près de 540 000 hl par an expédiés en Angleterre et aux Provinces-Unies. À titre de comparaison, la Champagne et la Bourgogne, deux régions également productrices de vin exportent à eux deux seulement 60 000 hl/an.<sup>246</sup> Au milieu du XVIIIe siècle, les exportations de vins représentaient pour deux tiers du tonnage des navires au départ de Bordeaux, signe de l'importance et du rôle de ce commerce dans le développement économique du port bordelais.<sup>247</sup>

La région bordelaise possède deux atouts incontournables de la production viticole française France : son terroir viticole et l'existence d'un port favorisant les exportations. En effet, elle a l'avantage de bénéficier d'un port relativement important dans l'économie du XVIIIe siècle. (Michon 2016) <sup>248</sup> Les principales destinations du port bordelais sont les colonies qui représentent 40 % des importations en 1787. Ce dernier est un port de fond estuaire, « portes d'entrées et de sorties de vastes hinterlands desservis par de grands bassins fluviaux. »<sup>249</sup> L'arrière-pays était alors principalement constitué de la région de Languedocienne notamment grâce au canal du midi qui permettait de faire transiter les productions agricoles languedociennes tel que le vin par exemple. La carte ci-dessous fait état des principales voies de communication à la fin de l'ancien régime :

---

<sup>246</sup> Matthieu Lecoutre, Jean-Robert Pitte, et Hugues Piolet, *Atlas historique du vin en France : de l'Antiquité à nos jours*, Atlas. Mémoires, (Paris : Autrement, 2019). [Livre consulté en ligne, numéro de page non précisé]

<sup>247</sup> Stéphanie Lachaud-Martin, « Les courtiers bordelais, intermédiaires de commerce du vin aux xviii-xviii siècles, » *Revue historique* 686, n° 2 (2018). Page 323

<sup>248</sup> Michon, « Les « aires portuaires » françaises au XVIIIe siècle : approche comparative." Page 2

<sup>249</sup> Michon, « Les « aires portuaires » françaises au XVIIIe siècle : approche comparative." Page 3

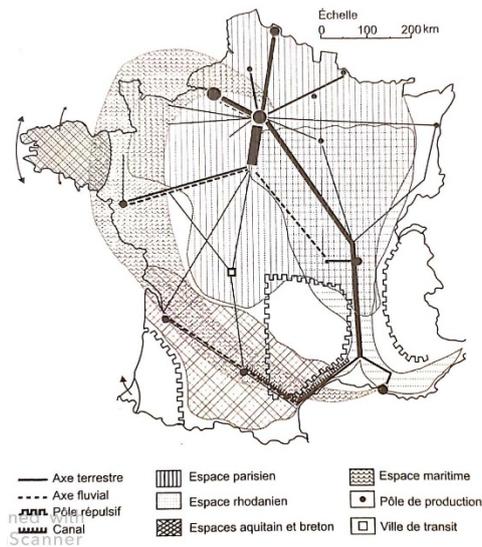


Figure 12 — Les principaux axes de communication en France à la fin du XVIIIe siècle.<sup>250</sup>

En effet, comme nous le fait remarquer John Locke lors de son voyage en France, la généralité de Montpellier savait elle aussi produire de très bons vins reconnus hors du royaume. Cet axe commercial sud-ouest allant de Bordeaux à Montpellier se constate lorsqu'on fait l'analyse des correspondances d'une maison de commerce de vin à Bordeaux au XVIIIe siècle, la maison *David et Cie*. Lors de l'analyse des lettres envoyées par cette maison bordelaise, on constate que 8,8 % de celles-ci sont à destination du Languedoc. Ce qui en fait la troisième région de négoce viticole en France depuis l'amirauté de Guyenne.<sup>251</sup>

### La géographie du vin bordelais.

La carte ci-dessous nous présente le terroir viticole bordelais. Différents types de vignobles sont présents sur le territoire permettant ainsi une diversification de la production et donc, une plus grande possibilité de satisfaire la demande.

<sup>250</sup> Daudin, *Commerce et prospérité : la France au XVIIIe siècle*. Page 57

<sup>251</sup> Hiroyasu Kimizuka et Gérard Le Bouëdec, *Bordeaux et la Bretagne au XVIIIe siècle : les routes du vin* (Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2015). [Livre consulté en ligne, numéro de page non précisé]

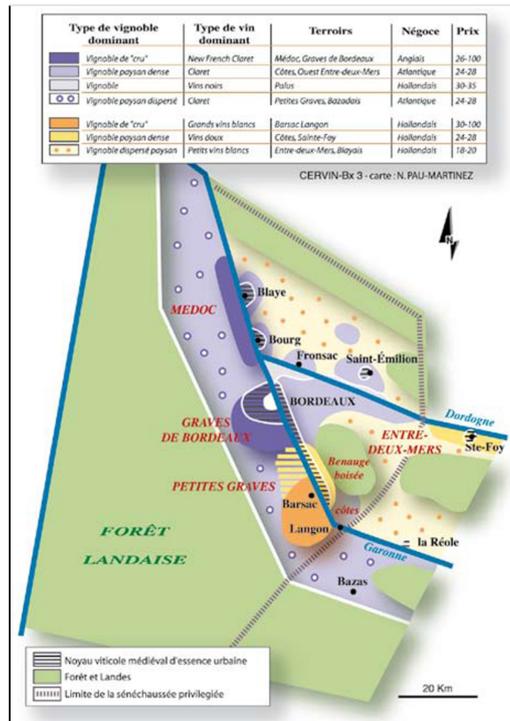


Figure 13 — La viticulture en Aquitaine au cours des XVIIe et XVIIIe siècles.<sup>252</sup>

En analysant la carte de manière plus approfondie, on se rend compte d'une concentration de viticulteurs autour de la ville bordelaise avec des appellations comme le Hauts-Médoc, le Graves de Bordeaux, le Libournais et l'Entre-deux-Mers. Il existe toutefois des domaines viticoles plus dispersés sur le territoire notamment avec le Bergeracois ou encore le Clairac situé plus à l'Est de Bordeaux.

En réalité, l'histoire du vignoble bordelais est en premier lieu urbaine et suburbaine, les vignobles se sont développés sous la forme de « bourdieu », à savoir des exploitations agricoles d'initiative privée.<sup>253</sup> Nombreux de ceux-ci ont pris place dans la région d'Entre-deux-Mers proche de Bordeaux, ce qui contribua à généraliser la production de vin en Guyenne. Quand on analyse la carte 7 et la carte 8, on remarque d'ailleurs l'augmentation du domaine viticole aux alentours de Bordeaux entre le début du XVIIIe siècle et la fin du siècle. On observe que la rive droite de la Garonne a vu considérablement augmenter le nombre de domaines viticoles au cours du siècle.<sup>254</sup>

<sup>252</sup> Hinnewinkel Jean-Claude et Lavaud Sandrine, *Vignobles et vins en Aquitaine Images et identités d'hier et d'aujourd'hui* (Pessac : Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2019). [Livre consulté en ligne, numéro de page non précisé]

<sup>253</sup> Jean-Claude Hinnewinkel, « Vignes et vins de la Porte de l'Entre-deux-Mers : La fin d'une longue histoire ? », <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00780053>. Page 2

<sup>254</sup> Hinnewinkel, « Vignes et vins de la Porte de l'Entre-deux-Mers : La fin d'une longue histoire ? » Page 5



Figure 14 — Plan de Bordeaux dit de Matis, 1716.<sup>255</sup>

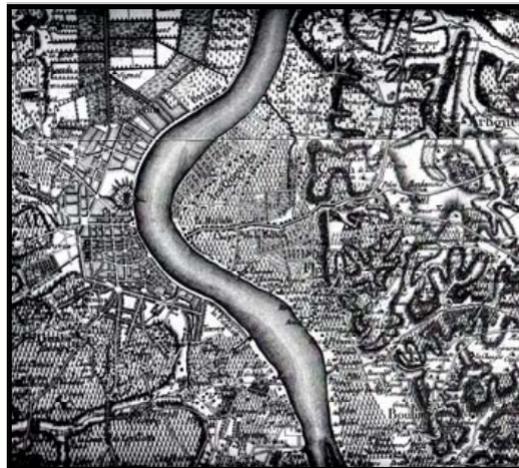


Figure 15 — Généralité de Guyenne 1780-1785.<sup>256</sup>

Bien que les vins produits en bordelais sont généralement d'assez bonne qualité, on remarque une certaine hiérarchie s'installer au fil du temps. Par exemple, parmi les vins de la région de Graves au sud de Bordeaux il n'est pas étonnant de voir apparaître en premiers crus les vins de Pessac où est produit le *claret* dans le château de Haut-Brion.<sup>257</sup> Ce vin de qualité

<sup>255</sup> Hinnewinkel, « Vignes et vins de la Porte de l'Entre-deux-Mers : La fin d'une longue histoire ?." Page 5

<sup>256</sup> Hinnewinkel, « Vignes et vins de la Porte de l'Entre-deux-Mers : La fin d'une longue histoire ?." Page 5

<sup>257</sup> Henri Kehrig, *Le Privilège des vins à Bordeaux* (Bayonne : Harriet, 1984).

supérieure était une denrée fortement demandée au sein de la noblesse londonienne.<sup>258</sup> Il était vendu entre 15 à 1 800 livres tournois le tonneau.<sup>259</sup> Si on étudie de plus près la classification des vins bordelais à la fin du XVIIIe siècle, on s'aperçoit que les vins du Haut-Médoc et du Graves, situé sur la rive gauche de Bordeaux, sont qualifiés de meilleure qualité contrairement au vin de Palus,<sup>260</sup> situé sur la rive droite de Bordeaux.<sup>261</sup>

#### L'organisation de la production et du commerce du vin dans le pays bordelais.

Comprendre l'organisation du commerce du vin en Bordelais nous est primordial pour expliquer l'éventuelle présence de groupes de pression au sein des viticulteurs bordelais. En effet, comme nous l'avons précisé précédemment, ces groupes de pression se forment souvent dans des territoires spécialisés dans une production spécifique, dans notre cas la production de vin bordelais. Ce faisant, c'est l'ensemble de la région bordelaise qui peut se constituer comme groupe de pression pour défendre des intérêts communs.

Or, le processus qui va de la production du vin jusqu'à sa vente pour être consommé est complexe et nécessite l'existence d'un réel réseau de marchands aux liens étroits. Ainsi, une fois le vin produit intervient le rôle du courtier dont le rôle était de l'acheter au producteur pour ensuite le vendre aux négociants.<sup>262</sup> Il servait ainsi d'intermédiaire entre le producteur et le revendeur notamment grâce à sa connaissance du produit et du terroir local. Dès lors, les négociants palliaient leur éventuelle méconnaissance grâce aux courtiers. Toutefois, ce ne sont pas les seules prérogatives dont ils jouissaient, ils pouvaient également organiser eux-mêmes des expéditions dans le royaume et créer ainsi de nouvelles routes commerciales grâce à leurs réseaux de consommateurs.<sup>263</sup> Enfin, ils endossaient le rôle de grand « défenseur du vin bordelais » en s'assurant que les marques étaient apposées sur les barriques de vin afin de certifier la production. Il leur était également prohibé :

---

<sup>258</sup> P. Tim H. Unwin, « The viticultural geography of France in the 17th century according to John Locke., » *Annales de géographie* (2000).

<sup>259</sup> Kehrig, *Le Privilège des vins à Bordeaux*.

<sup>260</sup> Vin bordelais produit sur des terroirs sableux en bordure de l'eau (sur les rives de la Gironde) ou provenant d'anciens marais du littoral asséchés.

<sup>261</sup> Voir annexe 7 : État des paroisses d'où viennent les vins de la sénéchaussée de Bordeaux et leur différence de prix en 1770. Kehrig, *Le Privilège des vins à Bordeaux*.

<sup>262</sup> Lachaud-Martin, « Les courtiers bordelais, intermédiaires de commerce du vin aux xviiie-xviii siècles." Page 322

<sup>263</sup> Lachaud-Martin, « Les courtiers bordelais, intermédiaires de commerce du vin aux xviiie-xviii siècles." Page 331

*De dire ou de faire quelque chose qui puisse déprécier les vins du pays ou les céder au rabais. Au contraire, les courtiers devaient vendre les vins des bourgeois de Bordeaux à bon prix [...]. Le courtier se faisait donc l'artisan traditionnel de la défense des vins des bourgeois de Bordeaux.<sup>264</sup>*

Après ce premier rôle indispensable du courtier interviennent alors les maisons de commerce. Une fois le vin acheté, ces dernières exportent la production hors de Guyenne, soit en faisant de la vente en gros, soit de la vente au détail.<sup>265</sup> Ces maisons de commerce se constituaient essentiellement de négociants attirés par l'appât du profit rendu possible par l'essor de la viticulture bordelaise. Ces négociants forment alors une « aristocratie du commerce [...] qui a conscience d'être différente et au-dessus des autres commerçants ».<sup>266</sup> Cette influence dont ils jouissaient leur permettait une représentation dans les chambres de commerce du royaume. Les maisons de commerce de vin bordelais, ne faisaient pas exception à la règle, elles disposaient également d'un pied à terre dans la chambre de commerce de Bordeaux.

Enfin, l'exportation du vin hors de Guyenne fait intervenir tout un réseau de transport, essentiellement par cabotage qui s'enrichit sur les expéditions de vin bordelais.<sup>267</sup> Par exemple, les exportations de vins avaient principalement pour destination la Bretagne qui par sa position géographique pouvait ensuite réexpédier le vin dans les marchés du nord. Ainsi, fin du XVIIIe siècle, la Bretagne recevait alors 26 % du total des expéditions de vin bordelais. On peut alors en déduire que l'activité viticole stimule l'activité portuaire de l'Atlantique. C'est donc l'ensemble du secteur portuaire qui a intérêt à voir croître la production de vin bordelaise. En réalité, on s'aperçoit rapidement que la viticulture bordelaise s'inscrit dans le phénomène de « territoire industriel » de J-M Minovez énoncé dans le premier chapitre. L'histoire du vin dans l'amirauté de Guyenne fait en effet vivre de nombreux acteurs et différents secteurs de l'économie bordelaise, c'est donc sans trop de surprise qu'une grande partie de l'économie bordelaise vit de la viticulture.

\*\*

---

<sup>264</sup> Stéphanie Lachaud-Martin, « Les courtiers bordelais, intermédiaires de commerce du vin aux xvii, » *Revue historique* 686, n° 2 (2018), <https://doi.org/10.3917/rhis.182.0321>. Page 343

<sup>265</sup> Kimizuka et Le Bouëdec, *Bordeaux et la Bretagne au XVIIIe siècle : les routes du vin*. [Livre consulté en ligne, numéro de page non précisé]

<sup>266</sup> Carrière, *Négociants marseillais au XVIIIe siècle contribution à l'étude des économies maritimes*. Page 247

<sup>267</sup> Kimizuka et Le Bouëdec, *Bordeaux et la Bretagne au XVIIIe siècle : les routes du vin*. [Livre consulté en ligne, numéro de page non précisé]

Nous pouvons donc comparer les avantages de chacun des deux pays : l'Angleterre est avantagée par la structure même de son économie et par sa géographie qui lui permet d'obtenir de meilleurs rendements industriels. Toutefois le royaume de France possède également quelques atouts notamment dans son agriculture. En effet, l'activité viticole de la Guyenne apparaît comme un véritable moteur de l'économie régionale. Dès lors, la signature du traité commercial avec l'Angleterre représente une aubaine économique pour la région bordelaise. Et c'est ici un des points principaux du problème : le traité de libre-échange satisfait *une* région et non *l'ensemble* du royaume de France. En effet, contrairement au marché intérieur britannique, le marché national français est, à la fin du siècle, encore relativement désuni. Cette non-homogénéisation du marché a alors des conséquences sur l'industrie et plus généralement sur l'économie française. C'est effectivement seulement par une homogénéisation du marché intérieur que la France peut répondre aux critères d'atomicité du marché et d'homogénéisation des prix. Dès lors, il n'existe pas de complémentarité entre le milieu rural et le milieu urbain industriel, ils agissent tous deux de manière séparée et l'un n'est pas concerné par les difficultés de l'autre. Dans ce contexte et par la nature même du traité, il s'ensuit *de facto* une opposition entre le milieu rural et urbain.

### 3. Le traité d'Eden : l'avènement d'une opposition entre un milieu rural et urbain.

Dans la conception classique de l'économie, le libre-échange se fonde sur les avantages comparatifs de chacun des acteurs pays. On assiste alors à une spécialisation économique du pays dans un secteur primaire ou secondaire. Or, celle-ci préfigure *de facto* de privilégier un pan de l'économie du pays au détriment d'un autre. Il semble donc légitime d'identifier dans cette partie les gagnants et perdants du traité d'Eden. Or, à la suite des analyses géographiques des différentes régions, on peut clairement identifier les motivations et les raisons de chacun des acteurs. Les enjeux économiques sont donc indissociables de l'aspect géographique.

#### *a. Les gagnants du traité d'Eden : Bordeaux et la viticulture.*

##### *L'ouverture d'un nouveau marché.*

C'est naturellement que Bordeaux est un lieu de prédilection pour l'exportation de vin et d'eaux-de-vie. Comme nous l'avons susmentionné, c'est une région propice à la production

de ces derniers et sa position géographique donnant sur l'océan atlantique lui permet d'exporter facilement sa production hors du pays et notamment, en Angleterre. Ces derniers sont d'ailleurs de fervents amateurs de vin français comme le spécifie John Locke lorsqu'il explique : « French wines have for long maintained prestigious status in the English market and imagination »<sup>268</sup>

Le marché anglais est donc une réelle aubaine pour les négociants bordelais, mais il s'avère quasiment impossible depuis le traité de Methuen en 1701 et l'accord d'Utrecht en 1715. Le premier permettait aux Anglais d'acquérir le vin portugais de moins bonne qualité en échange de l'ouverture du Portugal aux produits du textile anglais ; le traité d'Utrecht quant à lui taxait aussi lourdement l'importation de vin français. Par exemple, pour l'année 1713, les droits de douane sont de 56 £ par tonneau et atteignaient même 96 £ au cours du siècle.<sup>269</sup>

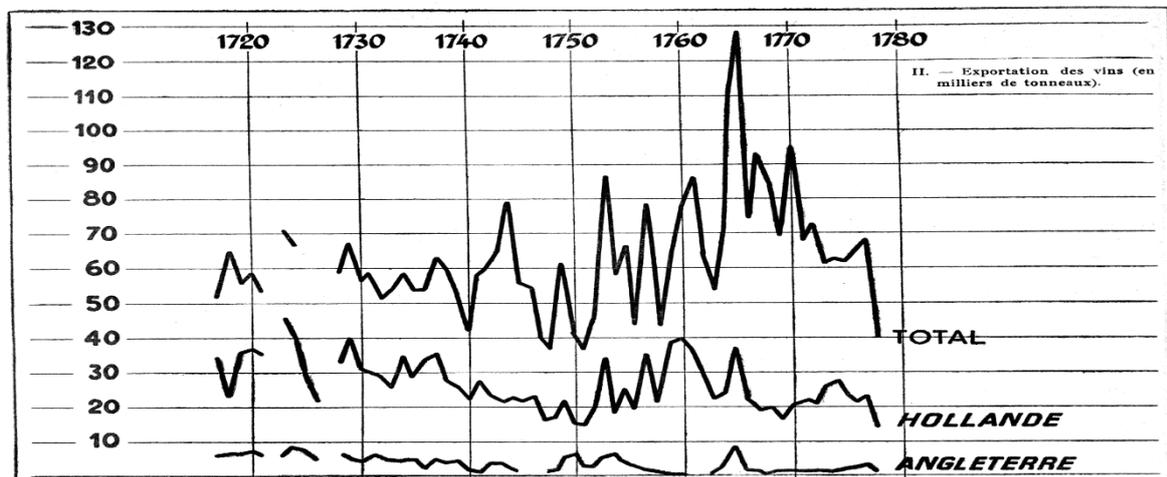


Figure 16 — Exportation des vins français en milliers de tonneaux en Angleterre et Hollande.

Nous constatons ici à quel point l'application du tarif douanier sur le vin entre la France et l'Angleterre, ainsi que la mise en place du traité de Methuen, a influencé négativement l'exportation de vins français. L'Angleterre étant un marché quasiment inaccessible, ses exportations ne dépassant pas les 10 millions de tonneaux tout au long du XVIIIe siècle.

*De facto* cette taxe prohibitive rendait quasiment impossible l'exportation de vin de basse qualité, car moins chère mais soumise aux mêmes droits de douanes donc proportionnellement plus élevées. Au contraire, les vins de haute qualité forcément plus chers

<sup>268</sup> Unwin, « The viticultural geography of France in the 17th century according to John Locke.. »

<sup>269</sup> Maurice Braure, « Quelques aspects des relations commerciales entre la France et l'Angleterre au XVIIIe siècle. Documents bordelais et leur interprétation, » *Annales du Midi* (1953). Page 71

sont *ad valorem* moins lourdement taxés. C'est d'ailleurs le constat que nous faisons en comparant l'exportation en Angleterre de « vins de ville » de qualité supérieure aux « vins de haut » de qualité inférieure : les vins de ville s'exportent bien plus sur le marché anglais.

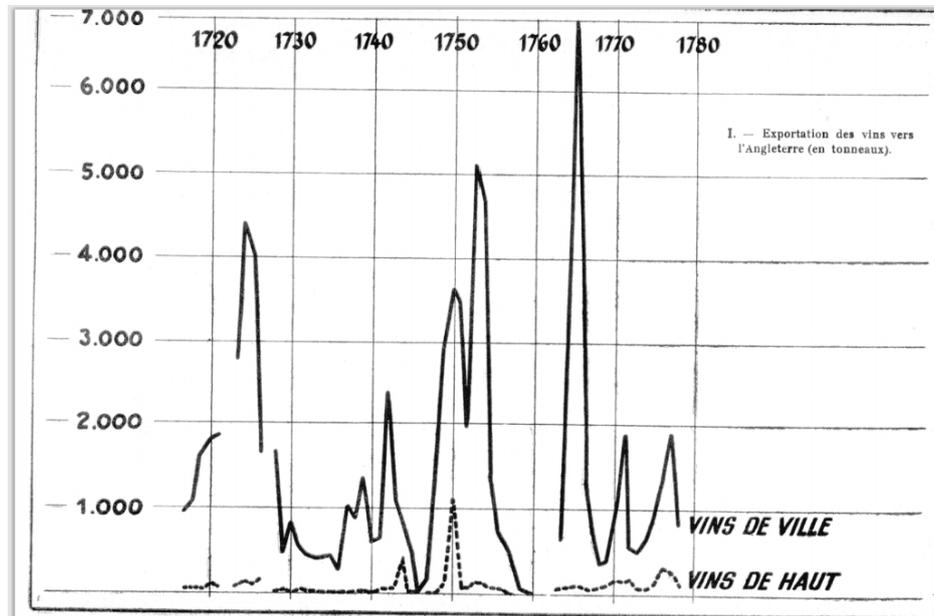


Figure 17 — Exportation des vins de haut et des vins de ville en Angleterre au XVIIIe siècle.<sup>270</sup>

Or avec le nouveau traité commercial de 1786, le droit de douane est abaissé aux droits de douane que payent les vins portugais. S'aligner sur le prix de ces derniers est un aspect du traité relativement intéressant pour Bordeaux. Cela permet d'instaurer une concurrence « loyale » sur le marché viticole entre les deux pays. D'autant plus que Bordeaux possède un avantage qualitatif sur le vin portugais. C'est donc un nouveau marché qui s'ouvre pour la région bordelaise bien que les sources nous manquent pour faire état de l'évolution de l'exportation de vin en Angleterre.<sup>271</sup> On sait cependant que les députés de commerce de Bordeaux ont essayé de trouver un accord avec l'Angleterre tout au long du siècle, preuve de l'importance de cette dernière dans l'économie bordelaise.<sup>272</sup>

D'une certaine manière on peut affirmer que c'est l'ensemble du monde agricole du sud-ouest du royaume de France qui soutient cet accord commercial. Comme l'avons vu précédemment,

<sup>270</sup> Braure, « Quelques aspects des relations commerciales entre la France et l'Angleterre au XVIIIe siècle. Documents bordelais et leur interprétation. » Page 81

<sup>271</sup> Braure, « Quelques aspects des relations commerciales entre la France et l'Angleterre au XVIIIe siècle. Documents bordelais et leur interprétation. » Page 69

<sup>272</sup> Braure, « Quelques aspects des relations commerciales entre la France et l'Angleterre au XVIIIe siècle. Documents bordelais et leur interprétation. » Page 70

les vins exportaient par Bordeaux sont à la fois issus des vignobles de la région mais également du Languedoc et dans une certaine mesure de la Provence. Pour l'ensemble de ces acteurs, cet accord symbolise une augmentation importante de la production de vin sur le territoire national pour répondre à la demande du marché anglais. Cette entente est donc synonyme de croissance et de prospérité pour le sud-ouest du royaume de France.

### Un groupe de pression bordelais ?

Il nous est difficile d'affirmer ou de réfuter l'existence d'un groupe de pression bordelais en faveur du traité d'Eden tant les sources sur la question nous manquent. D'autant plus qu'on pourrait facilement penser que la formation de groupe de pression en milieu rural est plus complexe qu'en milieu urbain. Toutefois, la géographie et l'organisation du commerce vinicole bordelais que nous avons développé précédemment exposent des conditions favorables à la création d'un tel groupe.

Nous nous sommes en effet vite aperçus que la viticulture bordelaise était fortement concentrée autour de Bordeaux. Or, cette concentration géographique joua son rôle dans la formation d'un groupe de viticulteurs bordelais. En effet, bien que l'historiographie française ne fasse pas état à proprement parlé d'un « groupe de pression » dans le milieu du vin bordelais on peut toutefois mentionner l'existence d'un privilège commercial dont ces derniers bénéficiaient.<sup>273</sup> C'est une prérogative royale datant de 1342, empêchant les vins de « hauts pays » d'entrer en concurrence avec les vins de la sénéchaussée bordelaise.<sup>274</sup> En fait, les viticulteurs de la ville bordelaise craignaient de voir leurs vins concurrencer par les vins produits hors de la ville, dans les campagnes avoisinantes. Dès lors, dans l'optique de défendre leurs intérêts économiques, ils formaient une catégorie à part avec pour objectif commun de maintenir cette prérogative. C'est dans cette optique que le propriétaire du domaine de Bergerac qui bénéficiait lui aussi du privilège s'opposa vivement à sa suppression en 1776.<sup>275</sup> D'une certaine manière, on peut affirmer que le milieu viticole bordelais détient un certain passé de « lobbyisme ».

---

<sup>273</sup> Kehrig, *Le Privilège des vins à Bordeaux*. Page 2.

<sup>274</sup> Roger Dion, « L'ancien privilège de Bordeaux, » *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen* (1955).

<sup>275</sup> Jacques Beauroy, « Aspect de l'ancien vignoble et du commerce du vin à Bergerac, du XIVe au XVIIIe siècle, » *Annales du Midi* (1965).

Enfin, nous avons susmentionné que cette activité économique était un moteur pour l'économie régionale. Dans ce contexte, l'ouverture du marché anglais aux productions bordelaises est un avantage important pour les différents acteurs économiques de la Guyenne. Or l'organisation même du commerce du vin bordelais faisait intervenir les maisons de commerce qui expédiaient le vin produit par Bordeaux hors de la Guyenne. Ces maisons, composées de négociants, avaient alors pignon sur rue à la chambre de commerce bordelaise. D'autant plus qu'une grande partie de la prospérité économique de Bordeaux repose sur le négoce du vin. Les députés de commerce locaux avaient donc tout intérêt à prendre en compte les intérêts de ces maisons et de leurs négociants, acteurs indispensables de la vitalité économique bordelaise. D'autant plus que comme la figure 17 nous le montre, les vins de la sénéchaussée bordelaise sont les vins les plus exportés en Angleterre car de meilleure qualité.

Toutefois, dans le cadre de l'accord franco-britannique de 1786, la chambre de commerce de Bordeaux n'a pas donné son avis sur la question. Doit-on y voir un accord silencieux envers le traité ? C'est en tout cas l'analyse qu'en fait le ministre Dupont de Nemours lorsqu'il écrit « La souffrance crie, & fait répéter dans les grandes villes les clameurs; le bonheur est silencieux »<sup>276</sup>. Cette souffrance c'est en partie celle de l'industrie lainière relativement inquiète des conséquences du traité.

*b. L'industrie lainière septentrionale : la grande perdante du traité commercial.*

*Le constat d'une concurrence difficile.*

L'industrie du textile en Angleterre semble être la grande gagnante de ce traité de libre-échange. La structure de son économie l'a contraint à se mécaniser plus rapidement que l'industrie française. Enfin, la géographie Britannique joue également un rôle essentiel dans l'essor des industries du textile en Angleterre. Celles-ci sont principalement situées dans la région du Lancashire dans le nord-ouest de l'Angleterre. Or, c'est dans cette région qu'on retrouve l'accumulation de plusieurs atouts : le prix du charbon est relativement bas, c'est proche de la mer pour les exportations, la dureté de l'eau y est faible et le taux d'humidité y

---

<sup>276</sup>Pierre Samuel Du Pont de Nemours, *Lettre à la Chambre du commerce de Normandie : sur le mémoire qu'elle a publié relativement au traité de commerce avec l'Angleterre*, 285 pages vols. (Rouen, et se trouve à Paris : Chez Moutard, 1788). Page 77

est également relativement peu élevé. Tous ces facteurs permettent à l'industrie du textile anglaise de dépasser l'industrie lainière française.

Or, en raison de la géographie industrielle du nord de la France et de sa concentration en activité lainière, il n'est d'aucune façon étonnant de voir se créer des groupes d'industriels radicalement opposés à la signature du traité.

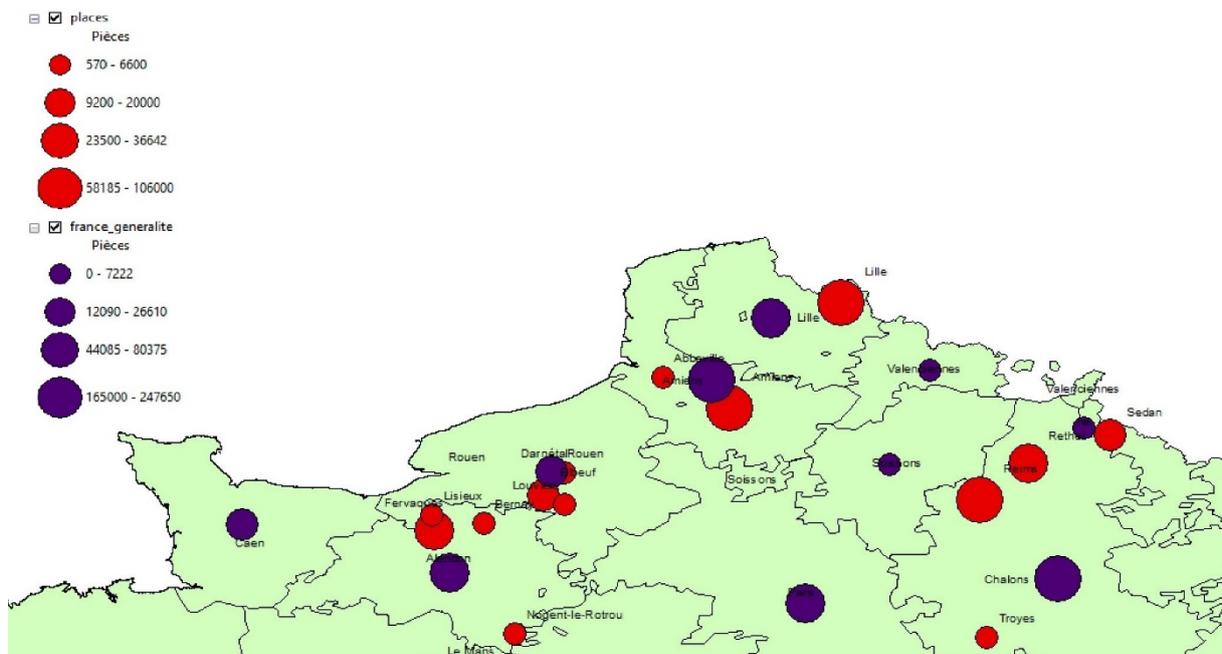


Figure 18 — Carte de l'industrie lainière septentrionale en 1786.

D'autant plus que la majorité des produits industriels anglais arrivent par le port de Rouen, la région est la première à faire face à l'arrivée des produits anglais sur le territoire national. L'industrie lainière était une des principales sources de revenus de ces régions. De nombreux ouvriers travaillent dans ces manufactures Rouen pour produire les 407 770 pièces de laine fabriquées sur l'année 1786. Enfin, comme nous l'avons mentionné au début du chapitre, la production de laine n'est pas seulement quantitative, c'est aussi la production la plus qualitative du royaume avec 52 800 000 livres tournois en valeur de laine produite. Dès lors, la signature d'un traité avec « l'ennemie de toujours »<sup>277</sup>, n'a cessé de provoquer de nombreuses contestations chez les industriels de ces régions. Quand on analyse de plus près ces désapprobations, on comprend que celles-ci se fondent sur les avantages comparatifs de chacun des deux pays.

<sup>277</sup> Jeremy Black, *Natural and necessary enemies : Anglo-French relations in the eighteenth century* (Athens, Ga. : University of Georgia Press, 1987). [Livre consulté en ligne, numéro de page non précisé]

La principale objection provient donc de la chambre de commerce de Rouen qui écrit un mémoire en 1788 dont l'objectif est d'alerter l'administration royale sur les inconvénients du traité que vient de signer la France.<sup>278</sup> Ce mémoire se veut le plus objectif possible, il cherche à indiquer les manufactures à l'administration royale, les branches de l'industrie qui ont le plus besoin de protection de la part du gouvernement. Les députés du commerce de Rouen mettent alors l'accent sur les avantages comparatifs anglais. Ils axent ainsi leur développement sur trois principaux points : l'avantage technologique, la législation économique et enfin l'accès à la matière première.

Ils commencent donc par décrire l'importance de l'industrie lainière dans la France septentrionale afin d'alerter le gouvernement sur les éventuelles retombées du traité et ses conséquences générales sur le royaume de France. La chambre de commerce explique alors que « les lainages de la Généralité de Rouen [...] en y réunifiant les draperies et autres étoffes de Louviers, d'Elbeuf, de Rouen, de Darnétal [...], peuvent être estimés, année commune, à une fabrication au moins de 34 mille pièces, dont l'évaluation totale, au prix de la consommation peut être porté à 20 millions ».<sup>279</sup> L'étude de Markovitch sur la généralité de Rouen corrobore les chiffres énoncés ci-dessus avec notamment une production à la fin du grand siècle avoisinant les 38 500 pièces pour une valeur de 17,5 millions de Livres tournois.<sup>280</sup> Or dans une province où l'industrie lainière est si abondamment présente, l'instauration d'une concurrence aussi forte avec l'Angleterre ne peut que mener à un appauvrissement de la région. Cette décadence industrielle entrainerait, selon les députés du commerce, « [une] perception des impôts [qui] se fera plus difficile : considérations qui ne sont pas indifférentes, dans les circonstances actuelles ».<sup>281</sup> Dès lors, si l'on s'en remet à l'auteur du mémoire, l'industrie lainière du nord de la France est condamnée à périr sous la concurrence anglaise,

---

<sup>278</sup> Normandie Chambre du commerce de, M. Valentien, et Isnard, *Observations de la Chambre du commerce de Normandie, sur le traité de commerce entre la France & l'Angleterre : suivi du Plan d'une banque nationale de France*, 1 online resource (117, 73 pages) vols. (Rouen, 1788).

<sup>279</sup> Chambre du commerce de, Valentien, et Isnard, *Observations de la Chambre du commerce de Normandie, sur le traité de commerce entre la France & l'Angleterre : suivi du Plan d'une banque nationale de France*. page 12

<sup>280</sup> Markovitch, *Les industries lainières de Colbert à la Révolution*. Page 56.

<sup>281</sup> Chambre du commerce de, Valentien, et Isnard, *Observations de la Chambre du commerce de Normandie, sur le traité de commerce entre la France & l'Angleterre : suivi du Plan d'une banque nationale de France*. Page 15

provoquant un appauvrissement de la région et donc un manque à gagner important pour l'État qui a définitivement besoin de ressources.

Ils expliquent ainsi que l'Angleterre bénéficie tout de même d'un avantage comparatif dans la production industrielle : elle est bien plus avancée que l'industrie française en matière de technologie. Ce constat avait déjà été fait en 1771 dans l'enquête susmentionnée réalisée par Holker fils, on peut donc imaginer les progrès de cette industrialisation quinze années plus tard.<sup>282</sup> À la veille de la signature du traité, la plus grande partie des manufactures lainières étaient déjà équipées de Water-Frame fonctionnant à l'énergie hydraulique. Cet atout mécanique était couplé à l'atout hydrographique naturel de l'Angleterre à savoir la présence de nombreux cours d'eau permettant l'utilisation de ces machines hydrauliques. L'emploi de celles-ci permet alors de bénéficier — pour un produit sensiblement similaire — d'une productivité accrue. Les industriels anglais peuvent donc économiser la main d'œuvre et produire en plus grande quantité. Par exemple, dans les halles de Leeds et d'Halifax on compte, en 1784, plus de 247 527 pièces produites pour une valeur de 92 millions de livres tournois, ce qui revient à un prix moyen de la pièce estimé à 372 livres tournois.<sup>283</sup> À titre de comparaison, le nombre de pièces produites dans la généralité de Rouen en 1787 est de 38 500 pièces de laine pour une valeur totale de 17,5 millions de livres tournois.<sup>284</sup> La mécanisation de l'industrie britannique permet alors une production beaucoup plus importante que l'industrie lainière française.

Ce tableau économique peut toutefois se nuancer si on analyse le marché des draps de luxe. Comme nous l'avons spécifié, la France possède un avantage dans ce secteur de l'industrie. On le constate par exemple grâce à l'analyse des exportations des centres lainiers de Rouen en Angleterre au lendemain de la signature du traité.

Par exemple, en 1787 les draps de Louviers sont exportés pour la première fois en Angleterre pour une valeur de 79 000 livres tournois et Elbeuf exporte pour 18 800 livres tournois alors qu'auparavant les exportations avoisinaient les 2 000 livres. Toutefois les exportations des

---

<sup>282</sup> Archives Nationale : Observations sur l'industrie anglaise et le commerce avec l'Angleterre par Holker fils, 1770 F/12/13101 pièce 21.

<sup>283</sup> Chambre du commerce de, Valentien, et Isnard, *Observations de la Chambre du commerce de Normandie, sur le traité de commerce entre la France & l'Angleterre : suivi du Plan d'une banque nationale de France*. Page 57

<sup>284</sup> Markovitch, *Les industries lainières de Colbert à la Révolution*. Page 39

draps communs eux sont bien plus faibles, la fabrique d'Abbeville exporte pour seulement 4 900 livres tournois de draps. C'est donc la draperie de luxe qui est privilégiée par l'abaissement des droits de douane entre l'Angleterre et la France car elle est plus armée que la draperie ordinaire pour faire face à la concurrence britannique. C'est un constat alors partagé par la Chambre de commerce de Rouen qui explique :

*Nous estimons que dans les draps ordinaires de cinq quarts de large [...] les fabriques d'Elbeuf ne pourront soutenir la concurrence des draps de Leeds [...]. Les fabricants d'Elbeuf ont plus confiance dans leurs draperies plus fines.<sup>285</sup>*

Le constat fait par les députés du commerce est alors étroitement lié aux avantages économiques et géographiques dont dispose l'Angleterre. Le mémoire fait ainsi état de la supériorité du lainage anglais et explique cela par l'utilisation répandue du capital dans le processus de production ; la présence de nombreuses mines de charbon rendant facile d'accès l'énergie fossile ; ou encore, l'hydrographie britannique qui représente un avantage considérable dans l'industrie lainière car elle facilite l'emploi des machines dans les manufactures.

[La formation d'un groupe de pression : les revendications de la chambre de commerce de Rouen.](#)

Toutefois, le traité est acté et les députés du commerce de Rouen sont bel et bien obligés de faire face à cette réalité. C'est ainsi qu'ils présentent une série de recommandations à l'administration royale afin de mieux affronter les risques que peut entraîner la signature du traité. Celles-ci s'articulent autour de trois axes : l'évolution de la législation économique, l'unification du marché national et le soutien économique de l'État.

Une des premières suggestions des députés du commerce est l'abandon du règlement dans le processus de production qu'il juge néfaste à la production française. Le règlement, héritier de la pensée mercantiliste est alors qualifié de gênant et « augmentant le mal qu'il tendait à prévenir ».<sup>286</sup> En effet, cette réglementation pouvait être jugée excessive et contraignante

---

<sup>285</sup> Chambre du commerce de, Valentien, et Isnard, *Observations de la Chambre du commerce de Normandie, sur le traité de commerce entre la France & l'Angleterre : suivi du Plan d'une banque nationale de France*. Page 38

<sup>286</sup> Chambre du commerce de, Valentien, et Isnard, *Observations de la Chambre du commerce de Normandie, sur le traité de commerce entre la France & l'Angleterre : suivi du Plan d'une banque nationale de France*. Page 98

pour les industriels de draps communs. Dès lors, une fois que le fabricant se retrouverait libre de son processus de production, il pourrait augmenter sa production et l'adapter directement au goût des consommateurs. Cette question du règlement s'avère être un sujet récurrent dans la seconde moitié du siècle : Turgot nommé directeur du commerce en 1759 signale déjà les abus de ce système et souhaite diminuer voire supprimer la réglementation.<sup>287</sup> L'analyse des cahiers de doléances à la veille de la Révolution française révèle également de nombreuses plaintes contre cette réglementation notamment chez les industriels du textile qui est une des branches les plus contrôlées comme nous le prouve le tableau ci-dessous.<sup>288</sup>

	Main d'œuvre libre	Main d'œuvre totale	Degré de liberté (%)
Agriculture	219	219	100
Alimentation	273	946	28,8
Textile	109	1343	8,1
Métaux	20	280	7,1

Tableau 3 — Pourcentage de libertés dans les différents corps de métier de la ville de Caen au XVIIIe siècle. <sup>289</sup>

Dans le tableau ci-dessus, il est exprimé en pourcentage la partie de la main d'œuvre libre par rapport à la main d'œuvre totale dans la ville de Caen. La main d'œuvre libre est la partie des travailleurs non assujettis à une corporation ou une jurande. L'agriculture est alors une profession non réglementée car il n'existe pas de corporation pour encadrer la pratique. Au contraire, les industries du textile et de la métallurgie sont toutes deux des professions relativement bien encadrées par des corporations. Le degré de liberté est alors bien plus faible que celle des agriculteurs. Cette remise en cause des réglementations et des contraintes qu'elle engendre se fait essentiellement dans la seconde moitié du siècle avec l'avènement des physiocrates et l'arrivée de Révolution industrielle.<sup>290</sup>

La deuxième suggestion concerne l'unification du marché intérieur français afin de favoriser l'essor économique du royaume. En soi, l'objectif est de supprimer les droits de douane interrégionale. Il justifie cela en expliquant qu'une « des libertés les plus établies dans le commerce est que les fabriques les mieux & les plus abandonnements assortis en matière première sont celles approvisionnées par les grands marchés dont l'entrée & la sortie sont

<sup>287</sup> Minard, *La fortune du colbertisme : État et industrie dans la France des Lumières*. Page 264

<sup>288</sup> Rog Picard, *Les cahiers de 1789 au point de vue industriel et commercial* (Paris, 1910). Page 57

<sup>289</sup> Jean-Claude Perrot, *Genèse d'une ville moderne Caen au XVIIIe siècle* (Berlin : de Gruyter Mouton, 2011). Page 324

<sup>290</sup> Horn, *The path not taken : French industrialization in the age of revolution, 1750-1830*. Chapitre 1.

également faciles ». <sup>291</sup> Cette unification du marché tient forcément à cœur pour les industriels du pays, ils considèrent que les droits de douane interrégionaux agissent comme un frein au développement de l'industrie en augmentant le prix d'achat notamment des matières premières. En écrivant « une des vérités les plus établies dans le commerce » on peut aisément supposer que l'exemple de référence pris est celui de l'Angleterre qui avait su unifier son marché intérieur plus tôt que la France.

Afin de faire face à la concurrence britannique, ils souhaitent également pouvoir bénéficier de crédit à taux zéro afin de subvenir aux besoins de leurs manufactures, notamment dans l'acquisition de machines pour produire. Les manufacturiers du Nord se savaient déficients en terme technique de production par rapport à l'économie britannique, ils demandent donc des subventions pour permettre l'introduction de machine dans leur manufacture afin de se mécaniser plus rapidement. Cette proposition peut s'interpréter avec un anachronisme assumé à un protectionnisme intelligent. L'objectif ici est de soutenir les industries menacées par la concurrence anglaise, en lui accordant des primes afin qu'elles se préparent à mieux affronter la concurrence.

Enfin, la dernière suggestion et non pas des moindres, est la nécessité de consulter les industriels avant de signer tout autre traité commercial avec une autre nation. En effet, « Les chambres de commerce, les manufactures de France, n'ont été instruites de ce traité que lorsqu'il a été consommé ». <sup>292</sup> C'est effectivement un sentiment de frustration qui habite les industriels du nord qui se sont vus dans l'obligation de faire face à un traité commercial qui les désavantage lourdement. <sup>293</sup> Pour les pratiquants du commerce, la signature de ce traité révèle deux éléments propres à la situation de l'économie française. Le premier se traduit dans l'incompétence des ministres pas forcément conscients de la réalité commerciale. Ce décalage qui se manifeste également dans les doléances de 1789 où on voit que les industriels reprochent de plus en plus à l'autorité royale de ne pas se rendre compte des conséquences

---

<sup>291</sup> Chambre du commerce de, Valentien, et Isnard, *Observations de la Chambre du commerce de Normandie, sur le traité de commerce entre la France & l'Angleterre : suivi du Plan d'une banque nationale de France*. Page 112

<sup>292</sup> Chambre du commerce de, Valentien, et Isnard, *Observations de la Chambre du commerce de Normandie, sur le traité de commerce entre la France & l'Angleterre : suivi du Plan d'une banque nationale de France*. Page 4

<sup>293</sup> Chambre du commerce de, Valentien, et Isnard, *Observations de la Chambre du commerce de Normandie, sur le traité de commerce entre la France & l'Angleterre : suivi du Plan d'une banque nationale de France*. Page 112

des règlements sur la production industrielle.<sup>294</sup> Enfin, cette omission volontaire du gouvernement de consulter les industriels du pays sur la signature du traité est la preuve que le gouvernement était parfaitement au courant qu'il n'aurait jamais été validé en raison notamment de ses conséquences sur l'industrie lainière. L'analyse des cahiers de doléances amène au même constat. On peut alors observer de nombreuses plaintes pour demander l'obligation de consulter les manufacturiers et les négociants du pays avant de signer tout nouveau traité commercial. (Picard 1910) <sup>295</sup>

\*\*

Constatant la supériorité de l'industrie lainière anglaise sur celle française, les députés du commerce de Rouen proposent alors différentes revendications pour rendre l'industrie française plus compétitive. L'idée est alors d'abandonner les règlements, d'unifier le marché national, de bénéficier d'une politique économique favorable à la mécanisation de l'industrie et enfin, une obligation de consulter les industriels pour tout éventuel futur traité commercial.

### Conclusion partie 3.

Analyser le traité commercial franco-britannique à travers le prisme de la géographie s'avère particulièrement révélateur des intérêts de chaque région vis-à-vis de cet accord. On constate une opposition entre le milieu rural dont l'économie est avant tout agricole et le milieu urbain principalement industrialisé. En réalité, ceci n'est pas très étonnant quand on sait que tout traité commercial entraîne une spécialisation de l'économie du pays en se fondant sur les avantages comparatifs de chacun. Dans notre cas, la France favorise son activité agricole au détriment de l'activité industrielle ce qui ne manque pas de mettre en lumière des disparités régionales.

C'est alors la région viticole du Sud-Ouest qui ressort avantagée par ce nouvel accord commercial. En effet, depuis le traité d'Utrecht signé en 1715, le marché anglais était pratiquement impénétrable pour les producteurs de vins de cette région. En revanche, avec la signature du traité, c'est un tout nouveau marché qui s'ouvre aux viticulteurs du sud-ouest et laisse entendre également une certaine prospérité pour la ville bordelaise qui expédie ces

---

<sup>294</sup> Picard, *Les cahiers de 1789 au point de vue industriel et commercial*. Page 58-59

<sup>295</sup> Picard, *Les cahiers de 1789 au point de vue industriel et commercial*. page 165

vins. Bien qu'il nous soit difficile d'affirmer l'existence d'un groupe de pression dans l'industrie du vin bordelaise, nous avons vu que l'environnement vinicole bordelais y était favorable.

*A contrario*, l'industrie lainière du nord de la France semble affronter sévèrement les conséquences du traité. L'industrie du textile en Angleterre dispose de nombreux avantages tant sur le plan structurel que géographique. Par exemple, les salaires sont plus élevés qu'en France, cela rend donc plus rentables de mécaniser l'industrie qu'en France. Sur le plan géographique, on retrouve également la présence de nombreux cours d'eau ou encore la disponibilité en charbon sur le territoire comme source d'énergie. Face à une telle concurrence, les industriels de la laine du nord de la France se sont constitués, par l'intermédiaire de la Chambre de commerce de Rouen, comme un véritable groupe de pression. Celui-ci est facilité par la concentration d'industries lainières dans le nord de la France. Ce groupe industriel forme un ensemble relativement homogène aux intérêts communs, il est donc naturel qu'ils s'opposent majoritairement à un traité qui risque de provoquer, dans un premier temps, un abaissement de la production et sur un plus long terme d'éventuelles faillites. Les députés du commerce, par l'intermédiaire de la chambre de commerce de Rouen, ont donc parfaitement joué le rôle qui leur incombait : protéger les intérêts du commerce et des manufactures du royaume en fournissant une expertise à l'administration royale.<sup>296</sup>

Réflexion faite, on peut voir une continuité entre les chambres de Commerce d'ancien régime et les chambres consulaires instaurées par Bonaparte. En effet, en digne héritière des principes érigés par les chambres de commerce du XVIIIe siècle, ces nouvelles instances consulaires ont pour rôle de donner leur avis sur tout ce qui touche de loin ou de près à l'industrie et au commerce français.<sup>297</sup>

---

<sup>296</sup> Vosgien, *Gouverner le commerce au XVIIIe siècle : Conseil et Bureau du commerce*.

<sup>297</sup> Luc Rojas, « Les chambres de commerce, un organe de renseignement au service des industriels : l'exemple de la chambre de commerce de Saint-Étienne (1850-1930), » *Histoire, Économie et Société* 31, n° 4 (2012).

## Conclusion générale.

Au début de notre développement, il était question du rôle que jouait le facteur géographique dans la constitution et la réussite des groupes de pression dans l'industrie lainière au XVIIIe siècle. Dès l'introduction, nous avons déterminé les principales hypothèses qu'une telle problématique pouvait susciter. La première étant celle de la concentration industrielle comme déterminant majeur de la réussite de ces groupes. De la même manière, la proximité avec la capitale, lieu incontournable de toute décision politique et économique, pouvait également jouer un rôle déterminant pour eux. Rappelons tout de même que les moyens de déplacement au XVIIIe siècle demeurent limités aux « prouesses » technologiques de l'époque. Ainsi, dans une France déjà fortement centralisée, une généralité éloignée de Paris semble *a priori* désavantagée par rapport à une généralité proche de la capitale, et ce en raison du temps de circulation de l'information. Par ailleurs, l'hypothèse susmentionnée de la concentration industrielle relève de la même problématique. La circulation d'informations nécessaires à la prise de décisions communes est fortement facilitée par la proximité entre les acteurs économiques de la région qui peuvent se constituer en groupe de pression aux intérêts communs. Enfin, on peut aussi supposer que l'arrivée du libéralisme économique a fortement affaibli les groupes de pression notamment en raison du changement de doctrine. Le mercantilisme s'est en effet appuyé sur l'intérêt privé de quelques groupes afin de développer l'économie du pays. Le libéralisme économique quant à lui prône un intérêt général mettant ainsi fin à l'intérêt privé des groupes.

Avant d'affirmer ou d'infirmer les hypothèses suivantes, il semble important de rappeler au lecteur comment nous sommes arrivés à ces conclusions. Dans un premier temps, nous avons donc mis en valeur la géographie de l'industrie lainière française avec l'utilisation d'un *Geographic Information System* grâce auquel nous avons repéré l'existence de deux pôles principaux dans l'industrie lainière française. Le premier pôle se situe dans la France septentrionale regroupant les manufactures de Louviers, Elbeuf, Abbeville, Amiens Crèvecœur-Grandvilliers.... Ces manufactures, situées dans les régions de Normandie, Flandre, Champagne et Picardie, produisaient 335 000 pièces de laines en 1715 pour une valeur de 25 000 000 Livres tournois, ce qui représentait une moyenne de 75 livres la pièce de laine. À la fin du siècle, la production est de 407 770 pièces de laines mais la valeur de celle-ci a quant

à elle quasiment doublé passant à 52 800 000 livres portant ainsi la valeur moyenne d'une pièce de laine à 130 livres tournois à la fin du siècle. Cette région se spécialise donc dans la production de draps de qualité supérieure tout en lui permettant de conquérir de nombreux marchés européens grâce à la qualité de sa production. La région septentrionale s'affirme ainsi comme le pôle principal de l'industrie lainière française tout au long du siècle. Le gouvernement royal était bien conscient des retombées économiques de ces manufactures qui exportaient la production en Espagne, au Portugal, en Italie ou encore en Flandre. Dès lors, il accordait facilement des privilèges particuliers à ces manufactures en leur donnant le titre de manufacture royale ou en lui accordant des privilèges législatifs comme a pu en bénéficier Sedan.

Le second pôle industriel qu'on a su repérer grâce à l'utilisation du *GIS* se constitue de la région du Languedoc et de la région Toulousaine. Toutes deux étaient spécialisées dans la production de draps à destination du Levant. Elles produisaient 294 350 pièces de laine au début du siècle contre 374 000 à la fin de la période, la production a ainsi connu un taux d'évolution de 27 %. La valeur de cette production étant respectivement de 12 600 000 livres en 1715 contre 23 500 000 en 1786. Là aussi, on observe une amélioration de la qualité de la production sur le XVIIIe siècle. La valeur moyenne d'une pièce passe de 43 livres en 1715 à 63 livres tournois en 1786, soit une amélioration du prix de 47 % sur le siècle. Comme nous l'avons vu, l'ensemble de cette production lainière était alors soumis au monopole marseillais du commerce avec le Levant. Ainsi, toute la production industrielle destinée au Levant passait obligatoirement par le port marseillais. On se rendit compte rapidement que cette situation ne manqua pas de générer de nombreux conflits entre Marseillais et Languedocien.

Dans le deuxième chapitre, nous avons donc analysé le rapport conflictuel entre les industriels du Languedoc et la ville de Marseille en raison du privilège d'exclusivité qu'elle bénéficie dans le commerce avec le Levant. Nous avons donc rappelé le long passé commercial de la cité phocéenne qui avait été la première ville à accueillir une chambre de commerce en 1599. Les conditions naturelles dans lesquelles se trouve le port marseillais en ont fait un des acteurs majeurs du commerce méditerranéen. À la fin du XVIIe siècle, le ministre J-B. Colbert fit du port marseillais un port franc afin de faire de cette ville une destination inévitable du commerce avec le Levant. Cette mesure eut pour effet d'inciter tous les étrangers qui commerçaient avec le Levant à venir entreposer leur production dans la cité phocéenne sans

payer de taxe. Il fut également décidé qu'un droit de 20 % s'appliquerait sur toutes les marchandises issues du commerce avec le Levant qui ne passent pas par Marseille. En instaurant ce droit à caractère prohibitif, Colbert donna aux Marseillais le monopole du commerce avec le Levant. Cette situation créa rapidement des conflits avec les industriels du Languedoc pour qui la région levantine était leur principal partenaire commercial. En effet, après les mesures colbertistes visant à améliorer la production de draps languedociens et toulousains, le Levant abandonna les draps produits en Angleterre et en Hollande pour commercer principalement avec la France.

Les enjeux majeurs de cette triangulation du marché s'opéraient principalement sur deux points : le transport de marchandises et l'organisation même du commerce source de dépendance économique des industriels du Languedoc auprès des négociants marseillais. Le transport de marchandises soulevait trois problématiques : la sûreté de la production entre Montpellier et Marseille, le problème de la vitesse de transport — on a vu qu'il fallait entre 12 et 15 jours pour réaliser la distance entre ces deux villes —, et enfin le coût excessif du transport source de perte pour les entrepreneurs. Enfin, la dépendance économique des industriels du Languedoc auprès des négociants marseillais est la résultante du monopole marseillais. Par exemple, quand les négociants marseillais avaient des difficultés pour vendre des draps au Levant, ils eurent recours à des crédits auprès des entrepreneurs languedociens afin de les payer, créant ainsi une situation difficile pour ces derniers, dépendants de l'exportation de draps marseillaise.

Cette situation relativement désavantageuse pour les manufacturiers du Languedoc contrainst ses derniers à essayer d'outrepasser ce monopole en développant un port dans la ville de Sète. Cette ville a alors l'avantage d'être beaucoup plus proche du bureau d'inspection de Montpellier qui permettrait donc aux industriels du Languedoc d'exporter directement leur production au Levant sans passer par la cité phocéenne. Les députés du commerce du Languedoc envoyèrent sans cesse des requêtes au conseil du commerce à Paris pour demander que Marseille soit dérogé de ses prérogatives royales. Comme nous l'avons vu, ce conflit se cristallisa autour de la question du lazaret que le Languedoc voulait créer dans le port de Cette afin de permettre aux bateaux de venir débarquer leurs productions malgré la peste inhérente au Levant.

La région du Languedoc étant une source de revenus importante pour le royaume, ces derniers ont réussi plusieurs fois à obtenir une « dérogation » leur permettant d'exporter dans des conditions exceptionnelles leur production au Levant depuis le port de Sète. Cependant, le lobby marseillais étant très influent, la cité phocéenne réussit à maintenir son privilège tout au long du siècle. Les arguments des députés du commerce marseillais revenaient à dire que retirer le privilège à la ville causerait une grande perte de revenus pour l'économie du pays car les exportations du pays seraient vouées à baisser. En soi, Marseille était une ville indispensable à la vitalité économique du pays, l'administration française ne pouvait pas prendre le risque de la perdre sans mettre en péril un des principaux moteurs économiques du royaume.

Enfin, dans notre dernier chapitre, nous avons étudié l'arrivée de la pensée libérale au sein de l'élite décisionnelle française et ses conséquences sur l'économie nationale. Nous avons alors observé les conséquences du traité de libre-échange franco-britannique de 1786 du point de vue géographique. Ceci nous permit d'identifier deux groupes aux intérêts divergents : la région bordelaise et la viticulture ; les industriels lainiers du nord de la France. L'équité du traité de libre-échange semblait difficilement réalisable tant l'Angleterre était bien plus développée que la France sur le plan industriel. Elle fut le berceau de la première Révolution industrielle avec l'emploi des machines dans le processus de production industrielle. Les industries britanniques étaient donc plus compétitives que l'industrie française provoquant de fortes inquiétudes chez les industriels lainiers français lors de la signature du traité en 1786. Le traité avait deux objectifs distincts pour chacun des deux pays : d'un côté, de par sa supériorité économique, l'Angleterre cherchait à conquérir de nouveaux marchés et la France avec ses 28 millions d'habitants lui offre de nombreux débouchés, alors que, de l'autre côté, la France cherchait d'une part à moderniser son industrie en coupant les liens avec le colbertisme encore profondément ancré dans la pratique des industriels de l'époque mais également à privilégier son agriculture. En effet, on a pu constater que la viticulture française, concentrée autour de la ville de Bordeaux, était favorable à la signature du traité. Le Sud-ouest français est la région principale de production de vin et d'eaux-de-vie du royaume et la signature du traité offrait à ces derniers un accès au marché anglais.

Les grands perdants de ce pari administratif sont les industriels lainiers du nord de la France. En raison de leur position géographique, ils sont directement concernés par l'arrivée massive

de pièces de laine anglaises sur le territoire. Cette situation ne tarda donc pas à faire émerger de nombreuses plaintes et mémoires de la part de la Chambre du Commerce de Rouen qui s'est muée en porte-parole de l'ensemble du territoire septentrional français. Ils n'ont cessé d'alerter le gouvernement sur les conséquences pour les régions du nord de la France à la suite de la signature du traité. Parmi les nombreux arguments évoqués, celui qui revenait souvent était l'impossibilité des manufactures lainières françaises de concurrencer les laines anglaises tant ces derniers accumulaient de nombreux avantages. En premier lieu, la laine utilisée par les industriels anglais était une laine domestique, relativement moins chère, et de meilleure qualité que celle utilisée dans les manufactures françaises. Par ailleurs, les industriels britanniques utilisaient déjà de nombreuses machines dans le processus de production permettant à l'industrie du pays d'obtenir d'importants gains de productivité. Or, quand bien même les arguments de la chambre de commerce de Rouen étaient fondés, l'administration royale persista et très peu de modifications eurent lieu. Le traité resta donc en place jusqu'à la Révolution française, ce qui nous laisse peu de temps pour évaluer sa véritable influence sur l'industrie française.

Retournons maintenant à nos hypothèses précédemment évoquées. À la suite de notre raisonnement, on peut aisément affirmer que la concentration industrielle joue un rôle prépondérant dans la formation de ces groupes de pression. C'est en effet dans les territoires où l'industrie lainière est fortement concentrée qu'on peut constater la formation de groupes aux intérêts communs. C'est par exemple le cas dans l'industrie lainière de la généralité de Rouen ou encore dans la généralité du Languedoc, toutes deux des régions avec de nombreuses manufactures lainières proches les unes des autres. Ceci peut s'expliquer par deux raisons : les moyens techniques de transport et de communication de l'époque et la concentration de richesse.

Il va sans dire que les moyens de transport se sont sensiblement améliorés tout au long du XVIIIe siècle mais ils demeurent tout de même limités aux possibilités techniques propres à l'époque.<sup>298</sup> La circulation de l'information est donc fortement facilitée par la proximité géographique. Rappelons-nous que pour parcourir la distance entre Marseille et Carcassonne, soit une distance approximative de 300 kilomètres, il fallait 12 à 15 jours pour un marchand

---

<sup>298</sup> Guy Arbellot, « La grande mutation des routes de France au XVIIIe siècle, » *Annales* (1973).

de l'époque avec les moyens à sa disposition.<sup>299</sup> Il est donc bien plus simple de former de groupes aux intérêts communs quand la circulation de l'information est rendue possible par la proximité géographique.

De la même manière, cette concentration industrielle était synonyme d'un poids économique plus important pour les industriels de la laine. Celui-ci étant alors le déterminant de la politique économique du royaume, cela vient donc donner de la légitimité à ces derniers face à l'administration royale. Nous devons nous souvenir que dans un système mercantilisme l'intérêt de l'État est l'exportation de biens hors du pays synonyme d'enrichissement. C'est dans cette optique que les industriels de la laine en Languedoc se sont vu accorder le droit d'exporter les pièces de laines depuis le port de Cette. Dans le cadre de la peste marseillaise dans les années 1720, le gouvernement royal ne pouvait pas faire autrement que d'accorder ce droit aux Languedociens, sous peine d'affaiblir considérablement l'économie du royaume. Enfin, la proximité des industriels lainiers permet l'émergence de sentiments et d'intérêts communs facilitant les actions de groupes. Nous comprenons alors plus facilement comment la région du Languedoc a réussi à lever 40 000 livres tournois auprès de mécènes de la région pour construire le port de Cette.<sup>300</sup> Dans ce cas précis, l'intérêt d'y construire un port permettrait l'enrichissement général de la région languedocienne qui bénéficierait du dynamisme économique insufflé par la création dudit port. Le même raisonnement peut être effectué avec l'industrie lainière du nord de la France. Quand la chambre de commerce de Rouen présente son mémoire au Conseil du Commerce à Paris, elle se fait la porte-parole de l'ensemble de l'industrie lainière de la zone septentrionale. Elle cherche ainsi à défendre l'ensemble des industriels lainiers face aux préjudices potentiels du traité de commerce, car l'ensemble de ces régions sont concernées par les méfaits du traité.

Toutefois, l'élément décisif de la réussite des lobbys semble être la concentration de richesse. Par exemple la région de Marseille n'est pas spécialement dotée d'une forte concentration industrielle, pourtant elle est l'un des plus puissants lobbys au XVIIIe siècle. En fait, la cité phocéenne cumule deux avantages propres à son histoire : d'une part, elle est l'héritière d'un long passé commerçant ; d'autre part, le monopole qui lui fut accordé en 1669 par Colbert fit de la région un des principaux pôles économiques du pays. C'est en effet, dans la cité

---

<sup>299</sup> Carrière, *Négociants marseillais au XVIIIe siècle contribution à l'étude des économies maritimes*. Page 685

<sup>300</sup> Alain Degage, « Quarantaine et lazaret à Sète au XVIIe et XVIIIe siècles, » (1990).

phocéenne que la plus ancienne chambre de commerce de Royaume a été créé en 1599 sous l'égide d'Henri IV, preuve du potentiel commercial de la ville. Enfin, comme nous l'avons démontré, l'affranchissement du port de Marseille a permis à la ville de devenir une place marchande incontournable en Europe. La ville marseillaise a ainsi attiré de nombreux capitaux internationaux, signe de sa dynamique économique, ce qui a permis au lobby marseillais de devenir un acteur également indispensable dans le choix de politique commerciale du royaume. La chambre de commerce marseillaise a donc su user de cette aura économique pour défendre les prérogatives économiques de la ville tout au long du siècle.<sup>301</sup>

Dès lors, dans la première moitié du siècle, c'est la concentration de richesse, souvent rendue possible par la concentration industrielle qui donne une certaine légitimité aux revendications de ces groupes de pression auprès de l'administration royale.

En ce qui concerne la proximité avec Paris comme facteur décisif à la réussite des groupes de pression, on se rend compte que les répercussions sont plutôt faibles. En fait, la manière dont le commerce était organisé à l'époque permettait une représentation égalitaire sur l'ensemble du territoire. Ceci est rendu possible par la présence de chambres de commerce dans les différentes généralités du royaume qui agissent comme des « colonnes maitresses du système d'information »<sup>302</sup> du Conseil du Commerce à Paris. Comme nous l'avons expliqué, ces chambres de commerce ont pour objectif de représenter le commerce et l'industrie de manière locale et elles n'hésitent aucunement à admettre qu'elles défendent les intérêts des régions dans lesquelles elles sont. C'est ainsi que celle de Rouen a su constituer un véritable groupe de pression auprès du gouvernement royal en défendant les intérêts des industriels de la laine face au traité de commerce avec l'Angleterre. Toutefois, cette organisation du commerce est relativement bien réalisée. Si bien que le Languedoc, généralité plus excentrée de Paris que celle de Rouen, ne souffrait apparemment pas d'un tel éloignement. La chambre de commerce de Montpellier pouvait alors aisément collecter les différentes plaintes et requêtes des négociants de la région pour ensuite faire part de celles-ci auprès du Conseil du Commerce situé à Paris par l'intermédiaire d'un mémoire écrit par les députés du commerce du Languedoc. C'est ainsi qu'on peut lire dans une délibération du Conseil du Commerce du 11 janvier 1715 : « Mémoire des députés du Languedoc et de Rouen

---

<sup>301</sup> Carrière, *Négociants marseillais au XVIIIe siècle contribution à l'étude des économies maritimes*. Page 231

<sup>302</sup> Vosgien, *Gouverner le commerce au XVIIIe siècle : Conseil et Bureau du commerce*.

sur la nécessité qu'il y aurait à écrire à Monsieur les Intendants des provinces de prendre une exacte et parfaite connaissance des manufactures établies dans leur province. »<sup>303</sup>, prouvant ainsi l'égalité du traitement par le Conseil du Commerce des revendications régionales qui lui sont faites. Alors certes, on peut supposer sans trop d'imprudence que la circulation de l'information entre Paris et les généralités limitrophes comme Rouen était bien plus rapide qu'entre Paris et le Languedoc, mais cette vitesse de circulation de l'information n'est pas pour autant un atout majeur dans la réussite des groupes de pression face au pouvoir royal.

Notre dernière hypothèse concerne l'arrivée du libéralisme économique qui se traduit dans la signature du traité Franco-Britannique de 1786. Contrairement au mercantilisme, le libéralisme économique prône la recherche de l'intérêt général par l'intermédiaire d'accords commerciaux bilatéraux. *De facto*, les groupes de pression perdent alors une certaine légitimité face au pouvoir royal qui prend moins en considération les intérêts de groupes particuliers. C'est ce qu'on observe dans la polémique industrielle entre la Chambre de Commerce de Rouen et l'administration royale à la signature du traité. Le pouvoir royal n'ignore pas les revendications des industriels de la laine, ils étaient même au courant des éventuelles conséquences sur cette branche de l'industrie si l'on en croit l'historienne Marie Donaghay. Toutefois, l'intérêt général du royaume prévalait et cet intérêt était la modernisation de l'industrie française afin de mieux la préparer à la concurrence britannique. Le gouvernement choisit alors d'instaurer une concurrence déloyale délibérée afin de contraindre les industries françaises à se mécaniser le plus rapidement possible. On observe alors une double dichotomie au sein du royaume de France : d'une part entre les industriels du pays et l'élite ministérielle ; d'autre part entre le milieu rural et urbain. Les industriels français sont en majorité encore profondément attachés à la logique mercantiliste du privilège et de la défense de l'intérêt privé tandis que l'élite décisionnelle est déjà adepte de la pensée libérale, et ce depuis la deuxième moitié du XVIIIe siècle.<sup>304</sup> Bien consciente de cette dichotomie sur la vision économique à adopter, l'administration royale impose ce traité de commerce sans demander l'avis des industriels qui se seraient évidemment opposés à sa mise en place. C'est donc une relation verticale qui s'impose entre les industriels de la laine et le gouvernement royal bien déterminé à mener son projet de modernisation de l'industrie

---

<sup>303</sup> Délibération du conseil du Commerce : F/12/59/F° 192

<sup>304</sup> Vosgien, *Gouverner le commerce au XVIIIe siècle : Conseil et Bureau du commerce*.

française. De la même manière, cette étude de cas nous a permis également de révéler une opposition entre le milieu rural et le milieu urbain, tous deux affectés différemment par le traité. En réalité, ceci s'explique en partie par la non-unification du marché intérieur français tout au long du siècle. Cela crée un certain régionalisme économique aux multiples avis divergents qui s'oppose à un ensemble national unifié comme peut le connaître l'Angleterre.

En réalité, l'ensemble de l'argumentation effectuée révèle l'importance de l'unification du marché intérieur dans la réussite du libéralisme économique. La non-unification du marché intérieur français peut être interprétée comme la raison pour laquelle le libéralisme économique mit beaucoup de temps à être adopté en France : l'économie reposait sur des groupes régionaux aux intérêts particuliers et encore fortement épris du colbertisme. Dès lors, l'intérêt régional de ces groupes prévalait sur la formation d'une économie nationale partageant un intérêt général. L'industrie lainière dans le nord de la France en est un bon exemple en défendant ses intérêts privés face à l'instauration du libéralisme économique. Toutefois, comprenons bien que si l'organisation du commerce permet à l'industrie lainière de défendre ses intérêts privés, d'autres industries peuvent en faire de même. Les intérêts privés dominent donc l'économie française à la fin du siècle.

Peut-être pouvons-nous voir dans cette explication, une des raisons de l'importance du protectionnisme en France tout au long du XIXe siècle dont D. Todd nous fait part dans son étude *L'identité économique de la France. Libre-échange et protectionnisme (1814-1851)*. Dès lors ce manque d'unification de l'économie nationale aurait contribué à privilégier l'existence d'intérêts privés adeptes du protectionnisme économique car synonyme de plus de privilèges pour ces industriels. En démontre la politique économique de Napoléon, à la suite de la Révolution française. Ce dernier pratique un néomercantilisme, preuve de l'importance des idées mercantilistes un siècle après son apparition.



## Bibliographie.

### Archives nationales

Série F/12 : Commerce et Industrie.

F/12/51 à 108 : Conseil et Bureau du commerce : procès-verbaux, journal, délibérations. 1700-1791

F/12/13100 à 13 102 : Mémoires sur le commerce. XVIIIe siècle.

Série F/10 et F/10 Bis : Agriculture.

F/10/534 à 539 : Bêtes à laine : tournées d'inspection et affaires diverses. 1779-1813.

### Sources primaires

Arnould, Ambroise-Marie. *De la balance du commerce et des relations commerciales extérieures de la France dans toutes les parties du globe*. Genève : Slatkine Reprints, 1983.

Carlier, Claude, Pierre Vallat-la-Chapelle, et Louis Bertrand. *Traité des bêtes à laine : ou méthode d'élever et de gouverner les troupeaux aux champs et à la bergerie : ouvrage pratique : suivi du dénombrement et de la description des principales espèces des bêtes à laine dont on fait commerce en France : avec un état des différentes qualités de laines et des usages auxquels elles servent dans les manufactures*. Compiègne : Louis Bertrand, 1770.

Chambre du commerce de , Normandie. *Lettre à la Chambre du commerce de Normandie: sur le mémoire qu'elle a publié relativement au traité de commerce avec l'Angleterre*. : Rouen., 1788.

Savary, J. *Le parfait negociant: ou, Instruction generale pour ce qui regarde le commerce des marchandises de France, & des pays estrangers*. . : L. Billaine, 1679.

### Sources secondaires

Allen, Robert C. *Brève histoire de l'économie mondiale*. : Boréal, 2014.

Allix, André, et André Gilbert. *Géographie des textiles*. Paris : Librairie de Médicis, 1957.

Asselain, Jean-Charles. *Histoire économique : de la révolution industrielle à la Première guerre mondiale*. [Paris] : Presses de la Fondation des sciences politiques : Dalloz, 1991.

Beaurepaire, Pierre-Yves, et Pierrick Pourchasse. *Les circulations internationales en Europe, années 1680-années 1780*. Histoire. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2010.

Becattini, Giacomo. *Dal settore industriale al distretto industriale. Alcune considerazioni sull'unita di indagine dell'economia industriale*. Bologna : Il mulino, 1979.

Becchia, Alain. *La draperie en Normandie du XIIIe au XXe siècle*. PUR ; no 350. [Mont-Saint-Aignan] : Publications de l'Université de Rouen, 2003.

Becchia, Alain, et Simonne Abraham-Thisse. *La draperie en Normandie du XIIIe au XXe siècle*. Mont-Saint-Aignan : [Mont-Saint-Aignan] : Publications de l'Université de Rouen, 2003.

Bertrand, Élie. *Cours de géographie commerciale : la France et ses colonies, les principales puissances du monde*. Géographie commerciale. Paris : Paris : Dunod et Pinat, 1910.

Bertrand, Élie. *Cours de géographie commerciale : la France et ses colonies, les principales puissances du monde*. Bibliothèque de l'enseignement technique. Paris : Dunod et Pinat, 1910.

Billioud, Joseph. « Raoul Busquet. Histoire de Marseille. Éd. Rob. Lafont, 1945. » [En fre]. *Bibliothèque de l'École des chartes* 106, n° 2 (1946) : 352-53.

Bizière, Jean-Maurice, et Pierre Vayssièrre. *Histoire et historiens : Antiquité, Moyen Âge, France moderne et contemporaine*. Carré histoire. Paris : Hachette, 1995. texte.

Black, Jeremy. *Natural and necessary enemies : Anglo-French relations in the eighteenth century*. Athens, Ga. : University of Georgia Press, 1987.

Bonnassieux, Pierre. *Conseil de Commerce et Bureau de Commerce 1700-1791 : inventaire analytique des procès-verbaux*. Paris : Imprimerie Nationale, 1900.

Brewer, John. *The sinews of power : war, money and the English state, 1688-1783*. New York : Routledge 2014.

Carrière, Charles. *Négociants marseillais au XVIIIe siècle contribution a l'étude des économies maritimes*. Marseille : Institut historique de Provence, 1973.

- Chambre du commerce de, Normandie, M. Valentien, et Isnard. *Observations de la Chambre du commerce de Normandie, sur le traité de commerce entre la France & l'Angleterre : suivi du Plan d'une banque nationale de France*. 1 online resource (117, 73 pages) vols. Rouen, 1788.
- Chaplain, Jean-Michel. *La chambre des tisseurs : Louviers, cité drapière : 1680-1840*. Seyssel : Champ Vallon, 1984.
- Clavairolle, Françoise, et Jean-Pierre Digard. *Le magnan et l'arbre d'or Regards anthropologiques*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2016
- Conchon, Anne, et Denis Woronoff. *Le péage en France au XVIIIe siècle Les privilèges à l'épreuve de la réforme*. Vincennes : Institut de la gestion publique et du développement économique, 2013.
- Crouzet, François. *De la supériorité de l'Angleterre sur la France : l'économie et l'imaginaire XVIIe-XXe siècles*. Paris : Librairie académique Perrin, 1985.
- Cunningham, W. *The growth of English industry and commerce. [Vol. 2], [Part 1]*. Cambridge : Cambridge University Press, 1919.
- Daudin, Guillaume. *Commerce et prospérité : la France au XVIIIe siècle*. Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2005.
- Degage, Alain. « Quarantaine et lazaret à Sète au XVIIe et XVIIIe siècles. ». Dans *Navigation et migrations en Méditerranée*, 267-67: C.N.R.S. Editions, 1990.
- Delacroix, Christian, François Dosse, et Patrick Garcia. *Les courants historiques en France : XIXe-XXe siècles*. Collection U Histoire. 2e éd. rev. et augm. éd. Paris : Armand Colin, 2005.
- Dermigny, Louis. *Sète de 1666 à 1880 : esquisse de l'histoire d'un port*. Sète : Institut d'Etudes Economiques Maritimes et Commerciales, 1955.
- Dessert, Daniel. *Colbert : ou, Le serpent venimeux*. Questions à l'histoire. Bruxelles : Éditions Complexe, 2000.
- . *L'argent du sel : le sel de l'argent*. Paris : Fayard, 2012.
- . *Le royaume de Monsieur Colbert : (1661-1683)*. Paris : Perrin, 2007.
- Donaghay, Marie. « The Anglo-French negotiations of 1786-1787. », University of Virginia, University Microfilms International, 1977.
- Du Pont de Nemours, Pierre Samuel. *Lettre a la Chambre du commerce de Normandie : sur le mémoire qu'elle a publié relativement au traité de commerce avec l'Angleterre*. 285 pages vols. Rouen, et se trouve à Paris : Chez Moutard, 1788.
- Dumas, François. *Etude sur le traité de commerce de 1786 entre la France et l'Angleterre*. Toulouse : Privat, 1904.
- Dumont, Louis. *Homo aequalis*. Paris : Gallimard, 2008.
- Dupuy, Pascal, Jean-Pierre Jessenne, Renaud Morieux, Robespierriéristes Société des Études, et d'études Journée. *Le négoce et la paix : les nations et les traités franco-britanniques (1713-1802) ; actes de la journée d'études de Rouen du 6 juin 2003*. Paris : Société des Études Robespierriéristes, 2008.
- Durand, Stéphane, Arlette Jouanna, Élie Pélaquier, Jean-Pierre Donnadiou, Henri Michel, sociales Centre de recherches interdisciplinaires en sciences humaines et, et départementales Hérault. Archives. *Des États dans l'État les États de Languedoc de la Fronde à la Révolution*. Genève : Droz, 2014.
- Enciso, A.G., Universidad de Navarra. Seminario de Historia Económica, et Universidad de Navarra. Departamento de Historia. *El negocio de la lana en España (1650-1830)*. : EUNSA, 2001.
- Findlay, Ronald. *Power and plenty : trade, war, and the world economy in the second millennium*. Princeton, N.J. : Woodstock : Princeton University Press, 2009.
- Garofoli, Gioacchino. *Industrializzazione diffusa in Lombardia : sviluppo territoriale e sistemi produttivi locali*. Pavia : luculano, 1995.
- Garofoli, Gioacchino, et Lombardia Istituto regionale di ricerca della. *Industrializzazione diffusa in Lombardia : sviluppo territoriale e sistemi produttivi locali*. Milano : F. Angeli, 1983.
- Gayot, Gérard, Corine Maitte, Philippe Minard, et Matthieu de Oliveira. *La gloire de l'industrie : XVIIe-XIXe siècle : faire de l'histoire avec Gérard Gayot*. : Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2012.
- Harvey, David. *Spaces of capital : towards a critical geography*. New York : Routledge, 2001.
- Heckscher, Eli F. *Mercantilism*. New York : New York : Garland Pub., 1983.
- Hirschman, Albert O., et Pierre Andler. *Les passions et les intérêts : justifications politiques du capitalisme avant son apogée*. Quadrige, Essais, débats. 4e éd. éd. Paris : Presses universitaires de France, 2011.
- Hirschman, Albert Otto, et Pierre Andler. *Les passions et les intérêts : justifications politiques du capitalisme avant son apogée*. Paris : Presses universitaires de France, 2014.
- Hoffman, Philip T., Gilles Postel-Vinay, et Jean-Laurent Rosenthal. *Dark matter credit : the development of peer-to-peer lending and banking in France*. Princeton, New Jersey : Princeton University Press, 2019.
- Horn, Jeff. *The path not taken : French industrialization in the age of revolution, 1750-1830*. Cambridge, Mass.; London : MIT, 2008.
- Imbert, Gaston. *Villes provençales et cités d'azur, leurs structures et leurs fonctions*. Marseille : SOPIC, 1961.

- James, John. *History of the worsted manufacture in England*. London, 1969.
- Jean-Claude, Hinnewinkel, et Lavaud Sandrine. *Vignobles et vins en Aquitaine Images et identités d'hier et d'aujourd'hui*. Pessac : Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2019.
- Kasdi, Mohamed. *Les entrepreneurs du coton : innovation et développement économique (France du Nord, 1700-1830)*. : Villeneuve-d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2014.
- Kehrig, Henri. *Le Privilège des vins à Bordeaux*. Bayonne : Harriet, 1984.
- Kimizuka, Hiroyasu, et Gérard Le Bouède. *Bordeaux et la Bretagne au XVIIIe siècle : les routes du vin*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2015.
- Landes, David S. *Richesse et pauvreté des nations : pourquoi des riches? Pourquoi des pauvres?* Paris : Albin Michel, 2000.
- Langton, John. *Atlas of industrializing Britain, 1780-1914*. : ROUTLEDGE, 2017.
- Lecoutre, Matthieu, Jean-Robert Pitte, et Hugues Piolet. *Atlas historique du vin en France : de l'Antiquité à nos jours*. Atlas. Mémoires. Paris : Autrement, 2019.
- Legay, Marie-Laure. *La banqueroute de l'Etat royal : la gestion des finances publiques de Colbert à la Révolution française*. Paris : Editions de l'EHESS, 2011.
- Léon, Pierre. *Aires et structures du commerce français au XVIIIe siècle*. Lyon : Centre d'histoire économique et social de la région lyonnaise, 1975.
- Léon, Pierre. *Aires et structures du commerce français au XVIIIe siècle*. Lyon : Centre d'histoire économique et social de la région lyonnaise, 1975.
- Magnusson, Lars. *The political economy of mercantilism*. London [England] ; : Routledge, 2015.
- Margairaz, Dominique. *Foires et marchés dans la France préindustrielle*. Paris : Ed. de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 1988.
- Markovitch, Tihomir J. *Les industries lainières de Colbert à la Révolution*. Genève : Droz librairie, 1976.
- Marshall, Alfred. *Principles of economics. Vol. 1 Vol. 1*. London : Macmillan and Company, 1890.
- Martens, George Frédéric de. *Recueil De Traités d'Alliance, de Paix, de Trêve, de Neutralité, de commerce, de limites, d'échange etc. Vol. 4*, Gottingue : Dieterich, 1818.
- Masson, Paul. *Histoire du commerce français dans le Levant au XVIIIe siècle*. New York : B. Franklin, 1967.
- Michel, Henri, Élie Pélaquier, Geneviève Gavignaud-Fontaine, et périphéries Centre d'histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses. *De la fibre à la fripe : le textile dans la France méridionale et l'Europe méditerranéenne (XVIIe-XXe siècles) : actes du colloque du 21 et du 22 mars 1997*. Montpellier : Université Paul Valéry, 1998.
- Minard, Philippe. *La fortune du colbertisme : État et industrie dans la France des Lumières*. [Paris] : Fayard, 1998.
- Minovez, Jean-Michel. *L'industrie invisible : Les draperies du Midi, XVIIe-XXe siècles : essai sur l'originalité d'une trajectoire*. Paris : CNRS Editions, 2012.
- Minovez, Jean-Michel, Catherine Verna, et Liliane Pérez. *Les industries rurales dans l'Europe médiévale et moderne*. Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 2013, 2013.
- Moriceau, Jean-Marc. *Histoire et géographie de l'élevage français : (XVe - XVIIIe siècles) : [du Moyen Âge à la Révolution]*. [Paris] : Fayard, 2005.
- Morin, Antoine. « Étude sur le traité de commerce de 1786 entre la France et l'Angleterre. », Université du Québec à Montréal, 1998.
- Nye, John V. C. *War, wine, and taxes : the political economy of Anglo-French trade, 1689-1900*. Princeton, N.J. : Princeton University Press, 2007.
- Perrot, Jean-Claude. *Genèse d'une ville moderne Caen au XVIIIe siècle*. Berlin : de Gruyter Mouton, 2011.
- Perrot, Jean-Claude, et sociales École des hautes études en sciences. *Une histoire intellectuelle de l'économie politique : XVIIe-XVIIIe siècle*. Paris : École des hautes études en sciences sociales, 1992.
- Picard, Rog. *Les cahiers de 1789 au point de vue industriel et commercial*. Paris, 1910.
- Sagnes, Jean. *Histoire de Sète*. Toulouse : Privat, 2004.
- Sée, Henri, et J. A. Lesourd. *La France économique et sociale au XVIIIe siècle*. Nouvelle éd. éd. Paris : Armand Colin, 1969.
- See, Henry Eugène. *La France économique et sociale au XVIIIe siècle*. Paris : A. Colin, 1925.
- Smedley-Weill, Anette. *Correspondance des intendants avec le contrôleur général des finances, 1677-1689 : naissance d'une administration, sous-série G7, inventaire analytique*. Paris : Archives nationales, 1989.
- Smith, Adam. *An inquiry into the nature and causes of the wealth of nations*. New ed. éd. Philadelphia : D. Hanna, 1816.
- Spallanzani, Marco, F. Datini Istituto internazionale di storia economica, et studio Settimana di. « Produzione, commercio e consumo dei panni di lana : (nei secoli XII-XVIII) : atti della seconda settimana di studio (10-16 aprile 1970). », Firenze, 1976.

Tocqueville, Alexis de, et Françoise Mélonio. *L'Ancien régime et la Révolution*. Paris : Flammarion, 1988.  
Vosgien, Sébastien. *Gouverner le commerce au XVIIIe siècle : Conseil et Bureau du commerce*. Gouverner le commerce au 18e siècle. : Paris : Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2017.

## Articles

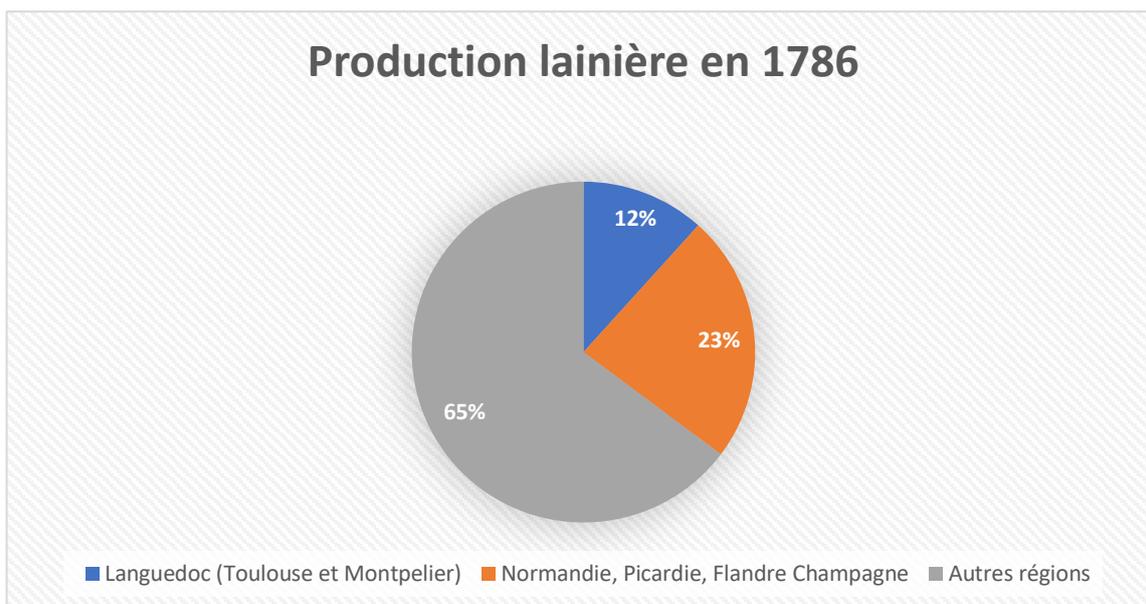
- Allen, Robert C. « The industrial revolution in miniature : the spinning jenny in Britain, France, and India. » [En English]. (2007).
- Arbellot, Guy. « La grande mutation des routes de France au XVIIIe siècle. ». *Annales* (1973) : 765-91.
- Beauroy, Jacques. « Aspect de l'ancien vignoble et du commerce du vin à Bergerac, du XVe au XVIIIe siècle. ». *Annales du Midi* (1965) : 275-92.
- Blanc, Jérôme. « La complexité monétaire en France sous l'Ancien régime : étendue et modes de gestion. » *Archives ouvertes*. (25 Aug 2006).
- Bondois, Paul- M. « L'organisation industrielle et commerciale sous l'Ancien régime : Le privilège exclusif au XVIIIe siècle. » [En French]. *Revue d'histoire économique et sociale* 21, n° 2-3 (1933) : 140-89.
- Bourde, André-Jean. « L'agriculture à l'anglaise en Normandie au XVIIIe siècle. ». *Annales de Normandie* (1958) : 215-33.
- Braure, Maurice. « Quelques aspects des relations commerciales entre la France et l'Angleterre au XVIIIe siècle. Documents bordelais et leur interprétation. ». *Annales du Midi* (1953) : 67-89.
- Buti, Gilbert, Jean-Paul Pascual, Olivier Raveux, et Gilbert Buti. « Des goûts et des couleurs. Draps du Languedoc pour clientèle levantine au XVIIIe siècle. » [En French]. *Rives méditerranéennes*, n° 29 (2008) : 125-40.
- Crouzet, François. « Angleterre et France au XVIIIe siècle : essai d'analyse comparée de deux croissances économiques. ». *Annales* (1966) : 254-91. [https://www.persee.fr/doc/ahess\\_0395-2649\\_1966\\_num\\_21\\_2\\_421369](https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1966_num_21_2_421369).
- Dainville, François. « Un dénombrement inédit au XVIIIe siècle: l'enquête du Contrôleur général Orry - 1745. » [En French]. *Population (French Edition)* 7, n° 1 (1952) : 49-68.
- Degage, Alain. « Quarantaine et lazaret à Sète au XVIIe et XVIIIe siècles. » [En French]. (1990) : 267.
- Dion, Roger. « L'ancien privilège de Bordeaux. ». *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen* (1955) : 223-36.
- Donaghay, Marie. « Calonne and the Anglo-French Commercial Treaty of 1786. » [En eng]. *The Journal of Modern History* 50 (1978).
- Henderson, W. « The Anglo-French Commercial Treaty of 1786. » [En eng]. *The Economic History Review* 10 (1957) : 104.
- Hinnewinkel, Jean-Claude. « Vignes et vins de la Porte de l'Entre-deux-Mers : La fin d'une longue histoire ? » [En Fre]. <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00780053>.
- Horn, Jeff. « Marseille et la question du mercantilisme : privilège, liberté et économie politique en France, 1650-1750. » [En French]. *histeconsoci Histoire, Économie et Société* 30, n° 2 (2011) : 95-111.
- . « Marseille et la question du mercantilisme : privilège, liberté et économie politique en France, 1650-1750. ». *Histoire, Économie et Société* 30, n° 2 (2011) : 95-111.
- Horniker, Arthur Leon. « Anglo-French Rivalry in the Levant from 1583 to 1612. » [En eng]. *The Journal of Modern History* 18, n° 4 (1946) : 289-305.
- Krugman, Paul R. « Intraindustry Specialization and the Gains from Trade. ». *Journal of Political Economy* 89, n° 5 (1981) : 959-73.
- Lachaud-Martin, Stéphanie. « Les courtiers bordelais, intermédiaires de commerce du vin aux xviiie-xviiiie siècles. » [En French]. *Revue historique* 686, n° 2 (2018) : 321.
- Lachaud-Martin, Stéphanie. « Les courtiers bordelais, intermédiaires de commerce du vin aux xvii. ». *Revue historique* 686, n° 2 (2018) : 321. <https://doi.org/10.3917/rhis.182.0321>.
- Lecoq, Bruno. « Dynamique industrielle et localisation : Alfred Marshall revisité. ». *Revue française d'économie* (1993) : 195-234. [https://www.persee.fr/doc/rfec0\\_0769-0479\\_1993\\_num\\_8\\_4\\_944](https://www.persee.fr/doc/rfec0_0769-0479_1993_num_8_4_944).
- Markovitch, Tihomir J. « L'industrie lainière française au début du XVIIIe siècle. » [En fre]. *Revue d'histoire économique et sociale* 46, n° 4 (1968) : 550-79.
- Meyssonier, Simone. « Vincent de Gournay (1712-1759) et la «Balance des hommes». ». *Population* (1990) : 87-112.
- Michon, Bernard. « Les « aires portuaires » françaises au XVIIIe siècle : approche comparative. » [En No Linguistic Content]. *Nuevo mundo* (2016).
- Minard, Philippe. « Economie de marché et Etat en France : mythes et légendes du colbertisme. » [En Fr]. *L'Économie politique* 37, n° 1 (2008) : 77-94.

- . « Les formes de régulation du travail en France et en Angleterre au XVIIIe siècle : une enquête en cours. » *Les Cahiers de Framespa*, . (2006).
- Nye, John Vincent. « The Myth of Free-Trade Britain and Fortress France: Tariffs and Trade in the Nineteenth Century. ». *J. Eco. History* 51, n° 1 (1991) : 23-46.
- POITRINEAU, Abel. « LAW JOHN - (1671-1729). ». Consulté le 11 avril 2019. URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/john-law/>.
- Prévot, V. « Une grande industrie d'exportation : l'industrie linière dans le Nord de la France sous l'Ancien Régime. » [En French]. *Revue du Nord* (1961).
- Prévot, Victor. « Une grande industrie d'exportation. L'industrie linière dans le Nord de la France sous l'Ancien Régime. ». *Revue du Nord* (1957) : 205-26. [https://www.persee.fr/doc/rnord\\_0035-2624\\_1957\\_num\\_39\\_156\\_2244](https://www.persee.fr/doc/rnord_0035-2624_1957_num_39_156_2244).
- Puget, Julien. « Les négociants marseillais et la fabrique urbaine, entre désintérêt immobilier et implication politique (1666-1789). ». *Rives méditerranéennes*, n° 49 (2014) : 141-58.
- Rojas, Luc. « Les chambres de commerce, un organe de renseignement au service des industriels : l'exemple de la chambre de commerce de Saint-Étienne (1850-1930). ». *Histoire, Économie et Société* 31, n° 4 (2012) : 45-58.
- Steiner, Philippe. « La liberté du commerce : le marché des grains. ». *Dix-huitième Siècle* 26, n° 1 (1994) : 201-19.
- Tarrade, Jean. « Le groupe de pression du commerce à la fin de l'Ancien Régime et sous l'Assemblée constituante. ». *Bulletin de la Société d'histoire moderne Société d'histoire moderne et contemporaine* (France). (1970) : 23-27.
- Thiveaud, Jean-Marie. « Dette publique, politique monétaire, emprunt, impôt en perspective historique XVI ème - XIX ème siècles. ». *Revue d'économie financière*, n° 46 (1998) : 17-42.
- Unwin, P. Tim H. « The viticultural geography of France in the 17th century according to John Locke. ». *Annales de géographie* (2000) : 395-414.
- Vosgien, Sébastien. « Le privilège économique au XVIII e siècle. » [En French]. *Revue historique de droit français et étranger* (1922-) 92, n° 4 (2014) : 541-75.

## Site Web

- « Carte de Cassini du XVIIIe. » Géoportail, <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/carte-de-cassini>.

Annexe 1 : Tableaux et graphiques.



Annexe 1 — Répartition de la production lainière en 1786.

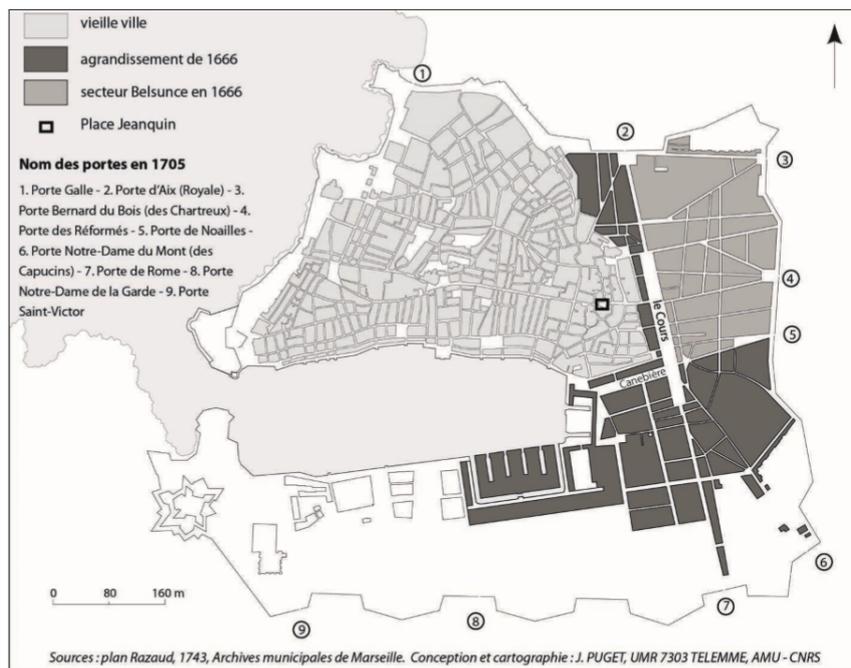
Localisation	Beaucaire	Caen-Guibray	Motagnac-Pézenas	Niort	Fontenay
Apports	16 134 111	14 896 182		1 150 886	1 465 500
Ventes	13 829 922	8 980 460	5 659 301	341 015	590 510
Invendus	2 034 189	5 915 722		809 871	875 350

Annexe 2 : Hiérarchie des foires d'après le montant des apports et des ventes. (Moyennes en livres calculées sur les années 1770-1779)

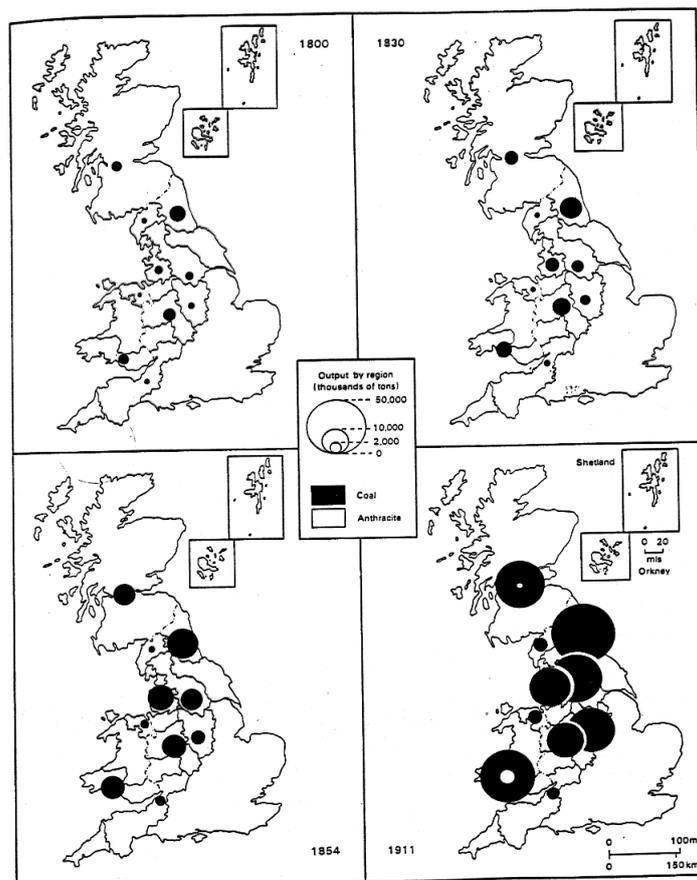
Nature des marchandises	Ventes	
	1760	1777
Draperies du Languedoc	9	10
Draps de France	1	1
Étoffes de soie	2	0,8
Étoffes de Toulouse	2	0,2
Bonneterie	3	3
Toiles	25,5	32
Laines brutes	6	5
Total partiel	64,5	62
Droguerie et épicerie	16	14
Tannerie	3	5
Fers et métaux	2,5	2
Mercerie	13	14
Dépenses de bouche	1,3	1,4
Total partiel	35,5	38

*Annexe 3 Ventilations, par produits, des ventes en foire de Beaucaire, 1760-1777 [en %]*

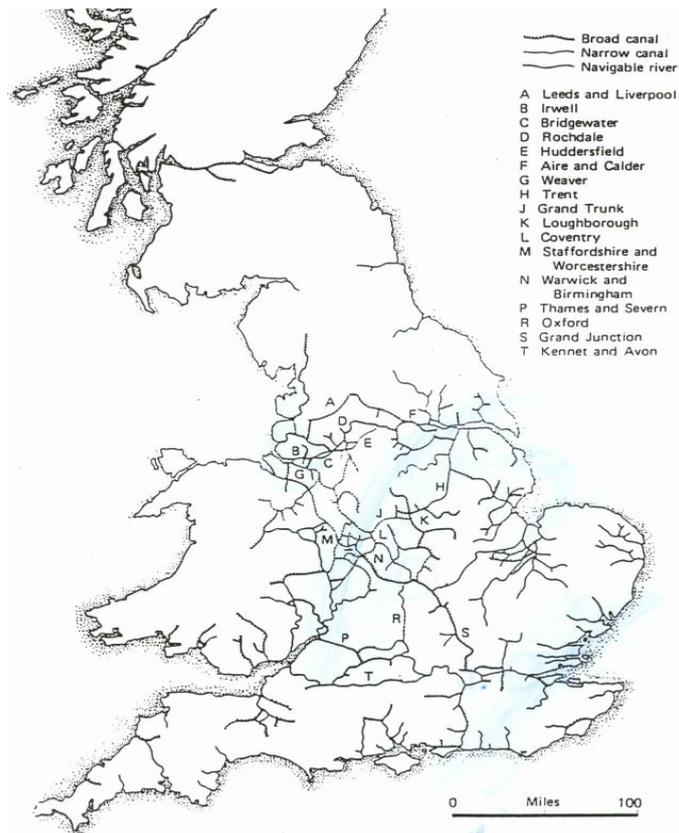
Annexe 2 : Cartes.



Annexe 4 – Restitution de la morphologie urbaine de Marseille au début du XVIIIe siècle.



Annexe 5 – L'évolution de la production de charbon en Angleterre au XIXe siècle



*Annexe 6 — Navigation interne en Angleterre au XVIIIe siècle.*